



# ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

---

CRÉDIT AGRICOLE **CIB**

# 2016

---

Éléments financiers au 30 juin 2017

# SOMMAIRE

<b>1 - RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2017</b> .....	<b>3</b>
1 Activités et résultats de Crédit Agricole CIB .....	4
2 Transaction avec les parties liées.....	9
3 Tendances et perspectives du 2 <sup>ème</sup> semestre 2017 .....	9
4 Déclaration concernant les risques.....	10
5 Facteurs de risques.....	11
6 Actualisation du Pilier 3 du Groupe Crédit Agricole CIB.....	22
<b>2 - COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2017</b> .....	<b>53</b>
1 Cadre général .....	54
2 États financiers consolidés.....	55
3 Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés .....	61
4 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle.....	103
<b>3 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>105</b>
1 Notes des agences de notation .....	106
2 Autres informations sur l'évolution récente de la société .....	107
3 Rapport annuel au titre de l'exercice 2017 relatif à la politique et aux pratiques de rémunération des personnes définies à l'article L. 511-71 du code monétaire et financier et en application du règlement délégué (UE) no 604/2014 de la Commission du 4 mars 2014.....	109
4 Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration.....	119
<b>4 - INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>121</b>
1 Personne responsable de l'actualisation du document de référence et du contrôle des comptes .....	122
2 Contrôleurs légaux des comptes .....	123
3 Table de concordance.....	124

# ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

CRÉDIT AGRICOLE **CIB**

# 2016

Éléments financiers au 30 juin 2017



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 11 août 2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2017 sous le numéro D.17-0208. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.





# RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2017

<b>1. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB .....</b>	<b>4</b>
1.1 Environnement économique et financier .....	4
1.2 Résultats consolidés .....	5
1.3 Résultats par pôle d'activité .....	6
<b>2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES .....</b>	<b>9</b>
<b>3. TENDANCES ET PERSPECTIVES DU 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2017 .....</b>	<b>9</b>
<b>4. DÉCLARATIONS CONCERNANT LES RISQUES .....</b>	<b>10</b>
4.1 Déclaration d'adéquation du dispositif de gestion des risques .....	10
4.2 Brève déclaration sur les risques .....	10
<b>5. FACTEURS DE RISQUES .....</b>	<b>11</b>
5.1 Risques de crédit .....	11
5.2 Risques de marché .....	13
5.3 Expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board .....	16
5.4 Gestion de bilan – risques financiers structurels .....	19
5.5 Risques opérationnels .....	19
5.6 Risques juridiques .....	20
5.7 Risques de non-conformité .....	21
<b>6. ACTUALISATION DU PILIER 3 DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB .....</b>	<b>22</b>
6.1 Contexte réglementaire et périmètre prudentiel .....	23
6.2 Indicateurs et ratios prudentiels .....	26
6.3 Composition et évolution des fonds propres prudentiels .....	30
6.4 Composition et évolution des emplois pondérés .....	40
6.5 Risques de crédit et de contrepartie .....	41
6.6 Risques de marché .....	50

# 1. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

## 1.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

---

### BILAN DU PREMIER SEMESTRE 2017 : REGAIN D'OPTIMISME

Le regain d'optimisme qui règne à la fin du premier semestre 2017 peut être résumé par les propos tenus par Mario Draghi en mai à Tel Aviv : « La crise est maintenant derrière nous. La reprise dans la zone euro est solide et se diffuse à un nombre croissant de pays et de secteurs. La demande interne, soutenue par la politique monétaire de la BCE, est le pilier de cette reprise. [...] le chômage, bien que toujours trop important, est à un plus bas depuis huit ans. Dans le monde entier, le secteur financier est plus résistant. Les perspectives économiques mondiales s'améliorent également, et les risques baissiers se modèrent. »

L'année 2017 avait toutefois débuté sous le signe des turbulences politiques. Même si le choc initial a été peu ou prou digéré, les « surprises » de 2016, Brexit et élections américaines, ont continué d'agiter la scène politique et financière tout au long du semestre au gré des annonces et autres péripéties : discours d'investiture de Donald Trump, difficultés à faire adopter les mesures phares de son programme et déboires personnels pour les États-Unis ; activation de l'Article 50 puis élections anticipées de juin pour le Royaume-Uni.

En Europe, les craintes qui planaient sur la pérennité de l'Union européenne et de la zone euro ont peu à peu cédé du terrain. Les partis europhobes ont en effet moins percé que prévu lors des différents scrutins en Autriche fin 2016, au Pays-Bas en mars et surtout en France où un Président résolument pro-européen a été élu. Un nouveau souffle semble même avoir gagné l'Europe qui se présente aujourd'hui plus unie face à l'imprévisible D. Trump et au difficile dossier du Brexit.

Ces incertitudes politiques ont au début de l'année fait douter de la solidité des signaux favorables renvoyés par les indicateurs économiques fin 2016, en particulier en Europe. Pourtant, de mois en mois, les enquêtes n'ont fait que confirmer le net regain de confiance et d'optimisme des agents économiques et les données dures (production industrielle et ventes au détail par exemple) ont ensuite matérialisé cette amélioration. La croissance s'est montrée solide et surtout, en Europe et aux États-Unis, l'investissement productif, chaînon jusque-là manquant d'une croissance pérenne et auto-entretenu, a enfin repris des couleurs. La consommation est restée dynamique même si les hausses, légères, du prix du pétrole, de l'inflation et des taux ont pu constituer un frein aux dépenses des ménages. En revanche, le renforcement du cycle économique a eu un impact plus limité qu'escompté sur l'inflation.

Les mouvements qu'ont connus les marchés financiers ont été le reflet des évolutions de leur perception à l'égard des événements politiques puis des signaux sur la croissance et l'inflation du semestre. Les marchés actions, dopés d'abord par les promesses du candidat Trump, et ensuite par la consolidation de la croissance mondiale, ont continué de croître tout au long du semestre. Les taux d'intérêt à long terme américains et, dans leur sillage, les taux européens ont connu une poussée marquée fin 2016 suite à l'élection de D. Trump et aux perspectives de croissance renforcée et d'une inflation plus forte. Ils se sont finalement détendus aux États-Unis alors que la capacité du Président à mettre en œuvre son programme était fortement mise en doute et ce, malgré les hausses, prudentes, de taux directeurs de la *Fed*. Les déceptions à l'égard de la politique économique américaine et le renforcement de la croissance européenne ont également eu pour effet une nette progression de l'euro, alors même que les écarts de taux courts sont plus favorables au dollar. En Europe, les taux longs allemands et les *spreads* en zone euro ont connu des évolutions erratiques au gré des chiffres d'inflation, des résultats électoraux, et des péripéties politiques et des difficultés des banques en Italie. Toutefois, les taux européens terminent le semestre en hausse marquée après le discours de Mario Draghi fin juin et la simple évocation d'une possible réduction des achats de titres par la BCE. Les marchés, dopés à la liquidité banque centrale, se montrent ainsi très anxieux quant aux modalités de sortie du *Quantitative Easing*.

Au total, après un début d'année plutôt favorable, la faiblesse de l'inflation relativement à la dynamique de la croissance, et la sortie des politiques monétaires accommodantes sont les questions clés qui ouvrent le second semestre.

## 1.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE

<i>En millions d'euros</i>	BFI	CPM et DVA et provision juridique <sup>(1)</sup>	BFI retraitée <sup>(2)</sup>	Gestion de fortune	Activités Hors Métiers <sup>(3)</sup>	CA-CIB	Variation <sup>(4)</sup> S1-17 / S1-16
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 348</b>	<b>(111)</b>	<b>2 459</b>	<b>386</b>	<b>(161)</b>	<b>2 573</b>	<b>17%</b>
Charges d'exploitation	(1 350)	-	(1 350)	(301)	-	(1 651)	1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>998</b>	<b>(111)</b>	<b>1 109</b>	<b>85</b>	<b>(161)</b>	<b>922</b>	<b>43%</b>
Coût du risque	(227)	(40)	(187)	2	-	(225)	-21%
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	129	-	129	-	-	129	5%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	1	-	1	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>900</b>	<b>(151)</b>	<b>1 051</b>	<b>88</b>	<b>(161)</b>	<b>827</b>	<b>59%</b>
Impôt	(218)	39	(257)	(19)	48	(189)	68%
<b>Résultat net</b>	<b>682</b>	<b>(112)</b>	<b>794</b>	<b>69</b>	<b>(113)</b>	<b>638</b>	<b>53%</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	-	(1)	7	-	6	-67%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>683</b>	<b>(112)</b>	<b>795</b>	<b>62</b>	<b>(113)</b>	<b>632</b>	<b>52%</b>

(1) Couvertures de prêts et impacts DVA courant en PNB et provision juridique en coût du risque pour respectivement -40 m€, -71 m€ et -40 m€.

(2) Retraité des couvertures de prêts et impacts DVA courant en PNB et d'une provision juridique en coût du risque.

(3) Dont réévaluation de la dette pour -161 m€ en PNB.

(4) Variation calculée sur le périmètre BFI retraitée.

Alors que l'environnement politique international a généré des incertitudes sur les marchés, le semestre est toutefois marqué par une conjoncture économique globalement satisfaisante. Les indicateurs de marchés restent plutôt bien orientés avec des spreads de crédit en Europe qui se sont resserrés, une faible volatilité traduisant l'absence d'inquiétude des investisseurs et un prix moyen du baril de Brent en hausse de 30% comparé au premier semestre 2016. La politique monétaire de la banque centrale européenne continue d'être accommodante et la Fed a remonté ses taux directeurs à trois reprises. Sur le marché des devises, les cours EUR/USD et EUR/GBP sont en hausse sur la période.

Dans ce contexte, les revenus de la banque de financement et d'investissement, progressent de 17% comparé au premier semestre 2016.

Les revenus de la banque de marché et d'investissement sont en croissance, portés par les activités de Crédit et de Titrisation et par les effets positifs des xVA.

Les revenus de la banque de financement progressent à la fois sur les activités de financements structurés et les métiers de la banque commerciale.

Les charges d'exploitation de la BFI sont maîtrisées. Le coefficient d'exploitation s'établit à 55% à fin juin 2017, contre 63% en 2016.

Hors provision juridique de 40 millions d'euros, le coût du risque de la BFI retraitée s'élève à 187 millions d'euros. Il est en baisse sensible de -21% par rapport au premier semestre 2016, qui avait été impacté par un renforcement des provisions sur le secteur Oil & Gas.

Le résultat des sociétés mises en équivalence enregistre la bonne performance de la banque Saudi Fransi.

Le résultat net part du groupe de la BFI retraitée s'élève à 795 millions d'euros à fin juin 2017, en croissance comparé au premier semestre 2016, grâce à une bonne tenue de la performance des métiers et un coût du risque en baisse.

## 1.3 RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

### BANQUE DE FINANCEMENT

<i>En millions d'euros</i>	S1-17*	S1-16*	Variation S1-17* / S1-16*	Variation S1-17* / S1-16* à change constant
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 208</b>	<b>1 103</b>	<b>10%</b>	<b>9%</b>
Charges d'exploitation	(496)	(489)	1%	1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>712</b>	<b>614</b>	<b>16%</b>	<b>15%</b>
Coût du risque	(194)	(222)	-13%	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	129	123	5%	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	1	-100%	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>647</b>	<b>516</b>	<b>25%</b>	
Impôt	(135)	(99)	36%	
<b>Résultat net</b>	<b>512</b>	<b>417</b>	<b>23%</b>	
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(1)	ns	
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>513</b>	<b>418</b>	<b>23%</b>	

\* Retraité des couvertures de prêts en PNB pour respectivement -40 m€ et +1 m€ pour 2017 et 2016, et des provisions juridiques en coût du risque pour respectivement -20 m€ et -25 m€ pour 2017 et 2016.

Les revenus de la banque de financement sont en hausse d'un semestre à l'autre.

Sur les activités de financements structurés, les revenus augmentent +4% à change constant par rapport au premier semestre 2016. La quasi-totalité des lignes-produits progresse, hormis sur les secteurs du maritime et de l'Oil & Gas, toujours impactés par des difficultés conjoncturelles.

En 2017, Crédit Agricole CIB devient numéro un en tant que teneur de livres des prêts à effet de levier sur la zone EMEA (source Thomson Financial) et se hisse au 2<sup>ème</sup> rang en tant qu'arrangeur mandaté dans les financements de projets sur la zone EMEA (source Thomson Financial).

Les revenus des différents métiers de la banque commerciale sont en hausse de +15% à change constant par rapport au premier semestre 2016, incluant un effet positif significatif lié à une restructuration. Hors cet élément, la progression s'explique par la bonne performance d'International Trade & Transaction Banking (ITB) et plus particulièrement des activités de Transaction Banking avec le développement du financement de fonds (synergies entre CACIB/CACEIS/Indosuez Wealth Management). La remontée des prix du pétrole d'un semestre à l'autre profite également à l'activité Trade Commodities Finance.

Crédit Agricole CIB atteint la quatrième place en tant que teneur de livres sur les activités de syndication en EMEA (source Thomson Financial).

Les charges d'exploitation sont stables.

Hors provisions juridiques, le coût du risque est en baisse grâce à des reprises de provisions significatives suite à des cessions d'actifs.

Le résultat net part du groupe progresse, porté par la bonne performance des métiers et un coût du risque en baisse.

## BANQUE DE MARCHÉ ET D'INVESTISSEMENT

<i>En millions d'euros</i>	S1-17*	S1-16*	Variation S1-17* / S1-16*	Variation S1-17* / S1-16* à change constant
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 251</b>	<b>1 003</b>	<b>25%</b>	<b>24%</b>
Charges d'exploitation	(854)	(842)	1%	2%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>397</b>	<b>161</b>	<b>x2,5</b>	<b>x2,3</b>
Coût du risque	7	(16)	ns	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>404</b>	<b>145</b>	<b>x2,8</b>	
Impôt	(122)	(54)	x2,3	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	11	ns	
<b>Résultat net</b>	<b>282</b>	<b>102</b>	<b>x2,8</b>	
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(2)	ns	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>282</b>	<b>104</b>	<b>x2,7</b>	

\* Hors impact DVA sur le produit net bancaire pour -71 m€ en 2017 et + 10 m€ en 2016 et retraités des provisions juridiques en coût du risque pour respectivement -20 m€ et -25 m€ pour 2017 et 2016.

Les revenus de la banque de marché et d'investissement progressent de +24% à cours constant d'un semestre à l'autre.

Après un très bon début de période porté par le dynamisme commercial des activités de Fixed Income et Treasury, la performance de la banque de marché a été impactée en deuxième partie de semestre par le contexte électoral européen incertain. Dans cet environnement particulier, la bonne tenue des activités Crédit et de Titrisation conjuguée aux effets positifs des xVA permettent à la banque de marché d'afficher des revenus en croissance par rapport à 2016.

Crédit Agricole CIB se classe au premier rang mondial en tant que teneur de livres sur les Green Bonds avec 23 opérations réalisées depuis le début de l'année 2017 (source CACIB), maintient sa première place sur les émissions ABCP en Europe (source CPWare) et est au deuxième rang mondial en tant que teneur de livre des émissions de Jumbo bonds en toutes devises (source : Thomson Financial).

Les revenus de la banque d'investissement sont en baisse, comparés au premier semestre 2016. La très bonne performance des activités de M&A, notamment avec les Corporates français, dans un marché dynamique, est masquée par la comparaison défavorable avec un premier semestre 2016 incluant un nombre important d'émissions.

Crédit Agricole CIB gagne 12 rangs et se classe au quatrième rang mondial en tant que conseil en M&A impliquant une contrepartie française, totalisant ainsi 24% de parts de marché (source : Thomson Financial).

## GESTION DE FORTUNE

<i>En millions d'euros</i>	S1-17	S1-16	Variation S1-17 / S1-16	Variation S1-17 / S1-16 à change constant
<b>Produit net bancaire</b>	<b>386</b>	<b>353</b>	<b>9%</b>	<b>9%</b>
Charges d'exploitation	(301)	(290)	4%	3%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>85</b>	<b>63</b>	<b>35%</b>	<b>37%</b>
Coût du risque	2	(7)	-129%	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	-	ns	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>88</b>	<b>56</b>	<b>57%</b>	
Impôt	(19)	(10)	90%	
<b>Résultat net</b>	<b>69</b>	<b>46</b>	<b>50%</b>	
Participations ne donnant pas le contrôle	7	6	17%	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>62</b>	<b>40</b>	<b>55%</b>	

Les revenus du métier Gestion de Fortune s'établissent à 386 m€ et sont en augmentation de +9% sur la période, notamment grâce au dynamisme des activités de produits structurés et une augmentation des commissions et rétrocessions sur fonds. Ils bénéficient également de plus-values de cession exceptionnelles.

A fin juin 2017, les encours de fortune s'établissent à 112 milliards d'euros et sont en progression de +1,8% par rapport à fin décembre 2016. Cette augmentation de 2 milliards d'euros inclut une collecte nette positive de +1,4 milliards d'euros, un effet marché de +2,7 milliards d'euros, amoindris par un effet change de -2,3 milliards d'euros.

Les charges sont en hausse de +3% à cours constant par rapport au premier semestre 2016 en lien avec la mise en œuvre du projet d'entreprise « Shaping Indosuez 2020 ».

## ACTIVITÉS HORS MÉTIERS

<i>En millions d'euros</i>	S1-17	S1-16	Variation S1-17 / S1-16
<b>Produit net bancaire</b>	<b>(161)</b>	<b>62</b>	<b>ns</b>
Charges d'exploitation	-	-	ns
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(161)</b>	<b>62</b>	<b>ns</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(161)</b>	<b>62</b>	<b>ns</b>
Impôt	48	(26)	ns
<b>Résultat net</b>	<b>(113)</b>	<b>36</b>	<b>ns</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>(113)</b>	<b>36</b>	<b>ns</b>

Le PNB du pôle Activités hors métiers est constitué uniquement de l'impact du spread émetteur qui reflète l'évolution des spreads de crédit propres sur nos émissions.

## 2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans la note annexe 9 aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017.

## 3. TENDANCES ET PERSPECTIVES DU 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2017

### PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2017 : UN CYCLE ÉCONOMIQUE RENFORCÉ

Les surprises plutôt positives qui ont émaillé le premier semestre ont conduit les différents organismes à revoir légèrement à la hausse leurs prévisions de croissance.

La croissance dans les pays développés en effet se raffermir (de +1,6% en moyenne en 2016 elle passerait à +2% en 2017), le marché du travail s'améliore alors que les salaires et les prix font preuve d'une surprenante sagesse. Le cycle se développe ainsi sans qu'aucun risque caractéristique d'un retournement de tendance ne se manifeste.

Aux États-Unis, aucune mesure significative de relance ou de protectionnisme n'est attendue en 2017 malgré les promesses de D. Trump. La croissance se maintiendra néanmoins au-dessus de sa tendance de long terme : nous anticipons une croissance à 2,25% après 1,6% en 2016. La forte progression de la consommation des ménages en restera le moteur principal grâce à un marché du travail quasiment au plein emploi et l'investissement devrait afficher une progression modérée, la stabilisation des prix du pétrole ayant en effet permis la reprise de l'investissement dans le secteur pétrolier. Dans ce contexte, la *Fed* devrait maintenir sa politique de retrait graduel des mesures d'assouplissement monétaire en poursuivant la hausse progressive de ses taux et en commençant à réduire la taille de son bilan.

Le gradualisme du resserrement de la politique monétaire américaine détériore finalement peu les conditions financières des pays émergents et l'accélération progressive de leur croissance se poursuit (+4,4% en 2017 après +4,1% en moyenne). Les risques politiques et les menaces protectionnistes sont plus modérés, grâce notamment à la vigueur des exportations qui devrait soutenir les décisions d'investissement dans de nombreux pays émergents. L'économie chinoise devrait rester sur une dynamique stable (+6,7%) tandis que le Brésil et la Russie sortent de récession, et que les pays pétroliers bénéficient de la progression des prix du baril.

En Europe, la croissance devrait gagner en autonomie (+2% en 2017 en zone euro après +1,8% en 2016) grâce au renforcement de l'investissement (+5% après +3,4%) qui bénéficie de meilleures perspectives de débouchés. Les créations d'emplois permettent à la consommation de continuer à progresser sur un rythme soutenu, malgré un pouvoir d'achat grignoté par les hausses de prix, plus faibles que prévu cependant (l'inflation est anticipée à +1,5% en moyenne en 2017 après +0,2% en 2016), et un contexte de taux moins favorable.

D'ici la fin 2017, la politique monétaire de la BCE restera inchangée.

Dans cet environnement, les taux longs remonteront progressivement (0,6% pour le Bund allemand 10 ans et 1% pour l'OAT 10 ans), les spreads italiens restant élevés dans l'attente de la levée des incertitudes politiques au printemps 2018. Les marchés européens resteront extrêmement sensibles aux annonces que la BCE, qui devrait devenir plus explicite d'ici la fin d'année quant au processus de réduction de ses achats d'actifs, faisant planer un risque de tensions sur les marchés obligataires.

Au-delà, les risques politiques et géopolitiques, notamment les surprises de l'administration Trump, restent très présents, le secteur financier chinois et le prix du pétrole constituent également des sources de risque, mais qui devraient rester contenus en 2017.

### POUR CRÉDIT AGRICOLE CIB

Malgré un environnement de marché défavorable sur la seconde partie du premier semestre, les métiers de CACIB ont affiché de bonnes performances. Cette tendance devrait se poursuivre au second semestre, même si ce dernier reste traditionnellement moins élevé suite à l'effet saisonnalité.

Sur le second semestre, les activités de financements structurés devraient poursuivre leur croissance. De même, les activités de banque commerciale resteraient bien orientées, tirées notamment par l'activité de financement de fonds du Private Equity.

Après un très bon début de semestre porté par le dynamisme commercial des activités de banque de marchés (nombreuses émissions) et de la banque d'investissement (notamment en M&A), le deuxième trimestre a souffert d'une moindre volatilité, dans un contexte électoral européen incertain. Les perspectives du second semestre restent dépendantes du niveau de volatilité des marchés et de la présence de deals significatifs.

## 4. DÉCLARATIONS CONCERNANT LES RISQUES

### 4.1 DÉCLARATION D'ADÉQUATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

---

Conformément à l'article 435-1-e du CRR (règlement européen n°575/2013) et sur la base de l'ensemble des informations qui lui ont été transmises courant 2016, le Conseil d'administration lors de sa séance du 10 février 2017 a considéré que, les dispositifs de gestion des risques mis en place par Crédit Agricole CIB étaient appropriés eu égard au profil et à la stratégie de la Banque.

### 4.2 BRÈVE DÉCLARATION SUR LES RISQUES

---

Les principes généraux de la brève déclaration sur les risques sont détaillés dans le document de référence 2016 pages 164 à 166.

## 5. FACTEURS DE RISQUES

Les principales catégories de risques auxquelles le groupe Crédit Agricole CIB est exposé sont :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques particuliers présentés selon le format recommandé par le Financial Stability Board ;
- les risques structurels de gestion du bilan (risques de taux d'intérêt global, risques de liquidité, risques de change) ;
- les risques opérationnels, les risques juridiques ainsi que les risques de non-conformité.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2016, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques (pages 167 à 195).

La description de ces risques et les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2017 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 5.5 des annexes aux états financiers.

### 5.1 RISQUES DE CRÉDIT

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2016, pages 168 à 177.

#### PÉRIMÈTRE

Le périmètre pour les risques de crédit prend en compte les engagements commerciaux, hors portefeuilles titres et dérivés.

A noter que les opérations avec le groupe Crédit Agricole S.A. sont exclues de ce périmètre.

Au 30 juin 2017, la ventilation par zone géographique et par filière économique des crédits accordés à la clientèle et aux banques par le groupe Crédit Agricole CIB, nets de garanties crédit export (hors UBAF) s'élèvent à 291 milliards d'euros stables par rapport au 31 décembre 2016, et se répartit comme suit :

#### VENTILATION DES RISQUES DE CONTREPARTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Répartition en %	30.06.2017	31.12.2016
Autres pays d'Europe de l'Ouest	27,7%	30,1%
France	24,2%	21,8%
Amérique du nord	20,1%	20,9%
Asie (hors Japon)	11,0%	12,2%
Japon	7,4%	4,5%
Afrique et Moyen-Orient	4,7%	5,3%
Amérique latine	3,3%	3,7%
Autres pays d'Europe	1,6%	1,6%
Autres et supranationaux	0,0%	0,1%

Source : Risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export).

La ventilation par zone géographique reste globalement stable. La progression des engagements sur la France est liée à une importante opération dans le secteur du luxe et celle sur le Japon à l'augmentation des dépôts auprès de la Banque centrale du Japon.

## VENTILATION DES RISQUES DE CONTREPARTIE PAR FILIÈRE ÉCONOMIQUE

Répartition en %	30.06.2017	31.12.2016
Banque (dont Banques centrales)	14,1%	11,6%
Divers	17,2%	17,4%
Dont titrisations	10,7%	10,6%
Pétrole et gaz	10,6%	11,4%
Production & Distribution de biens de consommation	5,7%	2,7%
Immobilier	5,5%	5,8%
Aéronautique/Aerospatial	4,6%	4,9%
Maritime	4,2%	4,6%
Electricité	4,2%	4,6%
Industrie lourde	4,0%	4,5%
Autres activités financières (non bancaires)	3,6%	3,2%
BTP	3,5%	3,5%
Automobile	3,1%	3,7%
Telecom	2,5%	2,9%
Autres Transports	2,5%	2,8%
Autres industries	2,5%	2,7%
Santé/Pharmacie	2,3%	2,6%
Assurance	2,2%	2,1%
Agroalimentaire	1,8%	1,9%
Informatique/Technologies	1,7%	2,3%
Tourisme/Hotels/Restauration	1,5%	1,4%
Services non marchands/Secteur public/Collectivité	1,4%	1,3%
Media/Edition	0,8%	0,8%
Utilities	0,5%	0,6%
Bois/Papier/Emballage	0,3%	0,7%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export).

La répartition de nos engagements par filières économiques reste globalement stable avec quelques évolutions décrites ci-dessous :

- sur la filière Distribution, la progression est essentiellement portée par une importante transaction dans le segment du luxe,
- sur le secteur pétrolier, nos engagements sont en recul,
- sur la filière Banque, la progression est portée notamment par nos engagements avec Bank Of Japan et l'Etat japonais.

## EXPOSITION DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

La répartition des prêts et créances dépréciés par agent économique est présentée dans la note 5.3 des états financiers.

## COÛT DU RISQUE

Le coût du risque de Crédit Agricole CIB et ses principaux mouvements sont présentés en note 3.8 des états financiers consolidés.

## 5.2 RISQUES DE MARCHÉ

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 177 à 185 du document de référence 2016.

### GESTION DU RISQUE

#### › MÉTHODOLOGIE ET SYSTÈME DE MESURE

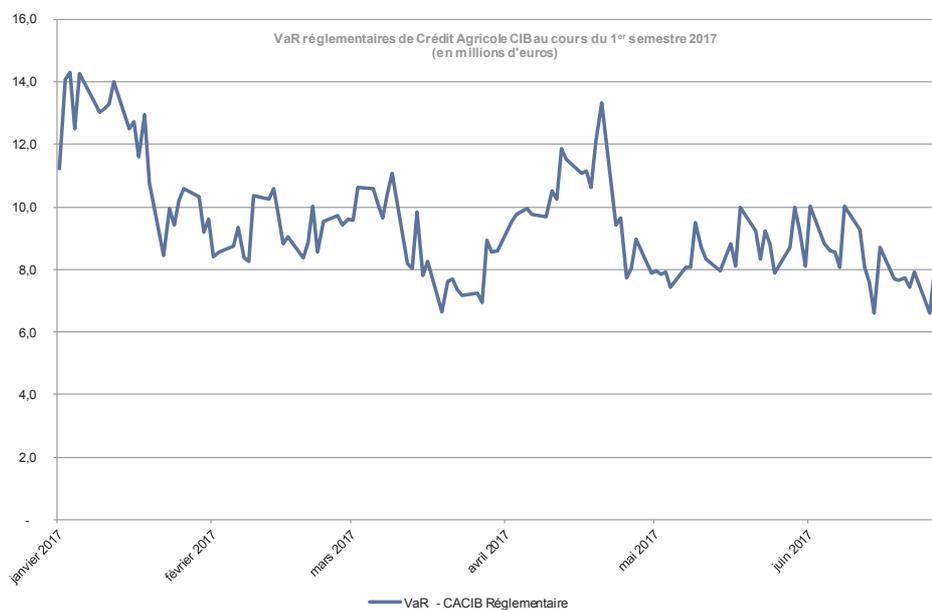
Les méthodologies de mesure de la VaR n'ont pas fait l'objet d'évolution au cours du premier semestre 2017.

### EXPOSITION (MESURE DE LA VALUE AT RISK)

#### › MESURE DE LA VaR RÉGLEMENTAIRE DE CRÉDIT AGRICOLE CIB AU COURS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2017

En millions d'euros	30.06.2017	Minimum	Maximum	Moyenne	30.12.2016
VaR Taux	3	3	6	4	6
VaR Action	2	1	3	2	1
VaR Change	4	3	8	4	4
VaR Commodities	0,2	0	0,4	0,2	4
VaR Crédit	5	3	7	5	4
Effet de compensation	(7)	(3)	(9)	(5)	(2)
<b>Crédit Agricole CIB</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>12</b>

#### › ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DE LA VaR CRÉDIT AGRICOLE CIB



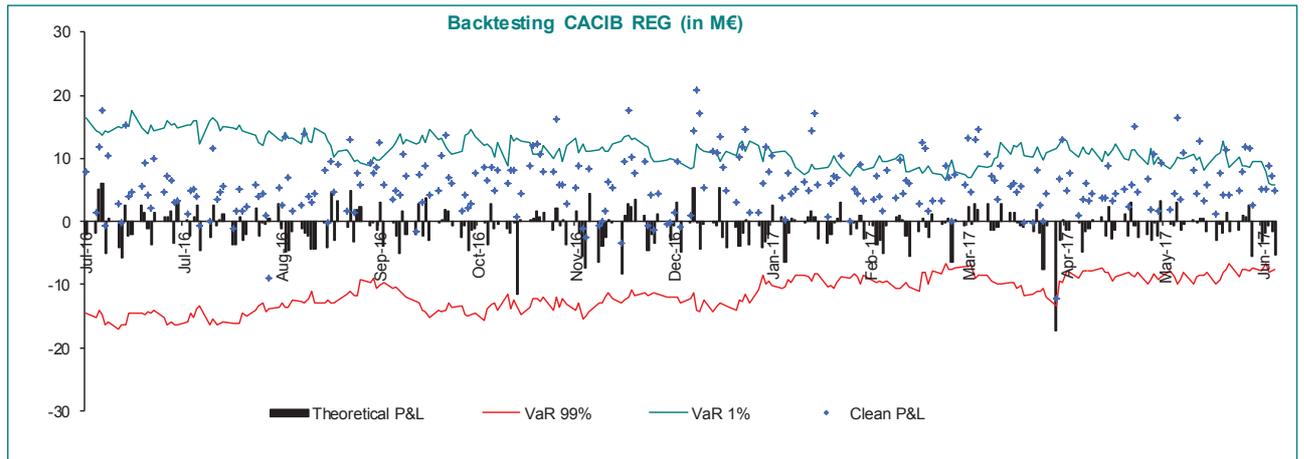
La VaR réglementaire à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017 s'élève à 7,7 millions d'euros.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017, la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB évolue dans une fourchette plus resserrée et plus basse qu'en 2016, le maximum a été atteint à 14,3 millions d'euros le 4 janvier 2017.

Dans un contexte de volatilité basse et compte tenu d'une activité impactée par la prudence des acteurs en amont des élections françaises, la VaR réglementaire est en baisse par rapport à sa moyenne de la période précédente, se situant à 9,4 millions d'euros sur le semestre.

Par ailleurs, une exception de Backtesting par rapport au P&L réel (P&L quotidien hors réserves) a été constatée sur le semestre.

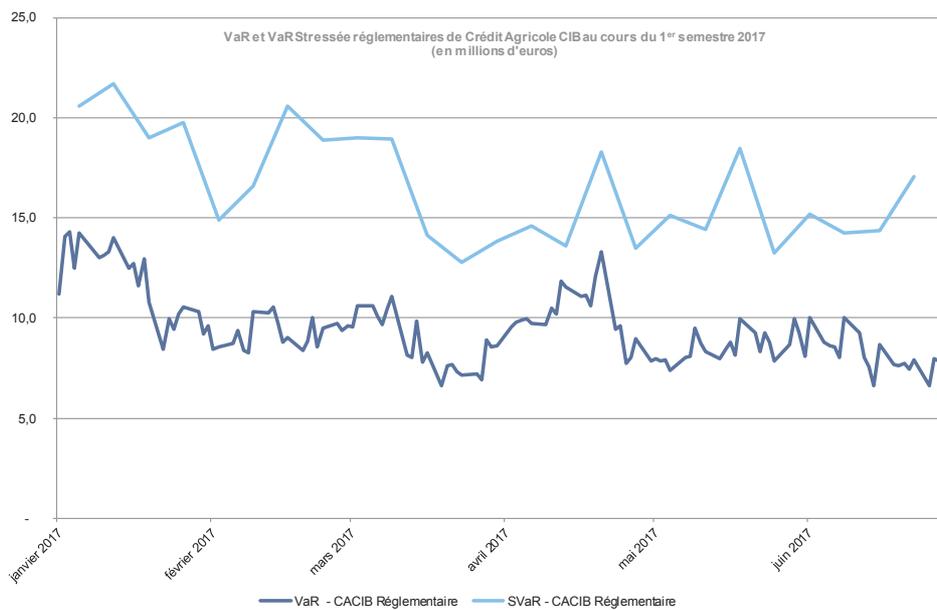
## › BACKTESTING DE LA VaR



## EXPOSITION SVaR

### › MESURE DE LA VaR RÉGLEMENTAIRE STRESSÉE DE CRÉDIT AGRICOLE CIB AU COURS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2017

Conformément aux exigences du régulateur, la SVaR (Stressed Value at Risk) est produite à une fréquence hebdomadaire. La VaR stressée n'a pas connu d'évolution méthodologique significative au cours du premier semestre 2017.



Sur le premier semestre, le ratio VaR stressée / VaR reste dans une fourchette équivalente au second semestre 2016. À fin juin 2017, le ratio VaR stressée / VaR s'élève à 2.

### › ÉVOLUTION DE LA VaR STRESSÉE (99 %, 1 JOUR)

En millions d'euros	30.06.2017	Minimum	Maximum	Moyenne	30.12.2016
VaR stressée	15	12,8	21,7	16,5	17

## AUTRES INDICATEURS

## › EXIGENCE DE FONDS PROPRES LIÉS À L'IRC (INCREMENTAL RISK CHARGE)

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	Minimum	Maximum	Moyenne	30.12.2016
IRC	159	159	354	227	127

## › EXIGENCE DE FONDS PROPRES LIÉS À LA CVA

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	Minimum	Maximum	Moyenne	30.12.2016
CVA	213	213	280	258	268

## › EXIGENCE DE FONDS PROPRES LIÉS À LA PRUDENT VALUATION

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	Minimum	Maximum	Moyenne	30.12.2016
Prudent Valuation	385	385	422	416	422

## 5.3 EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FINANCIAL STABILITY BOARD

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du Financial Stability Board. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2017. À ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes au titre de leur examen limité sur l'information financière semestrielle.

### Tableau de synthèse des expositions présentées ci-après au 30 juin 2017 :

En millions d'euros	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			Catégorie comptable
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette	
RMBS					(1)				
CMBS						2		2	
CDO super senior non couverts	644	(644)				1 312	(1 292)	20	(3)
CDO mezzanines non couverts	16	(16)			(2)	174	(174)		
CLO non couverts									
Protections acquises auprès de monolines						37		37	(4)
Protections acquises auprès de CDPC									

(1) Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 5.3 des comptes consolidés)

(2) Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 5.3 des comptes consolidés)

(3) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 5.1 des comptes consolidés)

(4) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Instruments dérivés (cf. note 5.1 des comptes consolidés)

### ABS Immobilier

En millions d'euros	RMBS	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
		30.06.2017	31.12.2016	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2017	31.12.2016
<b>Comptabilisés en prêts et créances</b>							
Exposition brute					8		
Décote*					(0)		
<b>Exposition nette en millions d'euros</b>					<b>7</b>		
<b>Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur</b>							
Exposition brute					20		2
Décote					(5)		
<b>Exposition nette en millions d'euros</b>					<b>15</b>		<b>2</b>
% subprime sous-jacents sur exposition nette							
<b>Ventilation par notation de l'exposition brute totale</b>							
AAA							
AA							100%
A					82%		
BBB							
BB					18%		
B							
CCC							
CC							
C							
Non noté							

En millions d'euros	CMBS	Etats-Unis		Royaume-Uni		Autres	
		30.06.2017	31.12.2016	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2017	31.12.2016
<b>Comptabilisés en prêts et créances</b>							
Exposition nette*							
<b>Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur</b>							
Exposition nette				2	2		

\* Il n'y a plus de provision collective depuis le 31 décembre 2014.

Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste-valeur :

- 30 juin 2017 : nominal = 8 millions d'euros; juste valeur = 8 millions d'euros.
- 31 décembre 2016 : nominal = 9 millions d'euros ; juste valeur = 4 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

## MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES CDO SUPER SENIOR À SOUS-JACENTS RÉSIDENTIELS AMÉRICAINS

### › CDO SUPER SENIOR ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie sont :

- calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel
- exprimés en pourcentage du nominal. Cette approche nous permet notamment de visualiser nos hypothèses de pertes en fonction de nos risques toujours au bilan de la banque.

Date de clôture	Taux de pertes subprime produits en		
	2005	2006	2007
30.06.2017	50%	60%	60%
31.12.2016	50%	60%	60%

Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité de ce marché.

### › CDO SUPER SENIOR ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que, les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

## CDO SUPER SENIOR À SOUS-JACENTS RÉSIDENTIELS AMÉRICAINS NON COUVERTS

Au 30 juin 2017, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 20 millions d'euros sur les CDO super senior non couverts.

### › DÉCOMPOSITION DES CDO SUPER SENIOR

<i>En millions d'euros</i>	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
<b>Nominal</b>	<b>1 312</b>	<b>644</b>
Décote	1 292	644
Provision collective		
<b>Valeur nette au 30.06.2017</b>	<b>20</b>	
Valeur nette au 30.06.2016	15	
<b>Taux de décote *</b>	<b>98%</b>	<b>100%</b>
<b>Sous-jacent</b>		
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	24%	0%
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	36%	0%
% des actifs Alt A sous jacents	4%	0%
% des actifs Jumbo sous jacents	0%	0%

\* Après prise en compte des tranches décotées à 100%.

### › AUTRES EXPOSITIONS AU 30 JUIN 2017

<i>en millions d'euros</i>	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur				
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	0			0
CDO Mezzanines non couverts évalués à la juste valeur	174	(174)		
CDO Mezzanines non couverts comptabilisés en prêts et créances *	16	-16		

\* Tranches de CDO mezzanines issues de la liquidation d'un CDO anciennement comptabilisé en prêts et créances.

### › RÉPARTITION DE L'EXPOSITION NETTE SUR MONOLINES AU 30 JUIN 2017

<i>En millions d'euros</i>	Monolines en couverture de			Total protections acquises auprès de monolines
	CDO résidentiels américains	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	37		153	190
Montant notionnel brut des éléments couverts	37		153	190
Juste valeur des éléments couverts	29		125	154
<b>Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures</b>	<b>8</b>		<b>29</b>	<b>37</b>
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection				
<b>Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur Monolines</b>	<b>8</b>		<b>29</b>	<b>37</b>

Suite au rachat de CFIG par le monoliner Assured Guaranty, désormais ce dernier couvre 100 % de nos positions. Etant considérée comme une contrepartie saine (noté AA par Moody's) nous n'avons donc plus aucune provision monoline dans nos comptes.

## 5.4 GESTION DE BILAN – RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 188 à 191 du document de référence 2016 et n'ont pas connu d'évolution significative.

### RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

L'exposition du groupe Crédit Agricole CIB n'a pas fondamentalement évolué au cours du premier semestre 2017.

Les impasses de taux au 30 juin 2017 se détaillent comme suit et traduisent une exposition de la Banque à une baisse des taux d'intérêts :

<i>En milliards d'euros</i>	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Impasse moyenne Dollar US	-1	+0,3	+0,005
Impasse moyenne Euro	-1,8	+0,6	+0,3

### RISQUES DE LIQUIDITÉ

Les principes méthodologiques, la gestion et le suivi du risque de liquidité n'ont pas connu d'évolutions significatives depuis le 31 décembre 2016.

### RISQUES DE CHANGE

La politique de gestion, de suivi et le contrôle du risque de change n'a pas significativement évolué sur le premier semestre 2017.

### RISQUES DE TAUX ET CHANGE

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (swaps de taux d'intérêt et opérations de change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie. Les 3 types de couvertures (couverture de juste valeur, couverture de flux de trésorerie et couverture de l'investissement net en devise) sont décrits dans le document de référence 2016 en page 191.

Concernant la couverture de flux de trésorerie, en application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

30.06.2017			
<i>En millions d'euros</i>	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts (à recevoir)	110	250	360
Flux de trésorerie couverts (à payer)			

## 5.5 RISQUES OPÉRATIONNELS

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du document de référence 2016 page 192, et n'ont pas connu d'évolutions matérielles depuis le 31 décembre 2016.

## 5.6 RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole CIB et de ses filiales consolidées par intégration globale, sont décrites pages 193 et 194 dans le rapport de gestion pour l'exercice 2016 lui-même inclus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2017 sous le numéro D.17-0208.

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2017 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose.

À ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole CIB, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

### › OFFICE OF FOREIGN ASSETS CONTROL (OFAC)

Crédit Agricole CIB et sa maison-mère Crédit Agricole S.A. (CASA) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec CASA et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le USAO et le DANY ont accepté de lever les poursuites relatives aux faits visés par cette enquête à l'encontre de Crédit Agricole CIB et CASA et de chacune des filiales ou affiliées de Crédit Agricole CIB dès lors que Crédit Agricole CIB se conformera aux obligations mises à sa charge dans le cadre de ces accords.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces accords, le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de ce dossier, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole sera soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprendront une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

### › EURIBOR/LIBOR ET AUTRES INDICES

Crédit Agricole CIB et sa maison-mère Crédit Agricole S.A., en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole CIB et sa maison-mère Crédit Agricole S.A. ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole CIB et à Crédit Agricole S.A., une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

En outre, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB font l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte par la KFTC sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) se poursuit.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor), l'action de groupe "Lieberman" est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe "Sullivan", Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une « motion to dismiss » visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole SA et de CA-CIB. Cette décision est susceptible d'appel.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (class action) aux États-Unis ("Frontpoint") relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé une requête visant à obtenir le rejet de cette demande (motion to dismiss).

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

#### › AWSA II

Crédit Agricole CIB a été assigné le 5 juin 2015 devant le tribunal de commerce de Nanterre par les sociétés polonaises Autostrada Wielkopolska II SA (AWSA II) et Autostrada Wielkopolska SA (AWSA). Le 30 août 2008, AWSA et le Ministre polonais des infrastructures ont signé un Accord pour la Construction et l'Exploitation de la section 2 de l'autoroute A2, située en Pologne. AWSA II, à qui AWSA a transféré les droits de cette concession jusqu'en mars 2037, estime avoir subi, au titre du montage financier de cette opération, un préjudice du fait de Crédit Agricole CIB et demande à ce titre des dommages-intérêts à hauteur de 702,840 millions de zlotys (PLN), soit la contre-valeur en euros d'environ 168,579 millions. À l'audience du 19 octobre 2016, le Tribunal de Commerce de Nanterre a rendu un jugement ayant ordonné le sursis à statuer dans l'attente de la décision définitive à rendre par les juridictions polonaises dans le litige opposant AWSA II à la société qui avait audité le modèle financier.

#### › BONDS SSA

Crédit Agricole CIB a reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre des enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies). Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont cités avec d'autres banques, dans plusieurs actions de groupe (class actions) consolidées devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB procède à des investigations internes afin de réunir les informations requises. Ce travail se poursuivra au cours de l'année 2017. À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

## 5.7 RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Le dispositif de gestion, de suivi et le contrôle des risques de non-conformité sont décrits au sein du document de référence 2016, page 195 et n'ont pas connu d'évolutions significatives depuis le 31 décembre 2016.

## 6. ACTUALISATION DU PILIER 3 DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

<b>6.1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL .....</b>	<b>23</b>
Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle .....	23
Périmètre prudentiel .....	23
Cadre prudentiel .....	24
Phase transitoire de mise en œuvre .....	24
Exigences minimales .....	25
<b>6.2 INDICATEURS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ .....</b>	<b>26</b>
Ratios de solvabilité .....	26
Ratio de levier .....	28
Ratio MREL/TLAC .....	29
<b>6.3 COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS .....</b>	<b>30</b>
Composition des fonds propres .....	30
Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels .....	38
<b>6.4 COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS .....</b>	<b>40</b>
Exigence de fonds propres par type de risque .....	40
Évolution des emplois pondérés .....	40
<b>6.5 RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE .....</b>	<b>41</b>
Risques de crédit .....	41
Risques de contrepartie .....	46
Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie .....	49
Expositions sur actions du portefeuille bancaire .....	49
<b>6.6 RISQUES DE MARCHÉ .....</b>	<b>50</b>
Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché en approche standard .....	50
Exigences de fonds propres des expositions en méthode interne .....	50

Le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du Groupe Crédit Agricole CIB sont décrits dans la présente partie et dans la partie « Facteurs de risque ».

Le Groupe Crédit Agricole CIB a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les Facteurs de risque, afin d'isoler les éléments répondant aux exigences prudentielles en matière de publication.

## 6.1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

### CHAMP D'APPLICATION DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE LA SURVEILLANCE PRUDENTIELLE

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement qui sont agréés pour fournir les services et activités d'investissement visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR).

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous-consolidé. Dans ce cadre, Crédit Agricole CIB a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage à CRR/CRD4 ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

### PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

#### › DIFFÉRENCE ENTRE LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION À DES FINS DE SURVEILLANCE PRUDENTIELLE

Les entités comptablement consolidées mais exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont quelques entités *ad hoc* prudentiellement mises en équivalence. Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, conformément aux normes IFRS 11, restent prudentiellement consolidées par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les comptes consolidés intermédiaires résumés "Périmètre de consolidation au 30 juin 2017".

**Tableau 1 - Différence de traitement des participations entre périmètre comptable et périmètre prudentiel**

Type de participation	Traitement comptable	Traitement prudentiel Bâle III non phasé
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation par intégration globale générant une exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité financière détenues conjointement	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle.
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans des entités où la participation est supérieure à 10 %, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Déduction des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs.</li> </ul>
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déduction du CET1 de la valeur de mise en équivalence des entités où la participation est supérieure à 10 %, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles.</li> </ul>
	Titres de participation dans les établissements de crédit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déduction des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs.</li> </ul>
Participations < 10 % ayant une activité financière ou assurance	Titres de participation et titres disponibles à la vente	Déduction des instruments CET1, AT1 et T2 dans des entités où la participation est inférieure à 10 %, au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1.
Véhicules de titrisation de l'activité ABCP	Intégration globale	Pondération en risque de la valeur de mise en équivalence et des engagements pris sur ces structures (lignes de liquidité et lettres de crédit).

## CADRE PRUDENTIEL

### › SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR BÂLE III (CRR/CRD4) PAR RAPPORT À BÂLE II

La synthèse des principales évolutions apportées par Bâle III (CRR/CRD4) par rapport à Bâle II est décrite dans le document de référence 2016 de Crédit Agricole CIB en pages 202 et 203.

## PHASE TRANSITOIRE DE MISE EN ŒUVRE

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec la CRR/CRD4, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, notamment l'introduction progressive des éléments nouveaux sur les fonds propres :

1. Application transitoire du traitement des filtres prudentiels sur les plus et moins-values latentes sur les actifs disponibles à la vente (dispositions du règlement 2016/445 de la BCE se substituant à compter du 31 décembre 2016 aux dispositions nationales indiquées par l'ACPR dans sa communication du 12 décembre 2013) : intégration progressive au CET1 des plus-values latentes, y-compris celles portant sur des titres émis par des souverains et des moins-values latentes portant sur des titres émis par des souverains (40 % en 2015 ; 60 % en 2016 ; 80 % en 2017 et 100 % les années suivantes). À l'inverse, les moins-values latentes portant sur les autres émetteurs ont été intégrées dès 2014 ;
2. Déduction progressive de l'écrêtement ou de l'exclusion des intérêts minoritaires par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ; le montant résiduel (20 % en 2017) reste traité selon la méthode CRD 3 ;
3. Déduction progressive des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le montant résiduel (20 % en 2017) reste traité selon la méthode CRD3 (traitement en emplois pondérés à 0 %) ;
4. Pas d'application transitoire de la déduction des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (pour mémoire, déduction en CRD3 à 50 % du Tier 1 et à 50 % du Tier 2), avec un calcul des montants distinguant maintenant les créances saines et celles en défaut ;
5. Déduction progressive des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles : le montant dépassant la double franchise partiellement commune aux participations financières supérieures à 10 %, est déduit par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les éléments couverts par la franchise sont pondérés à 250 %. Le montant résiduel du dépassement de franchise (20 % en 2017) reste traité selon la méthode CRD3 (traitement en emplois pondérés à 0 %) ;
6. Déduction progressive des instruments de CET1 détenus dans des entités financières constituant des participations dans lesquelles le taux de détention est supérieur à 10 % : le montant résiduel du dépassement de double franchise, commune aux IDA traités au point précédent, est déduit suivant les mêmes modalités qu'au point ci-dessus. Les éléments couverts par la franchise sont comme ci-dessus pondérés à 250 %. Le montant résiduel du dépassement de franchise (20 % en 2017) reste traité selon la méthode CRD3 (déduction à 50 % du Tier 1 et 50 % du Tier 2) ;
7. Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres en Bâle II et qui ne sont plus éligibles en tant que fonds propres du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis. Conformément à cette clause, ces instruments sont progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2016, 60 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 est reconnu, puis 50 % en 2017, etc. La partie non reconnue peut être reconnue dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à Tier 2 par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

Enfin, les immobilisations incorporelles (dont les écarts d'acquisition) sont déduites du CET1 à 100 %, conformément à la transposition nationale des règles d'application transitoire.

## EXIGENCES MINIMALES

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR). Le régulateur fixe en complément de façon discrétionnaire des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

### › EXIGENCES MINIMALES DU PILIER 1

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé est de 4,5 %. L'exigence minimale de Tier 1 phasé est de 6 % et l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 %.
- À ces ratios s'ajouteront des coussins de fonds propres dont la mise en application sera progressive :
  - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019) ;
  - le coussin contracyclique (taux en principe dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau du Groupe étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD<sup>(1)</sup>) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation du Groupe ;
  - les coussins pour risque systémique et pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB) (respectivement entre 0 % et 5 %, et entre 0 % et 3,5 %). Ces deux coussins ne sont pas cumulatifs, les doubles comptages étant éliminés par le régulateur de l'entité consolidante. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements G-SIB. Crédit Agricole CIB ne rentre pas dans cette catégorie.

Ces coussins sont entrés en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par incréments progressifs annuels jusqu'en 2019 (25 % du coussin demandé en 2016, 50 % en 2017, etc.). Le coussin pour risque systémique peut être mis en place par une autorité nationale sous condition de justification documentée auprès de l'Autorité Bancaire Européenne. Lorsque le taux d'un coussin contracyclique est modifié au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est au moins 12 mois après la date de publication. En 2017, seuls la Norvège et la Suède ont défini un coussin contracyclique. Les incréments progressifs annuels définis ci-dessus s'appliquent à l'issue de la période de préavis de 12 mois.

Ces coussins doivent être couverts par du CET1.

### Exigences minimales sur la base des informations connues à fin juin 2017

1 <sup>er</sup> janvier...	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Common Equity Tier One	4,00 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Tier 1 (CET1 + AT1)	5,50 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %
Tier 1 + Tier 2	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %
Coussin de conservation			0,63 %	1,25 %	1,88 %	2,50 %
Coussin contracyclique (entre 0 % et 2,5 %)			0 %	0 %	0 %	0 %
Coussin pour risque systémique (entre 0 % et 5 %)			0 %	0 %	0 %	0 %

### Exigence totale Groupe Crédit Agricole CIB, y compris buffers telle que connue à fin juin 2017

1 <sup>er</sup> janvier...	2014	2015	2016
CET1 + coussins	4 %	4,50 %	5,13 %
T1 + coussins	5,50 %	6 %	6,63 %
T1 + T2 + coussins	8 %	8 %	8,63 %

### › EXIGENCES MINIMALES AU TITRE DU PILIER 2

Crédit Agricole CIB a été notifié par la Banque centrale européenne (BCE) des nouvelles exigences de capital applicables suite aux résultats du Processus de revue et d'évaluation de supervision « SREP ».

Crédit Agricole CIB devra respecter un ratio CET1 consolidé minimum (incluant les exigences au titre du Pilier 1, du Pilier 2 et du coussin de conservation des fonds propres) d'au moins 5,75 %, en phase transitoire (phased in), au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

<sup>(1)</sup> L'EAD est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilantiels ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

## 6.2 INDICATEURS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ

### RATIOS DE SOLVABILITÉ

En millions d'euros	30.06.2017		31.12.2016	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
Capital et réserves part du groupe <sup>(1)</sup>	16 095	16 206	16 476	16 617
(+) Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (avance d'actionnaires)				
(+) Intérêts minoritaires	99	0	98	0
(-) "Prudent valuation"	(385)	(385)	(278)	(278)
(-) Déductions du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(1 191)	(1 191)	(1 180)	(1 180)
(-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés	(33)	(41)	(25)	(42)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(8)	(8)	(11)	(11)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles <sup>(2)</sup>	(991)	(991)	(1 036)	(1 036)
Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important	2 435	2 435	2 537	2 537
Impôts différés déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	285	285	572	572
Utilisation de la franchise de 10 % (individuellement pour les instruments CET1 d'entités du secteur financier d'une part et les impôts différés d'autre part)	1 444	1 444	1 501	1 501
(-) Traitement par transparence des OPCVM	(8)	(8)	(3)	(3)
Ajustements transitoires et autres déductions applicables aux fonds propres CET1 <sup>(2)</sup>	62	(136)	325	(89)
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>13 640</b>	<b>13 446</b>	<b>14 366</b>	<b>13 978</b>
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1	2 435	2 435	2 435	2 435
Instruments de fonds propres AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	2 346		2 615	
Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1				
Ajustements transitoires et autres déductions Bâle II	(103)	(4)	(207)	
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1</b>	<b>4 678</b>	<b>2 431</b>	<b>4 843</b>	<b>2 435</b>
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>18 318</b>	<b>15 877</b>	<b>19 210</b>	<b>16 413</b>
Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres	2 741	2 741	2 862	2 862
Instruments de capital et emprunts subordonnés non éligibles	30		30	
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	385	385	430	430
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2				
Ajustements transitoires et autres déductions Bâle II	18		(207)	
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>	<b>3 173</b>	<b>3 125</b>	<b>3 116</b>	<b>3 292</b>
<b>Fonds propres globaux</b>	<b>21 491</b>	<b>19 002</b>	<b>22 325</b>	<b>19 706</b>
<b>Total des emplois pondérés</b>	<b>112 829</b>	<b>112 829</b>	<b>123 160</b>	<b>123 160</b>
Ratio CET1	12,1%	11,9%	11,7%	11,3%
Ratio Tier 1	16,2%	14,1%	15,6%	13,3%
Ratio global	19,0%	16,8%	18,1%	16,0%

(1) Ce poste est détaillé dans le tableau de passage des capitaux propres aux fonds propres en page 38.

(2) Ce poste comprend l'ajustement transitoire au titre du dépassement de franchise sur les instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important.

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés s'élevaient à 13,4 milliards d'euros au 30 juin 2017, en baisse de 0,5 milliards d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2016.

Les éléments ayant impacté le CET1 au premier semestre 2017 sont essentiellement l'effet change lié à la position structurelle en dollars US et devises liées pour -0,4 milliard d'euros et la variation des éléments filtrés des fonds propres prudentiels (-0,1 milliard d'euros) ;

En phasé, les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élevaient à 13,6 milliards d'euros au 30 juin 2017. L'écart entre la vision phasée et la vision non phasée des fonds propres de base de catégorie 1 (+0,2 milliard d'euros) résulte du phasing des déductions correspondant aux dépassements de franchises et pour le solde du phasing d'une part sur la prise en compte des plus-values latentes sur portefeuilles AFS et d'autre part sur les filtres prudentiels liés aux intérêts minoritaires, au DVA et aux impôts différés actifs (déficits reportables).

Le détail des variations des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés et phasés est le suivant :

- le poste capital et réserves qui a diminué de 0,4 milliard d'euros en raison principalement de l'effet change sur la position structurelle en dollars USD et devises liées;
- les intérêts minoritaires sont totalement filtrés en non phasé ; leur montant non filtré en phasé est inférieur à 0,1 milliard d'euros ;
- la déduction au titre de la prudent valuation s'élève à 0,4 milliard d'euros, soit une variation de -0,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2016 ;
- les déductions au titre du goodwill et des autres immobilisations incorporelles s'élevaient à 1,2 milliard d'euros en non phasé comme en phasé, stable par rapport au 31 décembre 2016;
- le montant des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables est inférieur à 0,1 milliard d'euros en non phasé et en non phasé, stable par rapport à fin 2016 ;
- les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % s'élevaient à 2,4 milliards d'euros, en baisse de 0,1 milliard d'euros notamment sous l'effet du change. Ces déductions font l'objet du calcul de franchise qui réduit leur impact à 1 milliard d'euros en non phasé et à 0,8 milliard d'euros en phasé ;
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles s'élevaient à 0,3 milliard d'euros au 30 juin 2017. Ils bénéficient pleinement de la franchise et font donc l'objet d'un traitement en emplois pondérés à 250 %.

Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) non phasés s'élevaient à 15,9 milliards, tandis que ceux phasés atteignent 18,3 milliards d'euros et ont diminué de 0,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Ils incluent le CET1 décrit ci-dessus, ainsi que l'Additional Tier 1 (AT1) qui évolue ainsi :

- la totalité du stock antérieur au 1er janvier 2014 est non éligible en non phasé. En phasé, la clause de maintien des acquis permet de retenir un montant de dette correspondant à 50% du stock au 31 décembre 2012, soit un montant de 2,3 milliards d'euros au 30 juin 2017. Le montant de dette non éligible dépassant le plafond de maintien des acquis s'élève à 0,1 milliard d'euros au 30 juin 2017. Ce montant est intégralement repris en Additional Tier 2 phasé;
- en non phasé, aucune déduction n'est effectuée sur ce compartiment. En revanche, en phasé, les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % qui ne sont pas déduits du CET1 du fait du mécanisme de phasing sont déduits des fonds propres Tier 1 à hauteur de 50%. Au 30 juin 2017, cette déduction s'élève à 0,1 milliard d'euros, en baisse de 0,1 milliard d'euros par rapport à fin 2016.

Les fonds propres additionnels de catégorie 2 (Additional Tier 2) non phasés, à 3,1 milliards d'euros, sont en baisse de 0,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2016, notamment en raison de l'effet change sur les instruments émis en USD

- les emprunts hybrides retenus en fonds propres de catégorie 2 éligibles à Bâle 3 s'élevaient à 2,7 milliards d'euros ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues selon l'approche notations internes et les ajustements pour risque de crédit général brut des effets fiscaux selon l'approche standard s'élève à 0,4 milliard d'euros au 30 juin 2017, en légère baisse par rapport au 31 décembre 2016 ;
- En phasé, les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % qui ne sont pas déduits du CET1 du fait du mécanisme de phasing sont déduits des fonds propres Tier 2 à hauteur de 50%. Au 30 juin 2017, cette déduction s'élève à 0,1 milliard d'euros, en baisse de 0,1 milliard d'euros par rapport à fin 2016.

Au total, les fonds propres globaux non phasés s'élevaient au 30 juin 2017 à 19 milliards d'euros, soit une baisse de 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Les fonds propres globaux phasés s'élevaient, quant à eux, à 21,5 milliards d'euros et sont inférieurs de 0,8 milliard d'euros à ceux du 31 décembre 2016.

## RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier et les modalités de sa publication et de son application par le Crédit Agricole CIB sont décrits dans le document de référence 2016 de Crédit Agricole CIB en pages 207 à 209.

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 2015/62 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au JOUE le 18 janvier 2015.

La publication est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au moins une fois par an ; les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé, un ratio phasé ou les deux ratios.

Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

Le ratio de levier a subi une période d'observation entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans l'objectif d'un suivi sur les composantes ainsi que le comportement de ce ratio par rapport aux exigences fondées sur les risques.

D'après les propositions de textes diffusées le 23 novembre 2016 dans le cadre des travaux législatifs CRR2/CRD5, la mise en application en Pilier 1, initialement prévue dans CRR au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pourrait être décalée.

Une exigence de ratio de levier à deux vitesses est envisagée : elle pourrait être de 3 %, niveau mentionné par le Comité de Bâle pour les non G-SIB, et à un niveau supérieur pour les G-SIB.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations intragroupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors bilan.

### Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

	<i>En millions d'euros</i>	Montant applicable
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	506 893
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation	(11 627)
3	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du règlement (UE) n° 575/2013	
4	Ajustements pour instruments financiers dérivés	(108 354)
5	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT) *	31 275
6	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	113 632
EU-6a	Ajustement pour expositions intragroupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013	(18 183)
EU-6b	Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013	
7	Autres ajustements	(2 625)
8	<b>Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier</b>	<b>511 010</b>

\* SFT : Securities Financing Transaction.

### Ratio de levier - Déclaration commune

	<i>En millions d'euros</i>	Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
<i>Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT *)</i>		
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT * et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	252 304
2	(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(2 625)
3	Total des expositions au bilan (dérivés, SFT * et actifs fiduciaires exclus, somme des lignes 1)	249 678
<i>Expositions sur dérivés</i>		
4	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	15 770
5	Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	29 171
EU-5a	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	
6	Sûretés fournies pour des dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	3 841
7	Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés	(20 076)
8	Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client	

<i>En millions d'euros</i>		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
9	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	16 068
10	Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus	(11 048)
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	33 726
<i>Expositions sur SFT *</i>		
12	Actifs SFT * bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	284 263
13	Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT * bruts	(156 161)
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT *	4 056
EU-14a	Dérogation pour SFT * : exposition au risque de crédit de la contrepartie conformément à l'article 429 ter, paragraphe 4, et à l'article 222 du règlement (UE) n° 575/2013	
15	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	
EU-15a	Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT * compensées par le client	
16	Total des expositions sur opérations de financement sur titres (somme des lignes 12 à 15a)	132 158
<i>Autres expositions de hors bilan</i>		
17	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	191 455
18	Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents	(77 824)
19	Autres expositions de hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	113 632
<i>Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)</i>		
EU-19a	Expositions intragroupe exemptées (sur base individuelle) au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) no 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)	(18 183)
EU-19b	Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)	
<i>Fonds propres et mesure de l'exposition totale</i>		
20	Fonds propres de catégorie 1	18 318
21	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier (somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b)	511 010
<i>Ratio de levier</i>		
22	Ratio de levier	3,58%
<i>Choix en matière de dispositions transitoires et montant des actifs fiduciaires décomptabilisés</i>		
EU-23	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitional
EU-24	Montant des actifs fiduciaires décomptabilisés au titre de l'article 429, paragraphe 11, du règlement (UE) n° 575/2013	

\* SFT : Securities Financing Transaction.

Crédit Agricole CIB considère le ratio de levier comme une mesure complémentaire aux contraintes pesant sur la solvabilité et la liquidité limitant déjà la taille de bilan. Dans le cadre du suivi du levier excessif, un pilotage est réalisé fixant des contraintes. Le ratio de levier de Crédit Agricole CIB diminue de 34 bp sur le premier semestre.

## RATIO MREL/TLAC

### › RATIO MREL

Le ratio MREL et son application par le Crédit Agricole CIB sont décrits dans le document de référence 2016 de Crédit Agricole CIB en page 209.

### › RATIO TLAC

Ce ratio s'applique à partir de 2019 uniquement aux établissements d'importance systémique, donc au groupe Crédit Agricole. Crédit Agricole CIB n'y sera en revanche pas soumis, n'étant pas qualifié de G-SIB par le FSB.

## 6.3 COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

### COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Le tableau suivant est présenté au format de l'Annexe IV et VI du règlement d'exécution n° 1423/2013 de la Commission européenne du 20 décembre 2013. Par simplification, les libellés présentés ci-dessous sont ceux de l'Annexe VI, soit les libellés phasés.

#### Composition des fonds propres au 30 juin 2017

Numérotation (phasé)	En millions d'euros	30.06.2017	
		Phasé	Non phasé
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves</b>			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	9 425	9 425
	dont : Actions Crédit Agricole S.A.	9 425	9 425
	dont : CCI/CCA des Caisses régionales		
	dont : Parts sociales des Caisses locales		
2	Bénéfices non distribués		
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	6 620	6 620
3a	Fonds pour risques bancaires généraux		
4	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1		
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	99	
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	106	106
6	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>16 250</b>	<b>16 151</b>
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires</b>			
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(385)	(385)
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(1 191)	(1 191)
9	Ensemble vide dans l'UE		
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(41)	(41)
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(232)	(232)
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(8)	(8)
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	(140)	(140)
14	Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	287	287
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)		
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)		
17	Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
18	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(991)	(991)
20	Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres	4	4
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(8)	(8)
20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	(8)	(8)
20c	dont : positions de titrisations (montant négatif)		

Numérotation (phasé)	En millions d'euros	30.06.2017	
		Phasé	Non phasé
20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)		
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)		
22	Montant au-dessus du seuil de 15% (montant négatif)		
23	dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important		
24	Ensemble vide dans l'UE		
25	dont : actifs d'impôt différé résultat de différences temporelles		
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)		
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)		
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	96	
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468	(34)	
	Dont : Gains non réalisés (phase out)	(32)	
	Dont : Pertes non réalisées (phase out)		
	Dont : Gains non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales (phase out)	(2)	
	Dont : Pertes non réalisées qui sont liées à des expositions sur les administrations centrales (phase out)		
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	130	
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)		
28	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>(2 609)</b>	<b>(2 705)</b>
29	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>13 640</b>	<b>13 446</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments</b>			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	2 435	2 435
31	dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable	2 435	2 435
32	dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	2 346	
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		
35	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		
36	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>4 781</b>	<b>2 435</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires</b>			
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)		
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n°575/2013 (montants résiduels CRR)	(99)	
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013		

Numérotation (phasé)	En millions d'euros	30.06.2017	
		Phasé	Non phasé
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013		
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	(4)	(4)
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)		
43	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>(103)</b>	<b>(4)</b>
44	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>4 678</b>	<b>2 431</b>
45	<b>Fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1+AT1)</b>	<b>18 318</b>	<b>15 877</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions</b>			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	2 741	2 741
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	30	
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers		
49	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		
50	Ajustements pour risque de crédit	385	385
51	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires</b>	<b>3 156</b>	<b>3 125</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires</b>			
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)		
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
54a	Dont nouvelles detentions non soumises aux dispositions transitoires		
54b	Dont detentions existant avant le 1er janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires		
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	18	
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	18	
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013		
56c	Montants à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR		
57	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>18</b>	
58	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>3 173</b>	<b>3 125</b>
59	<b>Total des fonds propres (TC=T1+T2)</b>	<b>21 491</b>	<b>19 002</b>
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	4 323	
	Dont : "Instruments CET1 d'entités du secteur financier" non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	3 609	
	Dont : "Actifs d'impôt différé déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles" non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	713	
	Dont : "Instruments AT1 d'entités du secteur financier" non déduits des AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)		

Numérotation (phasé)	<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	
		Phasé	Non phasé
	Dont : "Instruments T2 d'entités du secteur financier" non déduits des éléments T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)		
60	<b>Total des actifs pondérés</b>	<b>112 829</b>	<b>112 829</b>
<b>Ratios de fonds propres et coussins</b>			
61	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)</b>	<b>12,09%</b>	<b>11,92%</b>
62	<b>Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)</b>	<b>16,24%</b>	<b>14,07%</b>
63	<b>Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)</b>	<b>19,05%</b>	<b>16,84%</b>
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique (coussin EISm ou autre EIS), exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)		
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres		
66	dont : exigence de coussin contracyclique		
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique		
67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)		
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)		
69	[sans objet dans le réglementation de l'UE]		
70	[sans objet dans le réglementation de l'UE]		
71	[sans objet dans le réglementation de l'UE]		
<b>Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)</b>			
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	439	439
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	1 444	1 444
74	Ensemble vide dans l'UE		
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	285	285
<b>Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2</b>			
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	12	12
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	84	84
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	980	980
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	373	373
<b>Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022 uniquement)</b>			
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive		
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive	2 346	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	(117)	
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	337	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		

**› FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (TIER 1)**

Ils comprennent le Common Equity Tier 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

Les définitions des fonds propres CET1 et AT1 sont données dans le document de référence 2016 de Crédit Agricole CIB en page 216.

**FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 ÉLIGIBLES EN PHASÉ**

Pendant la phase transitoire, le montant de Tier 1 retenu dans les ratios correspond :

- aux fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle III (AT1) ; et
- à une fraction du Tier 1 non éligible, égale au minimum :
  - du montant réel des instruments de Tier 1 non éligibles en date de clôture (post-amortissement, calls éventuels, rachats, etc.), y compris les actions de préférence,
  - de 50 % (seuil pour l'exercice 2017) du stock de Tier 1 existant au 31 décembre 2012. Le stock de Tier 1 existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 4,6 milliards d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 2,8 milliards d'euros.

Le montant de Tier 1 dépassant ce seuil prudentiel est intégré au Tier 2 phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au Tier 2.

## Titres super-subordonnés et actions de préférence au 30 juin 2017

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel au 31.12.2012	Eligibilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension du coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au 30.06.2017 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	Montant prudentiel au 31.12.2016 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>
<b>Titres super-subordonnés</b>												
Crédit Agricole CIB	21.12.05	85	USD	01.01.16 puis annuel	Libor12M +150 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	75	81
Crédit Agricole CIB	28.09.07	1 000	USD	01.01.18 puis annuel	Libor12M +252 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	877	948
Crédit Agricole CIB	21.12.05	220	USD	01.01.16 puis annuel	Libor12M + 90 bps puis à compter du 01.01.16 Libor12M + 190bps	O	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	0	0
Crédit Agricole CIB	28.09.07	590	EUR	01.01.18	Euribor12M+190bps puis à compter du 01.01.18 Libor12M+290bps	O	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	590	590
Crédit Agricole CIB	19.03.04	500	USD	01.01.14 puis annuel	5,81% puis à compter du 01.01.14 Libor12M +170 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	438	474
Crédit Agricole CIB	04.05.04	470	USD	01.01.14 puis annuel	6,48% puis à compter du 01.01.14 Libor12M +156 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	412	446
Crédit Agricole CIB	16.11.15	600	EUR	23.12.20 puis trimestriel	Euribor3M +679,5 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non-respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	600	600
Crédit Agricole CIB	16.11.15	600	EUR	23.12.22 puis trimestriel	Euribor3M +670,5 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non-respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	600	600

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel au 31.12.2012	Éligibilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension du coupon	Condition de <i>write down</i>	Montant prudentiel au 30.06.2017 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	Montant prudentiel au 31.12.2016 (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>
Crédit Agricole CIB	16.11.15	600	EUR	23.12.25 puis trimestriel	Euribor3M +663 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non-respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	600	600
Crédit Agricole CIB	09.06.16	720	USD	23.06.26 puis trimestriel	Libor3M+ 686 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non-respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	631	635
<b>Actions de préférence (assimilées à des TSS)</b>												
Indosuez Holdings II S.C.A	22.12.93	80	USD	22.12.08 puis à tout moment	Libor6M+ 230 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat		70	76
<b>Total</b>											<b>4 894</b>	<b>5 050</b>

(1) Montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle III.

L'application de cette clause fait que le total des TSS et AP non éligibles CRD4 retenu en fonds propres Tier 1 s'élève à 2 615 millions d'euros.

NB : la totalité du Tier 1 est éligible à la clause de maintien des acquis jusqu'à la date de step-up pour les titres innovants ou jusqu'à la date de limite de reconnaissance prévue dans les textes officiels.

## › FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (TIER 2)

La définition des fonds propres Tier 2 est donnée dans le document de référence 2016 de Crédit Agricole CIB en page 219.

Le montant de Tier 2 retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au Tier 2 éligible CRD4 ;
- en phasé : au Tier 2 éligible CRD4, complété du minimum :
  - des titres Tier 2 non éligibles et, le cas échéant, du report des titres Tier 1 en excédent par rapport au seuil de 50 % des titres Tier 1 non éligibles ;
  - de 50 % du stock de Tier 2 non éligible CRD4 existant au 31 décembre 2012.

**Titres subordonnés à durée indéterminée au 30 juin 2017**

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel	Éligibilité CRD4 (O/N)	Montant prudentiel au 30/06/2017 (en millions d'euros)	Montant prudentiel au 31/12/2016 (en millions d'euros)
<b>Titres subordonnés à durée indéterminée</b>										
Crédit Agricole CIB	12.08.98	30,49	EUR	12.08.03 puis à tout moment	Euribor3M+55 bps	N	T2	N	30	30
<b>Total</b>									<b>30</b>	<b>30</b>

**Emprunt subordonné au 30 juin 2017**

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Date d'échéance	Devise	Dates de Non-Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel	Éligibilité CRD4 (O/N)	Montant prudentiel au 30/06/2017 (en millions d'euros)	Montant prudentiel au 31/12/2016 (en millions d'euros)
<b>Emprunts subordonnés</b>											
Crédit Agricole CIB	26.03.15	1700	15.03.25	USD	15.03.20 puis trimestriel	Libor3M + 252 bps	N	T2	O	1491	1612
Crédit Agricole CIB	20.06.16	750	20.06.26	EUR	-	Libor3M + 255 bps	N	T2	O	750	750
Crédit Agricole CIB	07.11.16	500	07.11.26	EUR	07.11.21 puis trimestriel	Euribor3M + 212,2 bps	N	T2	O	500	500
<b>Total</b>										<b>2 741</b>	<b>2 862</b>

## TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

	30.06.2017		31.12.2016	
	Phasé (avec prise en compte du résultat du S1- 2017)	Non phasé (avec prise en compte du résultat du S1- 2017)	Phasé (prise en compte du résultat 2016)	Non phasé (prise en compte du résultat 2016)
<i>En millions d'euros</i>				
<b>Capitaux propres part du Groupe (valeur comptable) <sup>(1)</sup></b>	<b>19 112</b>	<b>19 112</b>	<b>19 482</b>	<b>19 482</b>
Dividende sur résultat N à distribuer	(526)	(526)	(997)	(997)
Acompte payé sur dividende à distribuer			742	742
Non prise en compte en prudentiel du résultat de l'exercice en cours				
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi-même sur dérivés	287	287	138	138
Gains - pertes latents sur opérations de couverture de flux trésorerie	(232)	(232)	(312)	(312)
Gains - pertes latents sur titres de capital et de dette disponibles à la vente filtrés Bâle 3	(34)		(105)	
Traitement transitoire des gains et pertes latents	(76)		(36)	
Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(2 435)	(2 435)	(2 435)	(2 435)
Autres retraitements prudentiels				
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>16 095</b>	<b>16 206</b>	<b>16 476</b>	<b>16 617</b>
Intérêts minoritaires comptables	99		98	
(-) actions de préférence				
(-) éléments non reconnus en prudentiel				
Intérêts minoritaires				
Autres instruments de capitaux propres				
Déductions du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(1 191)	(1 191)	(1 180)	(1 180)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles <sup>(1)</sup>	(33)	(41)	(25)	(42)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(8)	(8)	(11)	(11)
Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	(991)	(991)	(1 036)	(1 036)
(-) Traitement par transparence des OPCVM	(8)	(8)	(3)	(3)
Anticipation "prudent valuation"	(385)	(385)	(278)	(278)
Ajustements transitoires sur dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier	198		414	
Autre élément du CET1	(136)	(136)	(89)	(89)
<b>Total CET1</b>	<b>13 640</b>	<b>13 446</b>	<b>14 366</b>	<b>13 978</b>
Instruments de fonds propres AT1 (y compris actions de préférence)	4 781	2 435	5 050	2 435
Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1				
Ajustements transitoires et déductions Bâle 3	(103)	(4)	(207)	
Autres éléments de Tier 1				
<b>Total Additional Tier 1</b>	<b>4 678</b>	<b>2 431</b>	<b>4 843</b>	<b>2 435</b>
<b>Total Tier 1</b>	<b>18 318</b>	<b>15 877</b>	<b>19 210</b>	<b>16 413</b>
Instruments de fonds propres Tier 2	2 771	2 741	2 893	2 862
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	373	373	417	417
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	12	12	13	13
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2				
Ajustements transitoires et déductions Bâle 3	18		(207)	
Autres éléments de Tier 2				
<b>Total Tier 2</b>	<b>3 173</b>	<b>3 125</b>	<b>3 116</b>	<b>3 292</b>
Participations et investissements dans les entreprises d'assurance				
<b>Fonds propres globaux</b>	<b>21 491</b>	<b>19 002</b>	<b>22 325</b>	<b>19 706</b>

(1) L'impact de l'ajustement transitoire est compris dans la version phasée.

## Évolution des fonds propres réglementaires au premier semestre 2017

<i>En millions d'euros</i>	FLUX : 30.06.2017 phasé vs 31.12.2016 phasé
<b>Fonds propres Core Tier One au 31.12.2016</b>	<b>14 366</b>
Augmentation de capital et réserves (y compris paiement du dividende en actions)	(747)
Remboursement capital <sup>(1)</sup>	
Résultat de l'exercice avant distribution	632
Prévision de distribution de dividendes	(526)
Acompte payé sur dividendes à distribuer	
Plus et moins-values latentes sur titres disponibles à la vente et autres gains et pertes latents	260
<i>Prudent valuation</i>	(107)
Intérêts minoritaires	1
Variations du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(11)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	3
Ajustements prudentiels <sup>(2)</sup>	(230)
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 au 30.06.2017</b>	<b>13 640</b>
<b>Fonds propres additionnels de base au 31.12.2016</b>	<b>4 843</b>
Emissions	
Remboursements	
Ajustements prudentiels <sup>(2)</sup>	(165)
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 30.06.2017</b>	<b>4 678</b>
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>18 318</b>
<b>Fonds propres complémentaires au 31.12.2016</b>	<b>3 116</b>
Emissions	(122)
Remboursements	
Ajustements prudentiels y compris amortissements <sup>(2) (3)</sup>	179
<b>Fonds propres de catégorie 2 au 30.06.2017</b>	<b>3 173</b>
<b>Fonds propres globaux au 30.06.2017</b>	<b>21 491</b>

(1) Remboursement de capital : avance d'actionnaires.

(2) Description des différents ajustements dus au passage de Bâle II à Bâle III phasé dans la partie 6.1.

(3) Un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance.

## 6.4 COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

### EXIGENCE DE FONDS PROPRES PAR TYPE DE RISQUE

Le ratio de solvabilité global, présenté dans le tableau des ratios prudentiels, est égal au rapport entre les fonds propres globaux et la somme des expositions pondérées au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel.

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit) correspondent à 8 % (minimum réglementaire) des expositions pondérées (Équivalent Risque moyen) présentées dans le tableau des ratios prudentiels.

#### Aperçu des actifs pondérés des risques (RWA)

En millions d'euros	RWA		Exigences minimales de fonds propres
	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2017
<b>1</b>	<b>63 633</b>	<b>69 970</b>	<b>5 091</b>
2	9 334	9 783	747
3			
4	52 906	58 351	4 233
5	1 376	1 819	110
	17	17	1
<b>6</b>	<b>13 108</b>	<b>15 911</b>	<b>1 049</b>
7	2 188	2 042	175
8			
9			
10	8 002	10 161	640
11	259	362	21
12	2 660	3 346	213
<b>13</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>14</b>	<b>5 607</b>	<b>5 623</b>	<b>449</b>
15	1 532	1 771	122
16	1 176	1 127	94
17	2 567	2 483	206
18	332	242	27
<b>19</b>	<b>6 188</b>	<b>7 150</b>	<b>495</b>
20	397	395	32
21	5 791	6 755	463
<b>22</b>			
<b>23</b>	<b>20 703</b>	<b>20 761</b>	<b>1 656</b>
24			
25	175	175	14
26	20 527	20 586	1 642
<b>27</b>	<b>3 590</b>	<b>3 744</b>	<b>287</b>
<b>28</b>			
<b>29</b>	<b>112 829</b>	<b>123 160</b>	<b>9 026</b>

### ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du groupe Crédit Agricole CIB sur le premier semestre 2017.

En millions d'euros	31.12.2016	Effet change	Variation organique	Total variation 1 <sup>er</sup> semestre	30.06.2017
Risque de crédit	95 249	(3 140)	(6 171)	(9 311)	85 938
Dont CVA	3 346		(686)	(686)	2 660
Risque de marché	7 150		(962)	(962)	6 188
Risque opérationnel	20 761		(58)	(58)	20 703
<b>Total</b>	<b>123 160</b>	<b>(3 140)</b>	<b>(7 190)</b>	<b>(10 330)</b>	<b>112 830</b>

Les emplois pondérés s'élèvent à 112,8 milliards d'euros, en baisse de 10,3 milliards d'euros sur le semestre.

Cette évolution s'explique notamment par :

- la dépréciation de l'USD par rapport à l'EUR pour -3,1 milliards d'euros, sur le risque de crédit et de contrepartie ;
- la variation organique pour -7,2 milliards d'euros, liée principalement à :
  - une baisse du risque de crédit et de contrepartie hors CVA et hors effet change (-5,5 milliards d'euros) ;
  - une baisse des RWA correspondant au CVA (-0,7 milliard d'euros) ;
  - une baisse des risques de marché (-1 milliard d'euros).

## 6.5 RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

### RISQUES DE CRÉDIT

#### › EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD

#### Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) et des facteurs de conversion (CCF) au 30 juin 2017

<i>En millions d'euros</i>		Expositions avant prise en compte des CCF et ARC		Expositions après prise en compte des CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
		Montants au bilan	Montants hors-bilan	Montants au bilan	Montants hors-bilan	RWA	Densité des RWA
1	Administration centrales et banques centrales	995	25	995	12	751	74,56%
2	Administration régionales ou locales						
3	Entités du secteur public		1				
4	Banques multilatérales de développement						
5	Organisations internationales						
6	Banques (établissements)	3 893	466	16 171	231	625	3,81%
7	Entreprises	15 054	5 436	2 763	2 101	4 230	86,97%
8	Clientèle de détail	801	13	801	12	610	75,00%
9	Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	243	24	243	12	128	50,00%
10	Actions	154		154		160	103,75%
11	Défaut (prêts en souffrance)	264	27	264	21	319	112,19%
12	Catégories plus risquées						
13	Obligations garanties						
14	Entreprises d'investissement						
15	Parts ou actions d'OPC	54		54		16	30,59%
16	Autres actifs	2 936		2 936		2 495	84,97%
17	<b>Total</b>	<b>24 395</b>	<b>5 991</b>	<b>24 382</b>	<b>2 389</b>	<b>9 334</b>	<b>34,87%</b>

#### Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) et des facteurs de conversion (CCF) au 31 décembre 2016

<i>En millions d'euros</i>		Expositions avant prise en compte des CCF et ARC		Expositions après prise en compte des CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
		Montants au bilan	Montants hors-bilan	Montants au bilan	Montants hors-bilan	RWA	Densité des RWA
1	Administration centrales et banques centrales	1 038	28	1 038	14	1 455	138,26%
2	Administration régionales ou locales						
3	Entités du secteur public		1				
4	Banques multilatérales de développement		1				12,92%
5	Organisations internationales						
6	Banques (établissements)	25 880	523	38 116	263	628	1,64%
7	Entreprises	21 467	5 716	9 204	2 159	4 198	36,94%
8	Clientèle de détail	885	15	885	14	674	75,00%
9	Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	256	32	256	16	136	50,00%
10	Actions	124		124		130	104,68%
11	Défaut (prêts en souffrance)	190	47	190	40	288	125,40%
12	Catégories plus risquées						
13	Obligations garanties						
14	Entreprises d'investissement						
15	Parts ou actions d'OPC	79		79		28	35,70%
16	Autres actifs	2 397	0	2 397		2 246	93,72%
17	<b>Total</b>	<b>52 316</b>	<b>6 362</b>	<b>52 290</b>	<b>2 505</b>	<b>9 783</b>	<b>17,85%</b>

### Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques au 30 juin 2017

En millions d'euros	Pondération des risques																Exposition totale au risque de crédit	dont non noté	
	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%	Autres	Déduit			
1 Administration centrales et banques centrales	672						24			26							285	1 007	999
2 Administration régionale ou locales																			
3 Entités du secteur public																			
4 Banques multilatérales de développement																			
5 Organisations internationales																			
6 Banques (établissements)	14 030	840			1 152		34			315	31							16 402	16 153
7 Entreprises					404		636			3 809	15							4 864	3 169
8 Clientèle de détail									814									814	814
9 Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier							255											255	255
10 Actions										150		7					(3)	154	154
11 Défaut (prêts en souffrance)										215	69							284	284
12 Catégories plus risquées																			
13 Obligations garanties																			
14 Entreprises d'investissement																			
15 Parts ou actions d'OPC	13				28		3			9								54	54
16 Autres actifs	337				130					2 469								2 936	2 936
<b>17 Total</b>	<b>15 052</b>	<b>840</b>			<b>1 715</b>		<b>951</b>		<b>814</b>	<b>6 993</b>	<b>115</b>	<b>7</b>					<b>283</b>	<b>26 770</b>	<b>24 817</b>

### Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques au 31 décembre 2016

En millions d'euros	Pondération des risques																Exposition totale au risque de crédit	dont non noté		
	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%	Autres	Déduit				
1 Administration centrales et banques centrales	456						24			24								572	1 052	1 035
2 Administration régionale ou locales																				
3 Entités du secteur public																				
4 Banques multilatérales de développement																				
5 Organisations internationales																				
6 Banques (établissements)	35 151	1 730			1 064		143			259	34							38 379	38 072	
7 Entreprises	6 544				352		704			3 741	23							11 363	9 445	
8 Clientèle de détail									899									899	899	
9 Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier							272											272	272	
10 Actions										120		7						124	124	
11 Défaut (prêts en souffrance)										113	117							230	230	
12 Catégories plus risquées																				
13 Obligations garanties																				
14 Entreprises d'investissement																				
15 Parts ou actions d'OPC	19				40					20								79	79	
16 Autres actifs	150									2 246								2 397	2 397	
<b>17 Total</b>	<b>42 320</b>	<b>1 730</b>			<b>1 455</b>		<b>1 118</b>		<b>899</b>	<b>6 523</b>	<b>174</b>	<b>7</b>					<b>569</b>	<b>54 795</b>	<b>52 553</b>	

› EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AU 30 JUIN 2017

Portefeuilles prudents pour l'approche notations internes avancée

En millions d'euros	Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
<b>Administrations centrales et banques centrales</b>													
	0,00 à < 0,15	48 864	838	64,25%	57 225	0,01%		1,16%		83	0,14%		
	0,15 à < 0,25	89		60,62%	612	0,16%		10,00%		64	10,50%		
	0,25 à < 0,50	1 196		31,56%	1 351	0,30%		10,52%		141	10,42%		
	0,50 à < 0,75	692	340	74,85%	318	0,60%		10,00%		50	15,72%		
	0,75 à < 2,50	345	594	57,95%	62	1,29%		53,02%		72	116,66%		
	2,50 à < 10,00	94	201	75,00%	20	5,00%		60,00%		46	235,79%	1	
	10,00 à < 100,00	715	229	68,16%	57	12,97%		68,07%		210	368,22%	5	
	100,00 (défaut)	17			17	100,00%		45,00%		0	0,02%		14
	<b>Sous-total</b>	<b>52 011</b>	<b>2 201</b>	<b>63,63%</b>	<b>59 662</b>	<b>0,06%</b>		<b>1,65%</b>		<b>666</b>	<b>1,12%</b>		<b>21</b>
<b>Etablissements</b>													
	0,00 à < 0,15	37 252	3 794	68,54%	45 836	0,02%		6,79%		1 114	2,43%	1	
	0,15 à < 0,25	662	283	43,98%	690	0,16%		38,25%		250	36,25%		
	0,25 à < 0,50	1 083	547	33,56%	1 050	0,30%		46,33%		441	42,00%	1	
	0,50 à < 0,75	1 630	927	40,93%	1 060	0,60%		54,81%		484	45,70%	2	
	0,75 à < 2,50	805	745	48,28%	702	1,04%		33,64%		395	56,35%	2	
	2,50 à < 10,00	24	10	25,85%	3	5,00%		69,56%		7	215,86%		
	10,00 à < 100,00	17	41	30,34%	14	12,48%		74,70%		53	368,50%	1	
	100,00 (défaut)	418	2	29,96%	402	100,00%		45,06%		2	0,44%		403
	<b>Sous-total</b>	<b>41 891</b>	<b>6 349</b>	<b>63,94%</b>	<b>49 758</b>	<b>0,87%</b>		<b>9,79%</b>		<b>2 746</b>	<b>5,52%</b>		<b>410</b>
<b>Entreprises - Autres</b>													
	0,00 à < 0,15	20 421	54 562	52,45%	45 969	0,04%		34,37%		7 008	15,24%	7	
	0,15 à < 0,25	7 237	15 951	47,59%	13 845	0,16%		44,81%		5 118	36,97%	8	
	0,25 à < 0,50	6 112	12 777	49,11%	9 995	0,30%		49,73%		5 700	57,02%	13	
	0,50 à < 0,75	7 427	8 027	48,67%	8 422	0,60%		49,76%		6 573	78,05%	21	
	0,75 à < 2,50	9 661	9 596	56,18%	11 063	1,06%		48,12%		10 260	92,75%	49	
	2,50 à < 10,00	628	539	49,42%	602	5,00%		41,83%		834	138,66%	12	
	10,00 à < 100,00	1 005	3 085	49,75%	1 828	14,85%		44,42%		3 110	170,17%	85	
	100,00 (défaut)	2 148	323	44,11%	2 000	100,00%		45,09%		42	2,11%		1 330
	<b>Sous-total</b>	<b>54 640</b>	<b>104 860</b>	<b>51,20%</b>	<b>93 722</b>	<b>2,71%</b>		<b>41,03%</b>		<b>38 646</b>	<b>41,23%</b>		<b>2 518</b>
<b>Entreprises - PME</b>													
	0,00 à < 0,15	160	16	93,88%	175	0,03%		40,68%		21	12,12%		
	0,15 à < 0,25	39	7	75,00%	45	0,16%		34,63%		8	17,13%		
	0,25 à < 0,50	4	3	42,52%	4	0,30%		45,47%		2	39,90%		
	0,50 à < 0,75	28	55	24,40%	33	0,60%		41,35%		16	47,70%		
	0,75 à < 2,50	89	103	60,59%	95	1,28%		28,17%		46	48,68%		
	2,50 à < 10,00	12	5	71,86%	14	5,00%		35,62%		12	85,00%		
	10,00 à < 100,00	44	19	47,33%	28	17,55%		30,10%		30	105,88%	1	
	100,00 (défaut)	14	0	100,00%	15	100,00%		45,06%		0	0,00%		11
	<b>Sous-total</b>	<b>389</b>	<b>209</b>	<b>51,56%</b>	<b>408</b>	<b>5,33%</b>		<b>36,47%</b>		<b>134</b>	<b>32,84%</b>		<b>12</b>
<b>Entreprises - Financement spécialisé</b>													
	0,00 à < 0,15	2 475	1 519	59,50%	9 476	0,02%		4,46%		216	2,28%		
	0,15 à < 0,25	7 513	1 327	65,17%	8 780	0,16%		9,44%		927	10,56%	1	
	0,25 à < 0,50	11 728	3 301	66,95%	12 107	0,30%		12,76%		2 173	17,95%	4	
	0,50 à < 0,75	7 073	2 720	53,91%	6 721	0,60%		12,80%		1 775	26,40%	5	
	0,75 à < 2,50	9 726	2 858	53,91%	8 903	1,15%		15,60%		3 461	38,87%	16	
	2,50 à < 10,00	1 112	282	73,86%	900	5,00%		10,31%		355	39,47%	5	
	10,00 à < 100,00	1 616	731	74,99%	2 027	16,50%		13,45%		1 182	58,29%	33	
	100,00 (défaut)	1 521	37	83,95%	1 474	100,00%		38,57%		150	10,15%		638
	<b>Sous-total</b>	<b>42 764</b>	<b>12 774</b>	<b>61,17%</b>	<b>50 387</b>	<b>4,07%</b>		<b>11,87%</b>		<b>10 238</b>	<b>20,32%</b>		<b>704</b>
<b>Crédits aux Particuliers - garantis par une sûreté immobilière</b>													
	0,00 à < 0,15												
	0,15 à < 0,25												
	0,25 à < 0,50												
	0,50 à < 0,75												
	0,75 à < 2,50												
	2,50 à < 10,00												
	10,00 à < 100,00												
	100,00 (défaut)												
	<b>Sous-total</b>												
<b>Crédits renouvelables aux particuliers</b>													
	0,00 à < 0,15												
	0,15 à < 0,25												
	0,25 à < 0,50												
	0,50 à < 0,75												
	0,75 à < 2,50												
	2,50 à < 10,00												
	10,00 à < 100,00												
	100,00 (défaut)												
	<b>Sous-total</b>												
<b>Autres crédits aux particuliers</b>													
	0,00 à < 0,15	8 612		50,01%	8 612	0,09%		5,58%		114	1,33%		
	0,15 à < 0,25	623		65,17%	623	0,20%		26,58%		71	11,36%		
	0,25 à < 0,50	220		66,95%	220	0,60%		34,66%		51	23,09%		
	0,50 à < 0,75												
	0,75 à < 2,50	28		75,00%	28	1,60%		20,60%		7	24,37%		
	2,50 à < 10,00	192		65,17%	192	12,75%		63,55%		223	115,96%	16	
	10,00 à < 100,00	1		50,56%	1	20,00%		39,60%		1	93,55%		
	100,00 (défaut)	302		19,97%	302	100,00%		45,66%		4	1,33%		37
	<b>Sous-total</b>	<b>9 978</b>		<b>62,89%</b>	<b>9 978</b>	<b>3,19%</b>		<b>8,85%</b>		<b>470</b>	<b>4,71%</b>		<b>54</b>
<b>Crédits aux Petites et moyennes entités garantis par une sûreté immobilière</b>													
	0,00 à < 0,15												
	0,15 à < 0,25												
	0,25 à < 0,50												
	0,50 à < 0,75												
	0,75 à < 2,50												
	2,50 à < 10,00												
	10,00 à < 100,00												
	100,00 (défaut)												
	<b>Sous-total</b>												
<b>Autres crédits aux petites et moyennes entités</b>													
	0,00 à < 0,15	57			57	0,09%		12,02%		2	3,23%		
	0,15 à < 0,25	16			18	0,22%		17,65%		2	8,49%		
	0,25 à < 0,50	3			3	0,60%		32,74%		1	27,63%		
	0,50 à < 0,75												
	0,75 à < 2,50				0	1,60%		91,17%			117,07%		
	2,50 à < 10,00	2			2	13,06%		41,43%		1	81,41%		
	10,00 à < 100,00												
	100,00 (défaut)	1			1	100,00%		0,61%			14,22%		
	<b>Sous-total</b>	<b>79</b>			<b>81</b>	<b>1,44%</b>		<b>14,16%</b>		<b>6</b>	<b>7,20%</b>		
<b>Total</b>		<b>201 752</b>	<b>126 393</b>	<b>54,24%</b>	<b>263 996</b>	<b>2,04%</b>		<b>19,45%</b>		<b>52 906</b>	<b>20,04%</b>	<b>2 727</b>	<b>3 749</b>

## ) EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AU 31 DÉCEMBRE 2016

### Portefeuilles prudents pour l'approche notations internes avancée

En millions d'euros	Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
<b>Administrations centrales et banques centrales</b>													
	0,00 à < 0,15	43 610	411	63,96%	51 654	0,01%		1,15%		83	0,16%		
	0,15 à < 0,25	103		63,24%	674	0,16%		10,00%		69	10,16%		
	0,25 à < 0,50	1 670	53	32,75%	1 661	0,30%		10,81%		183	10,99%	1	
	0,50 à < 0,75	464	157	74,84%	312	0,60%		10,02%		40	12,78%		
	0,75 à < 2,50	391	625	59,83%	57	1,14%		53,16%		95	165,88%		
	2,50 à < 10,00	70	182	75,00%	17	5,00%		71,21%		41	239,74%	1	
	10,00 à < 100,00	740	269	67,03%	61	15,21%		62,90%		239	389,57%	7	
	100,00 (défaut)	20			17	100,00%		45,00%			0,08%	15	
	<b>Sous-total</b>	<b>47 066</b>	<b>1 697</b>	<b>63,22%</b>	<b>54 454</b>	<b>0,07%</b>		<b>1,80%</b>		<b>749</b>	<b>1,38%</b>	<b>23</b>	<b>61</b>
<b>Etablissements</b>													
	0,00 à < 0,15	21 391	3 577	81,10%	29 581	0,03%		10,42%		1 103	3,73%	1	
	0,15 à < 0,25	889	246	45,96%	914	0,16%		34,88%		322	35,21%	1	
	0,25 à < 0,50	1 285	744	33,46%	1 259	0,30%		42,33%		422	33,54%	1	
	0,50 à < 0,75	937	886	44,82%	1 273	0,60%		47,18%		440	34,57%	2	
	0,75 à < 2,50	474	1 247	43,34%	330	1,02%		37,62%		639	193,68%	3	
	2,50 à < 10,00	28	15	21,90%	10	5,00%		51,17%		15	146,33%		
	10,00 à < 100,00	55	52	28,47%	17	12,84%		170,57%		58	340,44%	1	
	100,00 (défaut)	442	6	100,00%	437	100,00%		45,03%			0,00%	432	
	<b>Sous-total</b>	<b>25 503</b>	<b>6 772</b>	<b>70,80%</b>	<b>33 823</b>	<b>1,38%</b>		<b>14,33%</b>		<b>2 999</b>	<b>8,87%</b>	<b>441</b>	<b>487</b>
<b>Entreprises - Autres</b>													
	0,00 à < 0,15	12 750	49 272	54,98%	39 423	0,05%		39,67%		7 219	18,31%	7	
	0,15 à < 0,25	7 333	17 161	56,84%	15 705	0,16%		43,60%		5 729	36,48%	10	
	0,25 à < 0,50	7 010	13 104	51,68%	11 772	0,30%		45,30%		6 565	55,77%	15	
	0,50 à < 0,75	6 892	9 053	48,20%	16 212	0,60%		49,18%		6 653	41,04%	21	
	0,75 à < 2,50	10 106	10 909	58,57%	5 206	1,04%		46,19%		11 954	229,64%	54	
	2,50 à < 10,00	622	1 004	55,55%	925	5,02%		42,05%		1 226	132,59%	18	
	10,00 à < 100,00	917	4 139	42,08%	2 027	14,60%		43,34%		3 101	152,93%	78	
	100,00 (défaut)	2 870	360	53,43%	2 507	100,00%		45,05%		91	3,61%	1 579	
	<b>Sous-total</b>	<b>48 500</b>	<b>105 002</b>	<b>54,18%</b>	<b>93 776</b>	<b>3,32%</b>		<b>43,05%</b>		<b>42 537</b>	<b>45,36%</b>	<b>1 782</b>	<b>2 816</b>
<b>Entreprises - PME</b>													
	0,00 à < 0,15	724	15	95,17%	684	0,03%		38,90%		81	11,81%		
	0,15 à < 0,25	37	3	75,22%	39	0,16%		38,03%		7	18,87%		
	0,25 à < 0,50	10	2	67,54%	12	0,30%		45,87%		4	38,28%		
	0,50 à < 0,75	16	4	41,26%	50	0,60%		30,36%		5	9,51%		
	0,75 à < 2,50	95	142	63,69%	76	1,40%		36,58%		46	61,17%		
	2,50 à < 10,00	15	8	76,90%	21	5,00%		36,00%		18	86,55%		
	10,00 à < 100,00	31	20	71,37%	19	19,59%		9,69%		6	34,02%		
	100,00 (défaut)	19		70,38%	19	100,00%		44,86%			0,01%	5	
	<b>Sous-total</b>	<b>946</b>	<b>195</b>	<b>67,50%</b>	<b>918</b>	<b>2,74%</b>		<b>38,00%</b>		<b>168</b>	<b>18,28%</b>	<b>7</b>	<b>5</b>
<b>Entreprises - Financement spécialisé</b>													
	0,00 à < 0,15	3 186	1 141	68,09%	10 172	0,02%		4,41%		284	2,79%		
	0,15 à < 0,25	7 513	2 260	52,93%	9 283	0,16%		10,87%		1 106	11,92%	2	
	0,25 à < 0,50	12 570	3 469	63,54%	12 370	0,30%		12,78%		2 212	17,89%	5	
	0,50 à < 0,75	7 383	3 497	47,04%	7 209	0,60%		13,86%		1 973	27,37%	6	
	0,75 à < 2,50	9 511	2 867	57,32%	9 415	1,14%		14,32%		3 372	35,81%	16	
	2,50 à < 10,00	1 875	187	61,91%	1 299	5,00%		19,68%		890	68,55%	13	
	10,00 à < 100,00	1 721	199	73,15%	1 597	16,72%		18,67%		1 463	91,64%	46	
	100,00 (défaut)	1 728	24	76,31%	1 587	100,00%		39,39%		153	9,64%	564	
	<b>Sous-total</b>	<b>45 486</b>	<b>13 644</b>	<b>57,57%</b>	<b>52 931</b>	<b>4,01%</b>		<b>12,40%</b>		<b>11 454</b>	<b>21,64%</b>	<b>650</b>	<b>564</b>
<b>Crédits aux Particuliers garantis par une sureté immobilière</b>													
	0,00 à < 0,15												
	0,15 à < 0,25												
	0,25 à < 0,50												
	0,50 à < 0,75												
	0,75 à < 2,50												
	2,50 à < 10,00												
	10,00 à < 100,00												
	100,00 (défaut)												
	<b>Sous-total</b>												
<b>Crédits renouvelables aux particuliers</b>													
	0,00 à < 0,15												
	0,15 à < 0,25												
	0,25 à < 0,50												
	0,50 à < 0,75												
	0,75 à < 2,50												
	2,50 à < 10,00												
	10,00 à < 100,00												
	100,00 (défaut)												
	<b>Sous-total</b>												
<b>Autres crédits aux particuliers</b>													
	0,00 à < 0,15	8 260		50,00%	8 260	0,09%		8,11%		166	2,01%	1	
	0,15 à < 0,25	932	50	99,99%	982	0,21%		32,12%		129	13,13%	1	
	0,25 à < 0,50	252			0	0,60%		34,56%		74	0,00%	1	
	0,50 à < 0,75				252						0,00%		
	0,75 à < 2,50	11		100,00%	11	1,60%		36,96%		5	47,47%	0	
	2,50 à < 10,00	79			0	12,02%		34,70%		52	1,55%	3	
	10,00 à < 100,00	1		75,12%	80	20,00%		39,59%		1	1,56%	0	
	100,00 (défaut)	337			337	100,29%		64,84%		10	2,84%	38	
	<b>Sous-total</b>	<b>9 872</b>	<b>50</b>	<b>99,91%</b>	<b>9 922</b>	<b>3,55%</b>		<b>13,16%</b>		<b>436</b>	<b>4,39%</b>	<b>44</b>	<b>38</b>
<b>Crédits aux Petites et moyennes entités garantis par une sureté immobilière</b>													
	0,00 à < 0,15												
	0,15 à < 0,25												
	0,25 à < 0,50												
	0,50 à < 0,75												
	0,75 à < 2,50												
	2,50 à < 10,00												
	10,00 à < 100,00												
	100,00 (défaut)												
	<b>Sous-total</b>												
<b>Autres crédits aux petites et moyennes entités</b>													
	0,00 à < 0,15	30			30	0,10%		10,02%		1	2,49%		
	0,15 à < 0,25	39			39	0,20%		32,07%		5	13,98%		
	0,25 à < 0,50	4				0,60%		34,18%		1			
	0,50 à < 0,75				4						0,00%		
	0,75 à < 2,50					1,61%		1,11%			1,42%		
	2,50 à < 10,00	1				12,66%		66,72%		1			
	10,00 à < 100,00				1						0,00%		
	100,00 (défaut)	1			1	100,00%		1,31%			17,00%		
	<b>Sous-total</b>	<b>75</b>			<b>75</b>	<b>1,65%</b>		<b>22,68%</b>		<b>9</b>	<b>11,84%</b>		
<b>Total</b>		<b>177 448</b>	<b>127 360</b>	<b>56,55%</b>	<b>245 900</b>	<b>2,49%</b>		<b>22,14%</b>		<b>58 351</b>	<b>19,32%</b>	<b>2 947</b>	<b>3 972</b>

## Utilisation des dérivés de crédit en couverture au 30 juin 2017

<i>En millions d'euros</i>		RWA avant prise en compte des dérivés de crédit	RWA réels
1	<b>Expositions en méthode IRB fondation</b>		
2	Administrations centrales et banques centrales		
3	Établissements		
4	Entreprises - PME		
5	Entreprises - Financement spécialisé		
6	Entreprise - Autres		
7	<b>Expositions en méthode IRB Avancée</b>		
8	Administrations centrales et banques centrales	13	1
9	Établissements	17	16
10	Entreprises - PME	4 124	1 675
11	Entreprises - Financement spécialisé		
12	Entreprise - Autres		
13	Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers des PME		
14	Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers n'appartenant pas à des PME		
15	Clientèle de détail - Expositions renouvelables exigibles		
16	Clientèle de détail - Autres PME		
	Clientèle de détail - Entreprises autres que des PME		
	Actions		
	Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit		
17	<b>Total</b>	<b>4 154</b>	<b>1 693</b>

## Évolution des RWA entre le 31 décembre 2016 et le 30 juin 2017

<i>En millions d'euros</i>		RWA
1	RWA à la fin de la période précédente	62 611
2	Montant des actifs	(2 558)
3	Qualité des actifs	521
4	Mises à jour des modèles	147
5	Méthodologie et politique	
6	Acquisitions et cessions	
7	Mouvements de devises	(2 848)
8	Autres	
9	<b>RWA à la fin de la période considérée</b>	<b>57 873</b>

Le périmètre inclut uniquement les opérations issues des systèmes des risques.

## RISQUES DE CONTREPARTIE

## › EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (RCC) EN MÉTHODE STANDARD

## Approche standard – Exposition au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques au 30 juin 2017

En millions d'euros	Pondération des risques													Exposition totale au risque de contrepartie	dont non noté	
	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres				
Portefeuille réglementaire																
Administration centrales et banques centrales																
Administration régionale ou locales																
Entités du secteur public																
Banques multilatérales de développement																
Organisations internationales																
Banques (établissements)		10 828			1 049		22			44					11 943	11 908
Entreprises					5		60			202					268	122
Clientèle de détail																
Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier																
Actions																
Défaut (prêts en souffrance)																
Catégories plus risquées																
Obligations garanties																
Entreprises d'investissement																
Parts ou actions d'OPC																
Autres actifs																
<b>Total</b>		<b>10 828</b>			<b>1 053</b>		<b>82</b>			<b>246</b>					<b>12 210</b>	<b>12 029</b>

## Approche standard – Exposition au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques au 31 décembre 2016

En millions d'euros	Pondération des risques													Exposition totale au risque de contrepartie	dont non noté	
	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres				
Portefeuille réglementaire																
Administration centrales et banques centrales																
Administration régionale ou locales																
Entités du secteur public																
Banques multilatérales de développement																
Organisations internationales																
Banques (établissements)	16	11 138			1 072		1			63					12 289	12 257
Entreprises					4		49			268					321	186
Clientèle de détail																
Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier																
Actions																
Défaut (prêts en souffrance)																
Catégories plus risquées																
Obligations garanties																
Entreprises d'investissement																
Parts ou actions d'OPC																
Autres actifs																
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>11 138</b>			<b>1 076</b>		<b>49</b>			<b>330</b>					<b>12 609</b>	<b>12 443</b>

## › EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AU 30 JUIN 2017

### Portefeuilles prudents pour l'approche notations internes avancée

<i>En millions d'euros</i>	Fourchette de PD	EAD après prise en compte des CRM	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA
<b>Administrations centrales et banques centrales</b>								
	0,00 à < 0,15	7 269	0,01%		1,04%		16	0,22%
	0,15 à < 0,25	51	0,16%		10,00%		3	6,55%
	0,25 à < 0,50	96	0,30%		10,52%		14	14,06%
	0,50 à < 0,75	70	0,60%		10,00%		10	14,30%
	0,75 à < 2,50	213	0,88%		46,42%		237	111,24%
	2,50 à < 10,00							
	10,00 à < 100,00	6	19,96%		57,18%		16	268,76%
	100,00 (défaut)							
	<b>Sous-total</b>	<b>7 705</b>	<b>0,06%</b>		<b>2,59%</b>		<b>295</b>	<b>3,83%</b>
<b>Etablissements</b>								
	0,00 à < 0,15	20 587	0,04%		12,11%		1 368	6,64%
	0,15 à < 0,25	1 935	0,16%		38,25%		737	38,11%
	0,25 à < 0,50	1 088	0,30%		46,33%		681	62,56%
	0,50 à < 0,75	510	0,60%		54,81%		423	82,86%
	0,75 à < 2,50	452	0,95%		37,81%		276	61,16%
	2,50 à < 10,00	7	5,00%		69,56%		15	229,23%
	10,00 à < 100,00	32	18,83%		47,10%		89	278,66%
	100,00 (défaut)	0	100,00%		45,06%			54,24%
	<b>Sous-total</b>	<b>24 611</b>	<b>0,11%</b>		<b>17,08%</b>		<b>3 590</b>	<b>14,59%</b>
<b>Entreprises - Autres</b>								
	0,00 à < 0,15	9 038	0,04%		39,28%		1 009	11,17%
	0,15 à < 0,25	2 249	0,16%		44,81%		889	39,53%
	0,25 à < 0,50	1 598	0,30%		49,73%		817	51,14%
	0,50 à < 0,75	1 112	0,60%		49,76%		740	66,51%
	0,75 à < 2,50	1 107	1,08%		48,29%		996	89,98%
	2,50 à < 10,00	101	5,00%		41,83%		120	117,83%
	10,00 à < 100,00	76	16,08%		43,51%		162	211,48%
	100,00 (défaut)	17	100,00%		45,09%		1	3,04%
	<b>Sous-total</b>	<b>15 299</b>	<b>0,40%</b>		<b>42,63%</b>		<b>4 733</b>	<b>30,93%</b>
<b>Entreprises - PME</b>								
	0,00 à < 0,15	60	0,03%		39,16%		9	14,69%
	0,15 à < 0,25	2	0,16%		34,63%		1	28,52%
	0,25 à < 0,50	8	0,30%		45,47%		5	54,75%
	0,50 à < 0,75	0	0,60%		41,35%		0	51,80%
	0,75 à < 2,50	41	1,56%		32,44%		37	89,25%
	2,50 à < 10,00	4	5,00%		35,62%		4	102,89%
	10,00 à < 100,00	10	19,71%		30,34%		17	179,28%
	100,00 (défaut)		100,00%		45,06%			
	<b>Sous-total</b>	<b>126</b>	<b>2,51%</b>		<b>36,59%</b>		<b>72</b>	<b>57,09%</b>
<b>Entreprises - Financement spécialisé</b>								
	0,00 à < 0,15	725	0,06%		10,04%		50	6,89%
	0,15 à < 0,25	866	0,16%		9,44%		112	12,88%
	0,25 à < 0,50	640	0,30%		12,76%		138	21,55%
	0,50 à < 0,75	335	0,60%		12,80%		91	27,16%
	0,75 à < 2,50	290	1,02%		12,95%		81	27,80%
	2,50 à < 10,00	62	5,00%		10,31%		17	27,04%
	10,00 à < 100,00	145	18,51%		13,85%		297	204,77%
	100,00 (défaut)	16	100,00%		38,57%			0,04%
	<b>Sous-total</b>	<b>3 079</b>	<b>1,71%</b>		<b>11,33%</b>		<b>785</b>	<b>25,49%</b>
<b>Total</b>		<b>50 821</b>	<b>0,29%</b>		<b>22,27%</b>		<b>9 475</b>	<b>18,64%</b>

## › EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AU 31 DÉCEMBRE 2016

### Portefeuilles prudents pour l'approche notations internes avancée

<i>En millions d'euros</i>	Fourchette de PD	EAD après prise en compte des CRM	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA
<b>Administrations centrales et banques centrales</b>								
	0,00 à < 0,15	7 617	0,01%		1,03%		17	0,22%
	0,15 à < 0,25	19	0,16%		10,00%		1	7,59%
	0,25 à < 0,50	150	0,30%		10,81%		17	11,56%
	0,50 à < 0,75	91	0,60%		10,02%		13	14,59%
	0,75 à < 2,50	221	0,89%		46,86%		256	116,16%
	2,50 à < 10,00	8	5,00%		71,21%		24	294,77%
	10,00 à < 100,00	15	19,59%		70,44%		41	267,13%
	100,00 (défaut)							
	<b>Sous-total</b>	<b>8 121</b>	<b>0,09%</b>		<b>2,77%</b>		<b>370</b>	<b>4,56%</b>
<b>Etablissements</b>								
	0,00 à < 0,15	19 472	0,04%		12,38%		1 526	7,84%
	0,15 à < 0,25	3 006	0,16%		34,88%		1 011	33,63%
	0,25 à < 0,50	1 376	0,30%		42,33%		774	56,26%
	0,50 à < 0,75	670	0,60%		47,18%		524	78,12%
	0,75 à < 2,50	607	0,99%		37,37%		388	63,95%
	2,50 à < 10,00	7	5,00%		51,17%		16	247,83%
	10,00 à < 100,00	38	19,29%		50,43%		87	230,22%
	100,00 (défaut)							
	<b>Sous-total</b>	<b>25 176</b>	<b>0,13%</b>		<b>18,19%</b>		<b>4 326</b>	<b>17,18%</b>
<b>Entreprises - Autres</b>								
	0,00 à < 0,15	9 617	0,04%		38,40%		1 310	13,62%
	0,15 à < 0,25	2 673	0,16%		43,60%		1 051	39,33%
	0,25 à < 0,50	2 598	0,30%		45,30%		1 109	42,67%
	0,50 à < 0,75	1 439	0,60%		49,18%		981	68,18%
	0,75 à < 2,50	1 149	1,19%		45,61%		1 022	88,88%
	2,50 à < 10,00	104	5,02%		42,05%		124	119,14%
	10,00 à < 100,00	108	19,12%		37,41%		251	231,83%
	100,00 (défaut)	40	100,00%		45,05%		1	3,65%
	<b>Sous-total</b>	<b>17 730</b>	<b>0,54%</b>		<b>41,56%</b>		<b>5 850</b>	<b>32,99%</b>
<b>Entreprises - PME</b>								
	0,00 à < 0,15	70	0,03%		38,87%		14	19,39%
	0,15 à < 0,25	2	0,16%		38,03%		1	30,19%
	0,25 à < 0,50	7	0,30%		45,87%		3	50,07%
	0,50 à < 0,75	1	0,60%		30,36%		0	50,33%
	0,75 à < 2,50	49	1,47%		35,54%		43	87,82%
	2,50 à < 10,00	1	5,00%		36,00%		1	107,78%
	10,00 à < 100,00	2	18,70%		10,24%		3	177,35%
	100,00 (défaut)	1	100,00%		44,86%			12,18%
	<b>Sous-total</b>	<b>133</b>	<b>1,29%</b>		<b>37,60%</b>		<b>66</b>	<b>49,37%</b>
<b>Entreprises - Financement spécialisé</b>								
	0,00 à < 0,15	773	0,06%		9,72%		52	6,79%
	0,15 à < 0,25	971	0,16%		10,87%		126	13,00%
	0,25 à < 0,50	616	0,30%		12,78%		108	17,46%
	0,50 à < 0,75	343	0,60%		13,86%		77	22,51%
	0,75 à < 2,50	431	1,09%		11,87%		116	26,94%
	2,50 à < 10,00	11	5,00%		19,68%		9	80,09%
	10,00 à < 100,00	141	19,57%		20,37%		310	219,50%
	100,00 (défaut)	19	100,00%		39,39%			0,33%
	<b>Sous-total</b>	<b>3 305</b>	<b>1,68%</b>		<b>11,96%</b>		<b>798</b>	<b>24,16%</b>
<b>Total</b>		<b>54 465</b>	<b>0,35%</b>		<b>23,18%</b>		<b>11 410</b>	<b>20,95%</b>

### Évolution des RWA entre le 31 décembre 2016 et le 30 juin 2017

	<i>En millions d'euros</i>	Montants
1	RWA à la fin de la période précédente	10 161
2	Montant des actifs	(5 344)
3	Qualité de crédit des contreparties	4
4	Mises à jour des modèles (MMI seule)	
5	Méthodologie et politique (MMI seule)	
6	Acquisitions et cessions	
7	Mouvements de devises	3 181
8	Autres	
9	<b>RWA à la fin de la période considérée</b>	<b>8 002</b>

## CVA

## Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016

	EAD après prise en compte des ARC		RWA	
	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2017	31.12.2016
<i>En millions d'euros</i>				
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée	17 207	20 729	2 139	3 010
1 i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)			26	43
2 ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)			145	198
3 Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	10 035	6 764	521	336
4 Méthode de l'exposition initiale				
5 <b>Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA</b>	<b>27 242</b>	<b>27 493</b>	<b>2 660</b>	<b>3 346</b>

## TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

## Dérivés de crédit utilisés en couverture au 30 juin 2017

<i>En millions d'euros</i>	Protection achetée	Protection vendue
<b>Montants notionnels</b>		
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	5 749	10
Contrats dérivés sur défaut indiciels		
Contrats d'échange sur rendement total		
Options sur crédit		
Autres dérivés de crédit		
<b>Total des montants notionnels</b>	<b>5 749</b>	<b>10</b>
<b>Justes valeurs</b>		
Juste valeur positive (actif)	183	
Juste valeur négative (passif)	(1)	

## EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

## Notations internes - Actions selon la méthode de la pondération simple des risques au 30 juin 2017

<i>En millions d'euros</i>	Montants au bilan	Montants hors-bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions	RWA	Exigences de fonds propres
Expositions en actions négociées sur les marchés organisés	10		190%	2	4	
Expositions en fonds de capital-investissement	58		290%	58	169	13
Autres expositions en actions	434		370%	325	1 203	96
<b>Total</b>	<b>502</b>			<b>385</b>	<b>1 376</b>	<b>110</b>

## Notations internes - Actions selon la méthode de la pondération simple des risques au 31 décembre 2016

<i>En millions d'euros</i>	Montants au bilan	Montants hors-bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions	RWA	Exigences de fonds propres
Expositions en actions négociées sur les marchés organisés	11		190%	5	10	1
Expositions en fonds de capital-investissement	58		290%	57	165	13
Autres expositions en actions	567		370%	445	1 645	132
<b>Total</b>	<b>635</b>			<b>506</b>	<b>1 819</b>	<b>146</b>

## 6.6 RISQUES DE MARCHÉ

### MÉTHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ EN APPROCHE STANDARD

#### Risque de marché en approche standard

<i>En millions d'euros</i>		RWA	
		30.06.2017	31.12.2016
<b>Produits fermes</b>			
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	264	193
2	Risque sur actions (général et spécifique)		
3	Risque de change		65
4	Risque sur produits de base		
<b>Options</b>			
5	Approche simplifiée		
6	Méthode delta-plus		
7	Approche par scénario	13	3
8	<b>Titrisation</b>	<b>120</b>	<b>133</b>
9	<b>Total</b>	<b>397</b>	<b>395</b>

### EXIGENCES DE FONDS PROPRES DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE INTERNE

#### Valeur du portefeuille de négociation au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 selon l'approche des modèles internes (AMI) : RWA

<i>En millions d'euros</i>		30.06.2017		31.12.2016	
		RWA	Exigences minimales de fonds propres	RWA	Exigences minimales de fonds propres
<b>1</b>	<b>VaR (max entre les valeurs a et b)</b>	<b>1 399</b>	<b>112</b>	<b>2 070</b>	<b>166</b>
(a)	Mesure de la valeur en risque du jour précédent (VaRt-1)		24		39
(b)	Coefficient multiplicateur (mc) X la moyenne des mesures quotidiennes de la valeur en risque au cours des 60 jours ouvrables précédents (VaRavg)		112		166
<b>2</b>	<b>SVaR (max entre les valeurs a et b)</b>	<b>2 409</b>	<b>193</b>	<b>3 091</b>	<b>247</b>
(a)	Dernière mesure disponible (SVaRt-1)		49		55
(b)	Coefficient multiplicateur (ms) X la moyenne des mesures quotidiennes de la valeur en risque stressée au cours des 60 jours ouvrés précédents (SVaRavg)		193		247
<b>3</b>	<b>Risque additionnel de défaut et de migration - IRC (max entre les valeurs a et b)</b>	<b>1 983</b>	<b>159</b>	<b>1 594</b>	<b>127</b>
(a)	Dernière mesure disponible		142		77
(b)	Mesure moyenne sur 12 semaines		159		127
<b>4</b>	<b>Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation - CRM (max entre les valeurs a, b et c)</b>				
(a)	Dernière mesure disponible				
(b)	Mesure moyenne sur 12 semaines				
(c)	Niveau plancher				
<b>5</b>	<b>Total</b>	<b>5 791</b>	<b>463</b>	<b>6 755</b>	<b>540</b>

## Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI) : VaR

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016
<b>VaR (10 jours, 99 %)</b>		
Valeur maximale	42,2	49,6
Valeur moyenne	28,0	41,4
Valeur minimale	20,9	34,6
Valeur en fin de période	24,5	38,8
<b>VaR en période de tensions (10 jours, 99 %)</b>		
Valeur maximale	58,4	72,2
Valeur moyenne	48,2	61,8
Valeur minimale	41,9	52,8
Fin de période	48,7	54,8
<b>Exigence de fonds propres au titre de l'IRC (99,9 %)</b>		
Valeur maximale	293,4	209,3
Valeur moyenne	122,0	98,1
Valeur minimale	78,3	45,6
Valeur en fin de période	109,1	59,1
<b>Exigence de fonds propres au titre du CRM (99,9 %)</b>		
Valeur maximale		
Valeur moyenne		
Valeur minimale		
Valeur en fin de période		
Plancher (méthode de mesure standard)		





# COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2017

*Examinés par le Conseil d'administration en date du 28 juillet 2017*

<b>1. CADRE GÉNÉRAL</b> .....	<b>54</b>
1.1 Présentation juridique de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank .....	54
<b>2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b> .....	<b>55</b>
2.1 Compte de résultat .....	55
2.2 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	56
2.3 Bilan actif .....	57
2.4 Bilan passif .....	58
2.5 Tableau de variation des capitaux propres .....	59
2.6 Tableau des flux de trésorerie .....	60
<b>3. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS</b> .....	<b>61</b>
Note 1 : Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés .....	61
Note 2 : Principales opérations de structure et événements significatifs de la période .....	66
Note 3 : Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	67
Note 4 : Informations sectorielles .....	74
Note 5 : Notes relatives au bilan .....	76
Note 6 : Engagements de financement et de garantie .....	85
Note 7 : Reclassements d'instruments financiers .....	87
Note 8 : Juste valeur des instruments financiers .....	88
Note 9 : Parties liées .....	97
Note 10 : Périmètre de consolidation au 30 Juin 2017 .....	98
Note 11 : Événements postérieurs à la clôture .....	102
<b>4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE</b> .....	<b>103</b>

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

## 1. CADRE GÉNÉRAL

### 1.1 PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

---

#### DÉNOMINATION SOCIALE

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

#### NOMS COMMERCIAUX

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank - Crédit Agricole CIB - CACIB

#### ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

12, place des États-Unis

CS 70052

92547 Montrouge Cedex - France

#### IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS DE NANTERRE

Numéro 304 187 701.

#### CODE NAF

6419 Z (APE).

#### FORME JURIDIQUE

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

#### CAPITAL SOCIAL

7 851 636 342 €.

## 2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 2.1 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2016
Intérêts et produits assimilés	3.1	3 021	5 335	2 843
Intérêts et charges assimilés	3.1	(1 644)	(2 502)	(1 573)
Commissions (produits)	3.2	816	1 458	751
Commissions (charges)	3.2	(261)	(493)	(229)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	527	1 025	733
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	159	130	21
Produits des autres activités	3.5	18	59	22
Charges des autres activités	3.5	(63)	(76)	(36)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>2 573</b>	<b>4 936</b>	<b>2 532</b>
Charges générales d'exploitation	3.6	(1 604)	(2 984)	(1 576)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	(47)	(96)	(45)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>922</b>	<b>1 856</b>	<b>911</b>
Coût du risque	3.8	(225)	(566)	(295)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>697</b>	<b>1 290</b>	<b>616</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		129	211	123
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	1	5	1
Variations de valeur des écarts d'acquisition	5.9			
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>827</b>	<b>1 506</b>	<b>740</b>
Impôts sur les bénéfices		(189)	(321)	(192)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées			11	11
<b>Résultat net</b>		<b>638</b>	<b>1 196</b>	<b>559</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		6	14	3
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>		<b>632</b>	<b>1 182</b>	<b>556</b>
Résultat de base par action (en euros) <sup>(1)</sup>	5.11	2,24	4,20	2,04
Résultat dilué par action (en euros) <sup>(1)</sup>	5.11	2,24	4,20	2,00

<sup>(1)</sup> Correspondant au résultat y compris Résultat net des activités abandonnées.

## 2.2 RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2016
<b>Résultat net</b>		<b>638</b>	<b>1 196</b>	<b>559</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3.10	(8)	(60)	(129)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>(8)</b>	<b>(60)</b>	<b>(129)</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	3.10	(11)	4	39
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		<b>(19)</b>	<b>(56)</b>	<b>(90)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	3.10	(298)	138	(68)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3.10	(129)	19	193
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3.10	(154)	(60)	241
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>(581)</b>	<b>97</b>	<b>366</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence	3.10	(164)	92	(56)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.10	88	13	(134)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			1	1
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		<b>(657)</b>	<b>202</b>	<b>177</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>(676)</b>	<b>147</b>	<b>87</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>(38)</b>	<b>1 343</b>	<b>646</b>
Dont part du Groupe		(41)	1 328	642
Dont participations ne donnant pas le contrôle		3	15	4

## 2.3 BILAN ACTIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	30.06.2017	31.12.2016
Caisse, banques centrales		26 329	18 215
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.5	255 278	261 505
Instruments dérivés de couverture		1 442	1 800
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5	26 840	29 703
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.4 - 5.5	27 342	34 794
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.4 - 5.5	133 830	135 341
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		11	14
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Actifs d'impôts courants et différés		1 142	2 109
Comptes de régularisation et actifs divers		30 894	36 930
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participation dans les entreprises mises en équivalence		2 237	2 304
Immeubles de placement		1	1
Immobilisations corporelles	5.8	356	365
Immobilisations incorporelles	5.8	176	157
Ecarts d'acquisition	5.9	1 015	1 023
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>506 893</b>	<b>524 261</b>

## 2.4 BILAN PASSIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	30.06.2017	31.12.2016
Banques centrales		1 403	1 310
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	250 816	259 384
Instruments dérivés de couverture		1 390	1 134
Dettes envers les établissements de crédit	5.6	46 814	47 033
Dettes envers la clientèle	5.6	109 317	107 837
Dettes représentées par un titre	5.7	47 368	47 114
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		39	52
Passifs d'impôts courants et différés		1 290	1 438
Comptes de régularisation et passifs divers		22 500	31 845
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance		9	9
Provisions	5.10	1 453	1 371
Dettes subordonnées	5.7	5 277	6 140
<b>Total dettes</b>		<b>487 676</b>	<b>504 667</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres part du Groupe		19 112	19 482
Capital et réserves liées		11 860	11 860
Réserves consolidées		5 876	5 023
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		744	1 417
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		632	1 182
Participations ne donnant pas le contrôle		105	112
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>19 217</b>	<b>19 594</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>506 893</b>	<b>524 261</b>

**2.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Part du Groupe										
	Capital et réserves liées					Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital	Primes et réserves consolidées	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres consolidés	
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2016</b>	7 327	7 021	7 021	1 788	16 136	1 549	(278)	1 271	17 407	108	17 515
Augmentation de capital	525	586			1 111				1 111		1 111
Variation des titres auto détenus											
Émissions d'instruments de capitaux propres				635	635				635		635
Rémunération du 1er semestre 2016 des émissions de capitaux propres				(60)	(60)				(60)		(60)
Dividendes versés au 1er semestre 2016			(111)		(111)				(111)		(121)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales											
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Mouvements liés aux paiements en actions											
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>525</b>	<b>475</b>		<b>575</b>	<b>1 575</b>				<b>1 575</b>	<b>(10)</b>	<b>1 565</b>
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires en capitaux propres</b>						232	(90)	142	142	1	143
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						(56)		(56)	(56)		(56)
Résultat au 1er semestre 2016								556	556	3	559
Autres variations											
<b>Capitaux propres au 30 juin 2016</b>	<b>7 852</b>	<b>7 496</b>		<b>2 363</b>	<b>17 711</b>	<b>1 725</b>	<b>(368)</b>	<b>1 357</b>	<b>19 624</b>	<b>102</b>	<b>19 726</b>
Augmentation de capital											
Variation des titres auto détenus											
Émissions d'instruments de capitaux propres											
Rémunération du 2nd semestre 2016 des émissions d'instruments de capitaux propres				(86)	(86)				(86)		(86)
Dividendes versés au 2nd semestre 2016			(742)		(742)				(742)		(743)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales											
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Mouvements liés aux paiements en actions											
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>5</b>	<b>(737)</b>		<b>(66)</b>	<b>(823)</b>				<b>(823)</b>	<b>(1)</b>	<b>(824)</b>
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires en capitaux propres</b>						(122)	34	(88)	(88)	(1)	(88)
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						148		148	148		148
Résultat du 2nd semestre 2016								626	626	11	637
Autres variations											
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2016</b>	<b>7 852</b>	<b>6 764</b>		<b>2 277</b>	<b>16 883</b>	<b>1 751</b>	<b>(334)</b>	<b>1 417</b>	<b>19 482</b>	<b>112</b>	<b>19 594</b>
Affectation du résultat		1 182			1 182				(5)		(5)
Capitaux propres au 1er janvier 2017	7 852	7 936		2 277	18 065	1 751	(334)	1 417	19 482	112	19 594
Augmentation de capital											
Variation des titres auto-détenus											
Émissions d'instruments de capitaux propres											
Rémunération du 1er semestre 2017 des émissions d'instruments de capitaux propres				(85)	(85)				(85)		(85)
Dividendes versés au 1er semestre 2017			(241)		(241)				(241)		(251)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales											
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Mouvements liés aux paiements en actions											
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>(241)</b>	<b>(241)</b>		<b>(85)</b>	<b>(326)</b>				<b>(326)</b>	<b>(10)</b>	<b>(336)</b>
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires en capitaux propres</b>						(490)	(19)	(509)	(509)	(3)	(512)
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						(164)		(164)	(164)		(164)
Résultat du 1er semestre 2017								632	632	6	638
Autres variations											
<b>Capitaux PROPRES AU 30 juin 2017</b>	<b>7 852</b>	<b>7 692</b>		<b>2 192</b>	<b>17 736</b>	<b>1 097</b>	<b>(353)</b>	<b>744</b>	<b>19 112</b>	<b>105</b>	<b>19 217</b>

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle  
 (2) Versement d'intérêts sur AT1 pour -85 m€  
 (3) Versement de dividendes pour -241 m€ à Crédit Agricole S.A.

## 2.6 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016	31.12.2016
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>827</b>	<b>740</b>	<b>1 506</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	47	34	85
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	254	270	491
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(129)	(123)	(211)
Résultat net des activités d'investissement	(3)	36	35
Résultat net des activités de financement	88	64	149
Autres mouvements	(648)	(469)	61
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>(391)</b>	<b>(188)</b>	<b>610</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(733)	(7 307)	(13 167)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 804	(2 327)	(10 641)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	11 416	8 221	9 919
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(3 068)	(3 845)	86
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence <sup>(1)</sup>	29	23	46
Impôts versés	888	(166)	(365)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>11 336</b>	<b>(5 401)</b>	<b>(14 122)</b>
Flux provenant des activités abandonnées		(2)	(1)
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>11 772</b>	<b>(4 851)</b>	<b>(12 007)</b>
Flux liés aux participations (2)	17	(384)	(440)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(68)	(11)	(70)
Flux provenant des activités abandonnées		(12)	(12)
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(51)</b>	<b>(407)</b>	<b>(522)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires <sup>(3)</sup>	(336)	1 565	737
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement <sup>(4)</sup>	(824)	457	906
Flux provenant des activités abandonnées			
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>(1 160)</b>	<b>2 022</b>	<b>1 643</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>	<b>(857)</b>	<b>1 279</b>	<b>1 049</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)</b>	<b>9 704</b>	<b>(1 957)</b>	<b>(9 837)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>15 634</b>	<b>25 471</b>	<b>25 471</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	16 899	25 248	25 248
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(1 265)	223	223
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>25 335</b>	<b>23 514</b>	<b>15 634</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	24 915	20 695	16 899
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	420	2 819	(1 265)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>9 701</b>	<b>(1 957)</b>	<b>(9 837)</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse et Banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 5.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 5.6 (hors intérêts courus).

(1) Pour le premier semestre 2017, ce montant comprend notamment le versement des dividendes de l'entité BSF pour 28 millions d'euros.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend les éléments suivants :

- les dividendes versés par Crédit Agricole CIB S.A. à Crédit Agricole S.A. pour -241 millions d'euros pour l'année 2017, et
- 85 millions d'euros de versement d'intérêts au titre de l'émission AT1

(4) Cette ligne recense principalement le remboursement de la dette subordonnée à Crédit Agricole S.A. pour 550 millions d'euros ainsi que le paiement des intérêts pour -117 millions d'euros.

### 3. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

#### NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2017 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2016 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Cela concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>ère</sup> application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</b> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
<b>IFRS 9 Instruments financiers</b> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui

#### › NORME IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours de ce semestre, le Groupe estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En l'état actuel de ses analyses, Crédit Agricole CIB n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

## › NORME IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

### LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR LA NORME

#### CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (*i.e.* prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (*i.e.* action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

#### Les trois modèles de gestion

- le *modèle de pure collecte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
- le *modèle mixte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
- le *modèle de pure cession* dont l'intention est de céder l'actif.

#### Les caractéristiques contractuelles (test « *Solely Payments of Principal & Interests* » ou test « *SPPI* »)

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (*i.e.* taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test « *SPPI* ».

Sur cet aspect, Crédit Agricole CIB est attentif à la publication en avril par l'IASB d'un exposé sondage relatif aux instruments de dettes avec des options de remboursement anticipé symétriques, et prendra en compte le cas échéant les conclusions de cet amendement lorsqu'il sera définitif.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test « *SPPI* ».
- un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test « *SPPI* ».
- un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test « *SPPI* » indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des *instruments de capitaux propres* (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par Crédit Agricole CIB devrait conduire :

- au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, ceux-ci respectant le test « *SPPI* » ;
- au classement en juste valeur par capitaux propres recyclables ou au coût amorti des instruments de dette en fonction de la documentation du modèle de gestion documenté en date de première application.
- à une augmentation des actifs à la juste valeur par résultat compte tenu du reclassement des OPCVM et d'une partie des instruments de capitaux propres dans cette catégorie ;

## DÉPRÉCIATION

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ('Expected Credit Losses' ou 'ECL') sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ('Loss Given Default' ou 'LGD').

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3<sup>ème</sup> étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3<sup>ème</sup> phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, Crédit Agricole CIB s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

## COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- toutes les opérations de micro-couverture ; et
- les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, Crédit Agricole CIB n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

## AUTRES DISPOSITIONS DE PREMIÈRE APPLICATION

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des passifs financiers désignés en juste valeur par résultat sur option, à savoir la reconnaissance des variations de valeur liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global non recyclables. A ce stade, conformément à l'orientation du Groupe, Crédit Agricole CIB n'envisage pas d'appliquer par anticipation ces dispositions.

## LE DÉPLOIEMENT DU PROJET DANS LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

---

Crédit Agricole CIB fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

## LES ÉTAPES DU PROJET ET LES RÉALISATIONS À DATE

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- l'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- l'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, Crédit Agricole CIB a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, durant l'année 2016, Crédit Agricole CIB a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le forward looking, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31 décembre 2015 de niveau Groupe ;
- les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils « Risques et Finance » et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test « SPPI ».

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivent en 2017 intègrent des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA). Ces travaux seront finalisés courant 2017.

## TRANSITION

---

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, Crédit Agricole CIB ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2017 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2017.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16 et la norme IFRS 17.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation avec des premiers résultats attendus d'ici la fin de l'année 2017.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance remplacera IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La principale évolution apportée par la norme IFRS 17 porte sur la valorisation des contrats d'assurance.

Par ailleurs, plusieurs amendements et une interprétation à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 7 *État des flux de trésorerie*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat* et à IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Et d'autre part, il s'agit des amendements à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, IAS 40 *Immeubles de placement*, IAS 1 *Présentation des états financiers* et à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées*, et de l'interprétation IFRIC 22 *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée*.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 de Crédit Agricole CIB et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de Crédit Agricole CIB sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

## **NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE**

---

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2017 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10 « Périmètre de consolidation au 30 juin 2017 ».

### **DISCUSSIONS EXCLUSIVES EN VUE D'ACQUÉRIR LES ACTIVITÉS DE GESTION DE FORTUNE DU CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL À SINGAPOUR ET À HONG KONG**

Le 16 juin 2017, Indosuez Wealth Management a annoncé être entré en discussions exclusives avec le Crédit Industriel et Commercial (« CIC ») en vue d'acquérir ses activités de gestion de fortune à Singapour et à Hong Kong.

Cette acquisition permettrait à Indosuez Wealth Management de renforcer son ancrage en Asie et d'accélérer son développement sur ses marchés clés dans le cadre des priorités stratégiques de son projet d'entreprise « Shaping Indosuez 2020 » qui s'inscrit dans le plan à moyen terme du groupe Crédit Agricole S.A.

La transaction qui n'a, à ce stade, pas d'impacts sur les comptes consolidés, devrait être finalisée d'ici la fin de l'année après approbation des autorités compétentes et application des procédures habituelles de consultation des instances représentatives du personnel en France.

## NOTE 3 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

### 3.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	550	778	363
Sur opérations avec la clientèle	2 015	3 715	1 873
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	182	396	176
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	266	436	426
Autres intérêts et produits assimilés	8	10	5
<b>Produits d'intérêts <sup>(1)</sup></b>	<b>3 021</b>	<b>5 335</b>	<b>2 843</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(552)	(876)	(485)
Sur opérations avec la clientèle	(611)	(847)	(389)
Sur dettes représentées par un titre	(202)	(312)	(403)
Sur dettes subordonnées	(81)	(139)	(62)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(175)	(298)	(218)
Autres intérêts et charges assimilés	(23)	(30)	(16)
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(1 644)</b>	<b>(2 502)</b>	<b>(1 573)</b>
<b>Marge nette d'intérêts</b>	<b>1 377</b>	<b>2 833</b>	<b>1 270</b>

<sup>(1)</sup> Dont 32 millions d'euros sur les créances dépréciées individuellement au 30 juin 2017 contre 83 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 38 millions d'euros au 30 juin 2016.

### 3.2 COMMISSIONS NETTES

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017			31.12.2016			30.06.2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	5	(11)	(6)	13	(30)	(17)	12	(15)	(3)
Sur opérations avec la clientèle	328	(59)	269	561	(91)	470	251	(26)	225
Sur opérations sur titres (y compris courtage)	22	(34)	(12)	37	(64)	(27)	19	(34)	(15)
Sur opérations de change	10	(20)	(10)	9	(33)	(24)	4	(16)	(12)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (y compris courtage)	166	(72)	94	259	(147)	112	169	(73)	96
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	158	(56)	102	373	(116)	257	190	(55)	135
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	127	(9)	118	206	(12)	194	106	(10)	96
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>816</b>	<b>(261)</b>	<b>555</b>	<b>1 458</b>	<b>(493)</b>	<b>965</b>	<b>751</b>	<b>(229)</b>	<b>522</b>

### 3.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2016
Dividendes reçus	261	319	291
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	713	783	926
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	(537)	(720)	(196)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	90	643	(291)
Résultat de la comptabilité de couverture		-	3
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>527</b>	<b>1 025</b>	<b>733</b>

Les impacts relatifs au spread émetteur ont engendré en Produit net bancaire une charge de 161 millions d'euros au 30 juin 2017 contre une charge de 159 millions d'euros au 31 décembre 2016 et un produit de 62 millions d'euros au 30 juin 2016.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	588	(148)	440
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	148	(588)	(440)
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts	14	(3)	11
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3	(14)	(11)
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>753</b>	<b>(753)</b>	

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2016		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	62	(366)	(304)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	366	(62)	304
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts	27	(5)	22
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	5	(27)	(22)
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>460</b>	<b>(460)</b>	

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2016		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	262	(197)	65
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	197	(259)	(62)
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts	1	(42)	(41)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	42	(1)	41
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>502</b>	<b>(499)</b>	<b>3</b>

### 3.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2016
Dividendes reçus	126	32	16
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	37	132	8
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(3)	(10)	-
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur prêts et créances	(1)	(24)	(3)
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>159</b>	<b>130</b>	<b>21</b>

<sup>(1)</sup> Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8 " Coût du risque ".

### 3.5 PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2016
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits (charges) nets	(45)	(17)	(14)
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>(45)</b>	<b>(17)</b>	<b>(14)</b>

### 3.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2016
Charges de personnel	(968)	(1 891)	(943)
Impôts et taxes <sup>(1)</sup>	(198)	(201)	(201)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(438)	(892)	(432)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(1 604)</b>	<b>(2 984)</b>	<b>(1 576)</b>

(1) Dont 140 millions d'euros comptabilisés au titre de la contribution au fonds de résolution unique (FRU) au 30 juin 2017, au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2016.

#### › DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2016
Salaires et traitements <sup>(1)</sup>	(725)	(1 423)	(707)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(32)	(59)	(32)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(17)	(33)	(17)
Autres charges sociales	(157)	(306)	(153)
Intéressement et participation	(14)	(29)	(13)
Impôts et taxes sur rémunération	(23)	(41)	(21)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(968)</b>	<b>(1 891)</b>	<b>(943)</b>

(1) dont charges relatives aux paiements à base d'actions pour 31 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017 contre 30 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2016 et 55 millions d'euros au 31 décembre 2016.

### 3.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2016
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(47)</b>	<b>(96)</b>	<b>(45)</b>
Immobilisations corporelles	(24)	(51)	(25)
Immobilisations incorporelles	(23)	(45)	(20)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Immobilisations incorporelles		-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(47)</b>	<b>(96)</b>	<b>(45)</b>

### 3.8 COÛT DU RISQUE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2016
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>(386)</b>	<b>(818)</b>	<b>(333)</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	(305)	(629)	(236)
Autres actifs	(7)	(36)	(15)
Engagements par signature	(32)	(32)	(27)
Risques et charges	(42)	(121)	(55)
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>146</b>	<b>305</b>	<b>85</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	20	14	
Prêts et créances	98	241	58
Autres actifs	17	8	
Engagements par signature	8	14	8
Risques et charges	3	28	19
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>(240)</b>	<b>(513)</b>	<b>(248)</b>
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	5	(13)	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(32)	(72)	(39)
Récupérations sur prêts et créances amortis	47	54	11
Autres pertes	(5)	(22)	(19)
Autres produits			
<b>Coût du risque</b>	<b>(225)</b>	<b>(566)</b>	<b>(295)</b>

### 3.9 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2016
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>		<b>5</b>	<b>1</b>
Plus-values de cession		5	1
Moins-values de cession		-	-
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>1</b>	-	-
Plus-values de cession	1	-	-
Moins-values de cession		-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>			
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

### 3.10 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

#### » DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2016
Gains et pertes sur écarts de conversion	(298)	138	(68)
Ecart de réévaluation de la période			
Transfert en résultat			
Autres variations	(298)	138	(68)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(129)	19	193
Ecart de réévaluation de la période	(99)	137	197
Transfert en résultat	(27)	(120)	(8)
Autres variations	(3)	2	4
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(154)	(60)	241
Ecart de réévaluation de la période	(154)	(60)	241
Transfert en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		1	1
Ecart de réévaluation de la période			
Transfert en résultat			
Autres variations		1	1
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(164)	92	(56)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	88	13	(134)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(657)</b>	<b>203</b>	<b>90</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(8)	(60)	(129)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(11)	4	39
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(19)</b>	<b>(56)</b>	<b>(90)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(676)</b>	<b>147</b>	<b>87</b>
Dont part du groupe	(673)	146	86
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(3)	1	1

## › DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔT

	31.12.2016				Variation				30.06.2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
<i>en millions d'euros</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(452)	119	(333)	(334)	(8)	(11)	(19)	(19)	(460)	108	(352)	(353)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(452)	119	(333)	(334)	(8)	(11)	(19)	(19)	(460)	108	(352)	(353)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(452)</b>	<b>119</b>	<b>(333)</b>	<b>(334)</b>	<b>(8)</b>	<b>(11)</b>	<b>(19)</b>	<b>(19)</b>	<b>(460)</b>	<b>108</b>	<b>(352)</b>	<b>(353)</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	752	-	752	752	(298)	-	(298)	(298)	454	-	454	454
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	348	(85)	263	260	(129)	37	(92)	(91)	219	(48)	171	169
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	582	(194)	388	382	(154)	51	(103)	(101)	428	(143)	285	281
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	1 682	(279)	1 403	1 394	(581)	88	(493)	(490)	1 101	(191)	910	904
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, des entreprises mises en équivalence	357	-	357	357	(164)	-	(164)	(164)	193	-	193	193
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>2 039</b>	<b>(279)</b>	<b>1 760</b>	<b>1 751</b>	<b>(745)</b>	<b>88</b>	<b>(657)</b>	<b>(654)</b>	<b>1 294</b>	<b>(191)</b>	<b>1 103</b>	<b>1 097</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 587</b>	<b>(160)</b>	<b>1 427</b>	<b>1 417</b>	<b>(753)</b>	<b>77</b>	<b>(676)</b>	<b>(673)</b>	<b>834</b>	<b>(83)</b>	<b>751</b>	<b>744</b>

	31.12.2015				Variation				31.12.2016			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
<i>en millions d'euros</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(392)	115	(277)	(278)	(60)	4	(56)	(56)	(452)	119	(333)	(334)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(392)	115	(277)	(278)	(60)	4	(56)	(56)	(452)	119	(333)	(334)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(392)</b>	<b>115</b>	<b>(277)</b>	<b>(278)</b>	<b>(60)</b>	<b>4</b>	<b>(56)</b>	<b>(56)</b>	<b>(452)</b>	<b>119</b>	<b>(333)</b>	<b>(334)</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	614	-	614	614	138	-	138	138	752	-	752	752
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	329	(75)	254	250	19	(10)	9	10	348	(85)	263	260
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	642	(217)	425	421	(60)	23	(37)	(39)	582	(194)	388	382
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	1 584	(292)	1 292	1 284	98	13	111	110	1 682	(279)	1 403	1 394
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, des entreprises mises en équivalence	265	-	265	265	92	-	92	92	357	-	357	357
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>1 849</b>	<b>(292)</b>	<b>1 557</b>	<b>1 549</b>	<b>190</b>	<b>13</b>	<b>203</b>	<b>202</b>	<b>2 039</b>	<b>(279)</b>	<b>1 760</b>	<b>1 751</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 457</b>	<b>(177)</b>	<b>1 280</b>	<b>1 271</b>	<b>130</b>	<b>17</b>	<b>147</b>	<b>146</b>	<b>1 587</b>	<b>(160)</b>	<b>1 427</b>	<b>1 417</b>

## NOTE 4 : INFORMATIONS SECTORIELLES

---

### DÉFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

#### › PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

Le portefeuille d'activités s'articule autour de quatre pôles :

- La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international, ainsi que les activités de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers ;
- La banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marchés de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions) ;

Ces deux pôles constituent la quasi-totalité du pôle Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole S.A.

- La Gestion de fortune, domaine dans lequel Crédit Agricole CIB est également présent au travers de ses implantations en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne et au Brésil ;
- Les Activités hors métiers reprennent les impacts relatifs au spread émetteur.

## 4.1 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

30.06.2017

<i>En millions d'euros</i>	Banque de Financement	Banque de Marché et d'Investissement	BFI Total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
<b>Produit Net Bancaire</b>	1 168	1 180	2 348	386	(161)	2 573
<b>Charges d'exploitation</b>	(496)	(854)	(1 350)	(301)		(1 651)
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	672	326	998	85	(161)	922
Coût du risque	(214)	(13)	(227)	2		(225)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	129		129			129
Gains ou pertes nets sur autres actifs				1		1
Variation de valeur des écarts d'acquisition						
<b>Résultat avant impôt</b>	587	313	900	88	(161)	827
Impôt sur les bénéfices	(121)	(97)	(218)	(19)	48	(189)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées						
<b>Résultat net</b>	466	216	682	69	(113)	638
Intérêts minoritaires	(1)		(1)	7		6
<b>Résultat net part du groupe</b>	467	216	683	62	(113)	632

31.12.2016

<i>En millions d'euros</i>	Banque de Financement	Banque de Marché & d'Investissement	BFI Total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
<b>Produit Net Bancaire</b>	2 214	2 151	4 365	730	(159)	4 936
<b>Charges d'exploitation</b>	(954)	(1 571)	(2 525)	(555)		(3 080)
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	1 260	580	1 840	175	(159)	1 856
Coût du risque	(512)	(45)	(557)	(9)		(566)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	211		211			211
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1		1	4		5
Variation de valeur des écarts d'acquisition						
<b>Résultat avant impôt</b>	960	535	1 495	170	(159)	1 506
Impôt sur les bénéfices	(168)	(152)	(320)	(42)	41	(321)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		11	11			11
<b>Résultat net</b>	792	394	1 186	128	(118)	1 196
Intérêts minoritaires	(1)	1		14		14
<b>Résultat net part du groupe</b>	793	393	1 186	114	(118)	1 182

30.06.2016

<i>En millions d'euros</i>	Banque de Financement	Banque de Marché & d'Investissement	BFI Total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
<b>Produit Net Bancaire</b>	1 104	1 013	2 117	353	62	2 532
<b>Charges d'exploitation</b>	(489)	(842)	(1 331)	(290)		(1 621)
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	615	171	786	63	62	911
Coût du risque	(247)	(41)	(288)	(7)		(295)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	123		123			123
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1		1			1
Dépréciation des écarts d'acquisition						
<b>Résultat avant impôt</b>	492	130	622	56	62	740
Impôt	(100)	(56)	(156)	(10)	(26)	(192)
Résultat net d'impôt sur activités arrêtées		11	11			11
<b>Résultat net</b>	392	85	477	46	36	559
Intérêts minoritaires	(1)	(2)	(3)	6		3
<b>Résultat net part du groupe</b>	393	87	480	40	36	556

## NOTE 5 : NOTES RELATIVES AU BILAN

### 5.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

#### › ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	255 140	261 392
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	138	113
<b>Valeur au bilan</b>	<b>255 278</b>	<b>261 505</b>
Dont titres prêtés	583	876

#### › ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016
<b>Intruments de capitaux propres</b>	<b>3 819</b>	<b>2 920</b>
Actions et autres titres à revenu variable	3 819	2 920
<b>Titres de dettes</b>	<b>19 732</b>	<b>14 546</b>
Effets publics et valeurs assimilées	15 709	11 857
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 023	2 689
<b>Prêts et avances</b>	<b>91 584</b>	<b>73 365</b>
Créances sur la clientèle	261	469
Titres reçus en pension livrée	91 323	72 896
<b>Intruments dérivés</b>	<b>140 005</b>	<b>170 561</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>255 140</b>	<b>261 392</b>

#### › ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016
<b>Intruments de capitaux propres</b>		-
Actions et autres titres à revenu variable		-
<b>Titres de dettes</b>	<b>138</b>	<b>113</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	138	113
<b>Prêts et avances</b>		-
Créances sur les établissements de crédit		-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>138</b>	<b>113</b>

### › PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	225 462	235 189
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	25 354	24 195
<b>Valeur au bilan</b>	<b>250 816</b>	<b>259 384</b>

### › PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016
Titres vendus à découvert	22 259	19 941
Titres donnés en pension livrée	60 461	44 306
Dettes représentées par un titre	1	1
Instruments dérivés	142 741	170 941
<b>Valeur au bilan</b>	<b>225 462</b>	<b>235 189</b>

### › PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2017		31.12.2016	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Titres de dette	25 354	458	24 195	299
<b>Total Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>25 354</b>	<b>458</b>	<b>24 195</b>	<b>299</b>

## 5.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017			31.12.2016		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	9 519	23	8	11 317	30	11
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 807	75	14	17 653	93	35
Actions et autres titres à revenu variable	146	65		244	169	
Titres de participation non consolidés	368	109	32	489	113	12
Créances disponibles à la vente						
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup></b>	<b>26 840</b>	<b>272</b>	<b>54</b>	<b>29 703</b>	<b>405</b>	<b>58</b>
Impôts		(52)	(5)		(100)	(16)
<b>Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)</b>		<b>220</b>	<b>49</b>		<b>305</b>	<b>42</b>

<sup>(1)</sup> Dont AFS à revenu fixe dépréciés = 66 millions d'euros  
 AFS à revenu variable dépréciés = 273 millions d'euros  
 Aucune garantie reçue sur encours dépréciés  
 Aucun impayé significatif < 90 jours  
 275 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres de créances au 30 juin 2017 et 311 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## 5.3 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

### › PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016
<b>Etablissements de crédit</b>		
<b>Titres de dettes</b>		-
Titres non cotés sur un marché actif		-
<b>Prêts et avances</b>	<b>27 744</b>	<b>35 225</b>
Comptes et prêts	20 344	20 472
Dont comptes ordinaires débiteurs sains	2 896	2 742
Dont comptes et prêts au jour le jour sains	4 472	470
Titres reçus en pension livrée	7 400	14 753
Prêts subordonnés		-
Autres prêts et créances		-
<b>Valeur brute</b>	<b>27 744</b>	<b>35 225</b>
Dépréciations	(402)	(431)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>27 342</b>	<b>34 794</b>

### › PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
<b>Titres de dettes</b>	<b>16 217</b>	<b>15 254</b>
-Titres non cotés sur un marché actif	16 217	15 254
<b>Prêts et avances</b>	<b>121 088</b>	<b>123 773</b>
-Créances commerciales	15 615	15 079
-Autres concours à la clientèle	101 062	103 821
-Titres reçus en pension livrée	192	394
-Prêts subordonnés	100	100
-Avances en comptes courants d'associés	115	114
-Comptes ordinaires débiteurs	4 004	4 265
<b>Valeur brute</b>	<b>137 305</b>	<b>139 027</b>
Dépréciations	(3 475)	(3 686)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>133 830</b>	<b>135 341</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier		-
<b>Valeur brute</b>		-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>		-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>133 830</b>	<b>135 341</b>

## › PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En millions d'euros	30.06.2017				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations générales	4 888	18	(16)	(39)	4 833
Etablissements de crédit	23 457	441	(402)		23 055
Banques Centrales	4 287				4 287
Grandes entreprises	122 449	3 913	(2 081)	(1 310)	119 058
Clientèle de détail	9 968	314	(29)		9 939
<b>Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle <sup>(1)</sup></b>	<b>165 049</b>	<b>4 686</b>	<b>(2 528)</b>	<b>(1 349)</b>	<b>161 172</b>

(1) Dont encours restructurés pour 5 897 millions d'euros.

En millions d'euros	31.12.2016				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations générales	4 928	19	(17)	(46)	4 865
Etablissements de crédit	33 334	468	(431)		32 903
Banques Centrales	1 891				1 891
Grandes entreprises	124 783	4 664	(2 281)	(1 311)	121 191
Clientèle de détail	9 316	336	(31)		9 285
<b>Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle <sup>(1)</sup></b>	<b>174 252</b>	<b>5 487</b>	<b>(2 760)</b>	<b>(1 357)</b>	<b>170 135</b>

(1) Dont encours restructurés pour 5 487 millions d'euros.

## 5.4 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

En millions d'euros	31.12.2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants à être cédés		30.06.2017
						Autres mouvements		
Créances sur les établissements de crédit	431		1	(2)	(25)		(3)	402
Créances sur la clientèle	3 686		383	(407)	(183)		(4)	3 475
Dont dépréciations collectives	1 357		62		(70)			1 349
Actifs disponibles à la vente	311		4	(34)	(5)		(1)	275
Autres actifs financiers	77		7	(36)	(3)		(14)	31
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>4 505</b>		<b>395</b>	<b>(479)</b>	<b>(216)</b>		<b>(22)</b>	<b>4 183</b>

en millions d'euros	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants à être cédés		31.12.2016
						Autres mouvements		
Créances sur les établissements de crédit	463		1	(42)	9			431
Créances sur la clientèle	3 369		746	(483)	68		(14)	3 686
Dont dépréciations collectives	1 463		16	(156)	34			1 357
Actifs disponibles à la vente	379		10	(75)	(3)			311
Autres actifs financiers	55		36	(15)			1	77
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>4 266</b>		<b>793</b>	<b>(615)</b>	<b>74</b>		<b>(13)</b>	<b>4 505</b>

## 5.5 EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de CACIB au risque souverain sont les suivantes :

### › ACTIVITÉ BANCAIRE

30.06.2017							
Expositions nettes de dépréciations					Couvertures		
Dont portefeuille bancaire					Actifs financiers disponibles à la vente		
<i>en millions d'euros</i>	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et Créances	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
Allemagne	25				25		25
Arabie Saoudite			570		570		570
Chine	66			3	69		69
Espagne	1 035				1 035		1 035
Etats-Unis				534	534		534
France	2 631		1 056		3 687	(100)	3 587
Hong Kong	1 076			42	1 118		1 118
Italie			59		59		59
Japon	2 311		925		3 236		3 236
Russie	7			12	19		19
<b>Total</b>	<b>7 151</b>		<b>2 610</b>	<b>591</b>	<b>10 352</b>	<b>(100)</b>	<b>10 252</b>

31.12.2016							
Expositions nettes de dépréciations					Couvertures		
Dont portefeuille bancaire					Actifs financiers disponibles à la vente		
<i>en millions d'euros</i>	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et Créances	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
Arabie Saoudite			617		617		617
Chine	69			6	75		75
Espagne	1 047		150		1 197		1 197
Etats-Unis				25	25		25
France	3 142		1 080		4 222	(68)	4 154
Hong Kong	1 165			28	1 193		1 193
Italie	-		74		74		74
Japon	3 545		639	30	4 214		4 214
Russie	34			10	44		44
<b>Total</b>	<b>9 002</b>		<b>2 560</b>	<b>99</b>	<b>11 661</b>	<b>(68)</b>	<b>11 593</b>

## 5.6 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

### › DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016
<b>Comptes et emprunts</b>	<b>42 257</b>	<b>41 429</b>
Dont comptes ordinaires créditeurs	4 045	3 238
Dont comptes et emprunts au jour le jour	2 903	1 240
Titres donnés en pension livrée	4 557	5 604
<b>Valeur au bilan</b>	<b>46 814</b>	<b>47 033</b>

### › DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>en millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires créditeurs	38 722	37 979
Comptes d'épargne à régime spécial	146	152
Autres dettes envers la clientèle	67 461	67 693
Titres donnés en pension livrée	2 988	2 013
<b>Valeur au bilan</b>	<b>109 317</b>	<b>107 837</b>

## 5.7 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	-	-
Titres négociables à court terme	47 372	46 962
Emprunts obligataires	(4)	152
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>47 368</b>	<b>47 114</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	2 745	3 418
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 532	2 722
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 277</b>	<b>6 140</b>

Au cours du premier semestre 2017, les remboursements de dettes subordonnées à durée déterminée s'élèvent à 550 millions d'euros.

## 5.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ÉCARTS D'ACQUISITION)

En millions d'euros	31.12.2016	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30.06.2017
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	1 154			27	(8)	(25)	(1)	1 147
Amortissements et Dépréciations <sup>(1)</sup>	(789)			(24)	6	19	(3)	(791)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>365</b>			<b>3</b>	<b>(2)</b>	<b>(6)</b>	<b>(4)</b>	<b>356</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	659			45	(1)	(6)		697
Amortissements et Dépréciations <sup>(1)</sup>	(502)			(22)		3		(521)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>157</b>			<b>23</b>	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>		<b>176</b>

<sup>(1)</sup> Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

En millions d'euros	31.12.2015	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2016
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	1 296		(29)	56	(175)	6		1 154
Amortissements et Dépréciations <sup>(1)</sup>	(899)		11	(51)	155	(3)	(2)	(789)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>397</b>		<b>(18)</b>	<b>5</b>	<b>(20)</b>	<b>3</b>	<b>(2)</b>	<b>365</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	610			50	(2)	1		659
Amortissements et Dépréciations <sup>(1)</sup>	(459)			(45)	1		1	(502)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>151</b>			<b>5</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>157</b>

<sup>(1)</sup> Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 5.9 ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	31.12.2016 BRUT	31.12.2016 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	Transferts en actifs non courants à être cédés	30.06.2017 BRUT	30.06.2017 NET
Banque de financement et d'investissement	655	485				(1)			654	484
Gestion de fortune	538	538				(7)			531	531
<b>TOTAL</b>	<b>1 193</b>	<b>1 023</b>				<b>(8)</b>			<b>1 185</b>	<b>1 015</b>

## 5.10 PROVISIONS

En millions d'euros	31.12.2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30.06.2017
Risques d'exécution des engagements par signature	46	-	32	(3)	(8)	(5)		62
Risques opérationnels	-	-	-	-	-	-		-
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	669	-	21	(38)	-	(9)	19	662
Litiges divers <sup>(1)</sup>	576	-	74	(9)	(1)	(1)		639
Participations	1	-	-	-	-	-		1
Restructurations	2	-	-	-	-	-		2
Autres risques	77		48	(33)	(4)	(1)		87
<b>Total</b>	<b>1 371</b>	<b>-</b>	<b>175</b>	<b>(83)</b>	<b>(13)</b>	<b>(16)</b>	<b>19</b>	<b>1 453</b>

<sup>(1)</sup> Les risques juridiques en cours au 30 juin 2017 sont répertoriés au sein de la section Risques juridiques de la partie Facteurs de risques.

en millions d'euros	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2016
Risques d'exécution des engagements par signature	26		32		(14)	2		46
Risques opérationnels	-							-
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	679		46	(89)	(20)	1	52	669
Litiges divers	483	1	200	(80)	(25)		(3)	576
Participations	1							1
Restructurations		3	1	(2)				2
Autres risques	110	(1)	41	(56)	(17)			77
<b>Total</b>	<b>1 299</b>	<b>3</b>	<b>320</b>	<b>(227)</b>	<b>(76)</b>	<b>3</b>	<b>49</b>	<b>1 371</b>

## 5.11 CAPITAUX PROPRES

### › COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2017

Au 30 juin 2017, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole CIB	Nombre d'actions au 30.06.2017	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	283 037 778	97,33%	97,33%
SACAM développement <sup>(1)</sup>	6 485 666	2,23%	2,23%
Delfinances <sup>(2)</sup>	1 277 888	0,44%	0,44%
Personnes physiques	14	ns	ns
<b>Total</b>	<b>290 801 346</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

<sup>(1)</sup> détenu par le Groupe Crédit Agricole

<sup>(2)</sup> détenu par le Groupe Crédit Agricole S.A.

La valeur nominale des actions est de 27 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

### › RÉSULTAT PAR ACTION

	30.06.2017	31.12.2016
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	632	1 182
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	281 545 143	281 545 143
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	281 545 143	281 545 143
Résultat de base par action (en euros)	2,24	4,20
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	2,24	4,16
Résultat par action des activités abandonnées (en euros)		0,04
Résultat dilué par action (en euros)	2,24	4,20
Résultat dilué des activités poursuivies (en euros)	2,24	4,16

### › DIVIDENDES

Année de rattachement du dividende	Montant net en millions d'euros
2013	1 000
2014	1 000
2015	898
2016	983

L'Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2017 a décidé la mise en distribution de 241 365 117,18 euros à titre de solde du dividende au titre de 2016.

Compte tenu de la mise en paiement le 16 décembre 2016 d'un acompte sur dividende d'un montant de 741 543 432,30 euros, le montant total du dividende distribué au titre de l'exercice 2016 s'établit à 982 908 549,48 euros.

### › TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les principales émissions des titres super subordonnés à durée indéterminée classées en capitaux propres sont :

Date d'émission	Devise	Montant en	Rachats partiels et remboursements	Montant en	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération de la période
		devises au 31 décembre 2016		devises au 30 juin 2017		
		En millions d'unités		En millions d'euros		
16/11/2015	EUR	1 800		1 800	1 800	(58)
09/06/2016	USD	720		720	631	(27)
<b>Total</b>		<b>2 520</b>		<b>2 520</b>	<b>2 431</b>	<b>(85)</b>

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée impactant les capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
<b>Titres super-subordonnés à durée indéterminée</b>		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(85)	(146)
Evolutions des nominaux en 2017		
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres		
Frais d'émission nets d'impôt comptabilisés en réserves		
Autres		
<b>Titres subordonnés à durée indéterminée</b>		
Rémunération versée comptabilisée en réserves		
Evolutions des nominaux en 2017		
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres		
Frais d'émission nets d'impôt comptabilisés en réserves		
Autres		

## NOTE 6 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

### ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016
<b>Engagements donnés</b>	<b>172 511</b>	<b>174 172</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>120 312</b>	<b>126 790</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	28 305	21 585
Engagements en faveur de la clientèle	92 007	105 205
Ouverture de crédits confirmés	86 943	93 782
Ouverture de crédits documentaires	3 300	4 182
Autres ouvertures de crédits confirmés	83 643	89 600
Autres engagements en faveur de la clientèle	5 064	11 423
<b>Engagements de garantie</b>	<b>52 199</b>	<b>47 382</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	5 117	4 823
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 005	2 106
Autres garanties	3 112	2 717
Engagements d'ordre de la clientèle	47 082	42 559
Cautions immobilières	2 006	2 369
Autres garanties d'ordre de la clientèle	45 076	40 190
<b>Engagements reçus</b>	<b>147 129</b>	<b>138 156</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>27 640</b>	<b>21 173</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	18 816	20 022
Engagements reçus de la clientèle	8 824	1 151
<b>Engagements de garantie</b>	<b>119 489</b>	<b>116 983</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	10 249	3 441
Engagements reçus de la clientèle	109 240	113 542
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	19 527	20 151
Autres garanties reçues	89 713	93 391

### › INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016
<b>Valeurs comptables des actifs remis en garantie de passifs (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH...)	46 013	48 155
Titres prêtés	583	876
Dépôts de garantie sur opérations de marché	23 039	29 515
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	68 123	51 923
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>137 758</b>	<b>130 469</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie		
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	15	5
Titres et valeurs reçus en pension	98 907	88 027
Titres vendus à découvert	22 246	19 937
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>121 168</b>	<b>107 969</b>

**› CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE**

Au cours du premier semestre 2017, Crédit Agricole CIB a apporté 2 688 millions d'euros de créances à la Banque de France dans le cadre de son refinancement, contre 2 104 millions d'euros en 2016.

Au 30 juin 2017, Crédit Agricole CIB n'a effectué aucun tirage des lignes de refinancement ainsi obtenu auprès de la Banque de France.

**› GARANTIES DÉTENUES**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Groupe Crédit Agricole CIB et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent à 121 milliards d'euros au 30 juin 2017 contre 108 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Elles correspondent principalement aux pensions.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB n'en possède ni au 30 juin 2017 ni au 31 décembre 2016.

## NOTE 7 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

### PRINCIPES RETENUS PAR CRÉDIT AGRICOLE CIB

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » ou hors de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

#### » RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR CRÉDIT AGRICOLE CIB

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, Crédit Agricole CIB a réalisé en 2017 des reclassement tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

#### NATURE, JUSTIFICATION ET MONTANT DES RECLASSEMENTS OPÉRÉS

Au cours du premier semestre de l'année 2017, Crédit Agricole CIB n'a opéré aucun reclassement de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances ».

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « prêts et créances ».

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2017			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 30.06.2017	Valeur de marché estimée 30.06.2017	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 30.06.2017	Valeur de marché estimée 30.06.2017	Valeur au bilan 30.06.2017	Valeur de marché estimée 30.06.2017	Valeur au bilan 31.12.2016	Valeur de marché estimée 31.12.2016
<i>En millions d'euros</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	269	261				269	261	638	629
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	135	135				135	135	139	139
<b>Total actifs reclassés</b>	<b>404</b>	<b>396</b>				<b>404</b>	<b>396</b>	<b>777</b>	<b>768</b>

#### CONTRIBUTION DES ACTIFS TRANSFÉRÉS AU RÉSULTAT DEPUIS LE RECLASSEMENT

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
	Actifs reclassés au 1er semestre 2017				Actifs reclassés antérieurement			
	Impact en 2017	Impact cumulé au 31.12.2016		Impact 1er semestre 2017	Impact cumulé au 30.06.2017			
	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie	Produits et charges réelles (variation de juste valeur)	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie	Produits et charges réelles (variation de juste valeur)	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie	Produits et charges réelles (variation de juste valeur)	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie	Produits et charges réelles (variation de juste valeur)
<i>En millions d'euros</i>								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances			(38)	(122)			(38)	(122)
Dont syndication			72	(11)			72	(11)
Dont Marchés			(110)	(111)			(110)	(111)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	1	1	20	20			20	20
<b>Total Actifs reclassés</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>(18)</b>	<b>(102)</b>			<b>(18)</b>	<b>(102)</b>

## NOTE 8 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### 8.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2017	Valeur de marché estimée au 30 juin 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>161 172</b>	<b>161 172</b>		<b>33 273</b>	<b>127 899</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>27 342</b>	<b>27 342</b>		<b>27 342</b>	
Comptes ordinaires & prêts JJ	7 367	7 367		7 368	
Comptes et prêts à terme	12 575	12 575		12 575	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	7 400	7 400		7 400	
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>133 830</b>	<b>133 830</b>		<b>5 931</b>	<b>127 899</b>
Créances commerciales	15 579	15 579		1 834	13 745
Autres concours à la clientèle	97 881	97 881			97 881
Titres reçus en pension livrée	192	192		192	
Prêts subordonnés	100	100			100
Titres non cotés sur un marché actif	16 058	16 058			16 058
Avances en comptes courants d'associés	115	115			115
Comptes ordinaires débiteurs	3 905	3 905		3 905	
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>					
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>161 172</b>	<b>161 172</b>		<b>33 273</b>	<b>127 899</b>

	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>170 135</b>	<b>170 143</b>		<b>41 088</b>	<b>129 055</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>34 794</b>	<b>34 794</b>		<b>34 794</b>	
Comptes ordinaires & prêts JJ	3 212	3 212		3 212	
Comptes et prêts à terme	16 829	16 829		16 829	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	14 753	14 753		14 753	
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>135 341</b>	<b>135 349</b>		<b>6 294</b>	<b>129 055</b>
Créances commerciales	15 043	15 043		1 771	13 272
Autres concours à la clientèle	100 477	100 485			100 485
Titres reçus en pension livrée	394	394		394	
Prêts subordonnés	100	100			100
Titres non cotés sur un marché actif	15 085	15 085			15 085
Avances en comptes courants d'associés	113	113			113
Comptes ordinaires débiteurs	4 129	4 129		4 129	
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>					
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>170 135</b>	<b>170 143</b>		<b>41 088</b>	<b>129 055</b>

## Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2017	Valeur de marché estimée au 30 juin 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>46 814</b>	<b>46 814</b>		<b>46 810</b>	<b>4</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	6 948	6 948		6 948	
Comptes et prêts à terme	35 309	35 309		35 309	
Titres donnés en pension livrée	4 557	4 557		4 553	4
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>109 317</b>	<b>109 317</b>		<b>37 531</b>	<b>71 786</b>
Comptes ordinaires créditeurs	38 722	38 722		34 426	4 296
Comptes d'épargne à régime spécial	146	146			146
Autres dettes envers la clientèle	67 461	67 461		117	67 344
Titres donnés en pension livrée	2 988	2 988		2 988	
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>47 368</b>	<b>47 375</b>		<b>47 375</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>5 277</b>	<b>5 277</b>		<b>5 277</b>	
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>208 776</b>	<b>208 783</b>		<b>136 993</b>	<b>71 790</b>

	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>47 033</b>	<b>47 033</b>		<b>47 033</b>	
Comptes ordinaires & prêts JJ	4 478	4 478		4 478	
Comptes et prêts à terme	36 951	36 951		36 951	
Titres donnés en pension livrée	5 604	5 604		5 604	
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>107 837</b>	<b>107 837</b>		<b>36 661</b>	<b>71 176</b>
Comptes ordinaires créditeurs	37 979	37 979		34 648	3 331
Comptes d'épargne à régime spécial	152	152			152
Autres dettes envers la clientèle	67 693	67 693			67 693
Titres donnés en pension livrée	2 013	2 013		2 013	
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>47 114</b>	<b>47 119</b>		<b>47 119</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>6 140</b>	<b>6 140</b>		<b>6 140</b>	
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>208 124</b>	<b>208 129</b>		<b>136 953</b>	<b>71 176</b>

## 8.2 INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

### › DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

**Les ajustements de *mark-to-market*** : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue *via* les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

**Les réserves *bid/ask*** : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

**Les réserves pour incertitude** : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- **les réserves pour incertitude sur paramètres** visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- **les réserves pour incertitude de modèle** visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole SA intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment) et aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment).

#### Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

### Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que CASA fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de CASA) et les pertes encourues en cas de défaut. Le calcul vise à prendre en compte la Margin Period of Risk (MPR, délai de temps compris entre la survenance du défaut de CASA et la liquidation effective de toutes les positions). La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

### Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les spreads de funding ALM. Le FVA peut être positif (on parle de Funding Benefit Adjustment ou FBA) ou négatif (on parle de Funding Cost Adjustment ou FCA).

## LES INSTRUMENTS CLASSÉS EN NIVEAU 1

---

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, *futures*, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes, considérées comme exécutoires, et mise à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock d'obligations souveraines, d'agences et de titres *corporates*. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

## LES INSTRUMENTS CLASSÉS EN NIVEAU 2

---

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 2.

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les *swaps* de taux, *swaps* de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (*swaps* de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les *caps*, *floors*, *swaptions*, options de change, options sur actions, *credit default swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;

- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type *swaps* annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, *via* notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes ;
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

### LES INSTRUMENTS CLASSÉS EN NIVEAU 3

---

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- titres

Les titres classés en niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible,
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables,
- les ABS, CLO, tranches super senior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré ;
- dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 3 ;

- dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en niveau 2 sont considérés comme relevant du niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou *swap* de change de maturité très longue ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux, de change) de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les *swaps* annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.
- des produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables.

Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type option, option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, *Spread* de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
- les *swaps* de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type *Power Reverse Dual Currency*, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits *cross-asset* de type *dual range*, les *baskets* de change sur devises émergentes, *Credit Default Baskets*. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées ;
- les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le *pay-off* dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent ;
- les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité *forward* (aussi appelés "Vol Bonds") ;
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit *corporate*. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par JP Morgan Capital en 2016.
- le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31 décembre 2013.

## › RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants comprennent les créances rattachées et sont nets de dépréciation.

En millions d'euros	30.06.2017	Prix cotés sur des	Valorisation fondée sur	Valorisation fondée sur
		marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	des données observables : niveau 2	des données non observables : niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>255 140</b>	<b>25 659</b>	<b>227 435</b>	<b>2 046</b>
Créances sur la clientèle	261			261
Titres reçus en pension livrée	91 323		91 323	
Titres détenus à des fins de transaction	23 551	22 256	1 058	237
Effets publics et valeurs assimilées	15 709	14 968	741	
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 023	3 469	317	237
Actions et autres titres à revenu variable	3 819	3 819		
Instruments dérivés	140 005	3 403	135 054	1 548
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>138</b>			<b>138</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	138			138
Obligations et autres titres à revenu fixe	138			138
Actions et autres titres à revenu variable				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>26 840</b>	<b>26 154</b>	<b>292</b>	<b>394</b>
Effets publics et valeurs assimilées	9 519	9 519		
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 807	16 497	274	36
Actions et autres titres à revenu variable	514	138	18	358
Instruments dérivés de couverture	1 442		1 441	1
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>283 560</b>	<b>51 813</b>	<b>229 168</b>	<b>2 579</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	68		41	27
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	143	51		92
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	72	15	57	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>283</b>	<b>66</b>	<b>98</b>	<b>119</b>

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 et ceux du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent des titres AFS et des obligations.  
 Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des titres AFS et des titres de transactions.  
 Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments dérivés de transactions.  
 Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux.

En millions d'euros	31.12.2016	Prix cotés sur des	Valorisation fondée sur	Valorisation fondée sur
		marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	des données observables : niveau 2	des données non observables : niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>261 392</b>	<b>19 860</b>	<b>238 729</b>	<b>2 803</b>
Créances sur la clientèle	469			469
Titres reçus en pension livrée	72 896		72 896	
Titres détenus à des fins de transaction	17 466	16 179	1 047	240
Effets publics et valeurs assimilées	11 857	11 111	746	
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 689	2 171	278	240
Actions et autres titres à revenu variable	2 920	2 897	23	
Instruments dérivés	170 561	3 681	164 786	2 094
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>113</b>			<b>113</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	113			113
Obligations et autres titres à revenu fixe	113			113
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>29 703</b>	<b>27 059</b>	<b>2 044</b>	<b>600</b>
Effets publics et valeurs assimilées	11 317	11 293	24	
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 653	15 620	2 007	26
Actions et autres titres à revenu variable	733	146	13	574
Instruments dérivés de couverture	1 800		1 800	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>293 008</b>	<b>46 919</b>	<b>242 573</b>	<b>3 516</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	2 040		2 040	
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	25			25
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	482	4	478	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>2 547</b>	<b>4</b>	<b>2 518</b>	<b>25</b>

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent des titres AFS  
 Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 et ceux du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux.

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants sont y compris dettes rattachées.

En millions d'euros	30.06.2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :		Valorisation fondée sur des données observables :	
		niveau 1	niveau 2	niveau 2	niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>225 462</b>	<b>25 071</b>		<b>198 035</b>	<b>2 356</b>
Titres vendus à découvert	22 259	22 076		183	
Titres donnés en pension livrée	60 461			60 458	3
Dettes représentées par un titre	1	1			
Instruments dérivés	142 741	2 994		137 394	2 353
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>25 354</b>			<b>18 243</b>	<b>7 111</b>
Instruments dérivés de couverture	1 390			1 390	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>252 206</b>	<b>25 071</b>		<b>217 668</b>	<b>9 467</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques					
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	394		9		385
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	2 242	79		2 163	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>2 636</b>	<b>88</b>		<b>2 163</b>	<b>385</b>

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement les dérivés de transactions.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux et les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

en millions d'euros	31.12.2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :		Valorisation fondée sur des données observables :	
		niveau 1	niveau 2	niveau 2	niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>235 189</b>	<b>22 263</b>		<b>209 281</b>	<b>3 645</b>
Titres vendus à découvert	19 941	19 377		504	60
Titres donnés en pension livrée	44 306			44 306	
Dettes représentées par un titre	1	1			
Instruments dérivés	170 941	2 885		164 471	3 585
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>24 195</b>			<b>15 491</b>	<b>8 704</b>
Instruments dérivés de couverture	1 134			1 134	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>260 518</b>	<b>22 263</b>		<b>225 906</b>	<b>12 349</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	514			505	9
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	731				731
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	812			812	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>2 057</b>			<b>1 317</b>	<b>740</b>

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent essentiellement des passifs détenus à des fins de transaction.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 et ceux du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

## INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SELON UN MODÈLE DE NIVEAU 3

### ➤ VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

En millions d'euros	Actifs financiers détenus à des fins de transaction										Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponibles à la vente				
	Total	Titres détenus à des fins de transaction					Titres à la juste valeur par résultat sur option					Titres à la juste valeur par résultat sur option	Effets publics et assimilés	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Créances et instruments dérivés de couverture				
		Créances sur établissements de crédit	Créances sur la pension clientèle	Titres reçus en pension livrée	Effets publics et assimilés	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Titres détenus à des fins de transaction	Effets publics et assimilés						Obligations et autres titres à revenu fixe			
<b>Solde d'ouverture (01.01.2017)</b>	3 516	469			240	240	2 094								26	574				
Gains / pertes de la période	(399)	(10)					(335)							25	51	(131)		1		
Comptabilisés en résultat	(271)						(335)							25	51	(131)		1		
Comptabilisés en capitaux propres	(128)	(10)														(118)				
Achats de la période	156	99			14	14	43													
Ventes de la période	(306)	(211)																(95)		
Émissions de la période	(9)																	(9)		
Dénouements de la période	(368)	(27)			(31)	(31)	(282)								(47)	19				
Reclassements de la période	22	21														1				
Variations liées au périmètre de la période	(60)	(80)																		
Transferts	47				13	13	28									6				
Transferts vers niveau 3	119				13	13	93									13				
Transferts hors niveau 3	(72)						(65)									(7)				
<b>Solde de clôture (30.06.2017)</b>	<b>2 579</b>	<b>261</b>			<b>236</b>	<b>236</b>	<b>1 548</b>							<b>138</b>	<b>138</b>	<b>36</b>	<b>359</b>	<b>1</b>		

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

<i>En millions d'euros</i>	Passifs financiers détenus à des fins de transaction				Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
	Total	Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Instruments dérivés		
<b>Solde d'ouverture (01.01.2017)</b>	<b>12 349</b>	<b>60</b>		<b>3 585</b>	<b>8 704</b>	
Gains /pertes de la période	(641)			(286)	(355)	
Comptabilisés en résultat	(641)			(286)	(355)	
Comptabilisés en capitaux propres						
Achats de la période	96		3	93		
Ventes de la période						
Emissions de la période	294				294	
Dénouements de la période	(772)	-5		(346)	(421)	
Reclassement de la période						
Variations liées au périmètre de la période						
Transferts	(1 857)	-55		(693)	(1 109)	
Transferts vers niveau 3	385			353	32	
Transferts hors niveau 3	(2 242)	-55		(1 046)	(1 141)	
<b>Solde de clôture (30.06.2017)</b>	<b>9 469</b>		<b>3</b>	<b>2 353</b>	<b>7 113</b>	

## 8.3 ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA PRISE EN COMPTE DE LA MARGE À L'ORIGINE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2017	31.12.2016
<b>Marge différée au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>69</b>	<b>45</b>
Marge différée générée par les nouvelles transactions de la période	13	33
Comptabilisée en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(6)	(9)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période		
<b>Marge différée en fin de période</b>	<b>76</b>	<b>69</b>

## NOTE 9 : PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A., les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

### RELATIONS AVEC LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole S.A. sont résumés dans le tableau ci-après :

<i>Encours en millions d'euros</i>	<b>30.06.2017</b>
<b>ACTIF</b>	
Comptes et prêts	12 253
Instruments dérivés de transaction	24 328
<b>PASSIF</b>	
Comptes et emprunts	23 954
Instruments dérivés de transaction	23 144
Dettes subordonnées	5 277
Actions de préférence	
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b>	
Autres garanties données	870
Contre-garanties reçues	488
Autres garanties reçues	
Accords de refinancement reçus	102

### RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

La liste des sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB est présentée en note 10.

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas éliminés dans les comptes du Groupe. Au 30 juin 2017, les encours déclarés par CACIB avec ses partenaires BSF (Banque Saudi Fransi), Ubafr et Elipso non éliminés au bilan et hors bilan sont de :

- Instruments dérivés de transaction à l'actif :	37 millions d'euros
- Instruments dérivés de transaction au passif :	67,4 millions d'euros
- Autres garanties données	133,5 millions d'euros

**NOTE 10 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2017**

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2017 se présente ainsi de façon détaillée :

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB (a)	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 30 juin 2017	% de contrôle		% d'intérêt		
				30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016	
<b>Société Mère et ses succursales</b>								
Crédit Agricole CIB S.A.	France	Société Mère	Mère	100,00	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Dubai)	Émirats Arabes Unis	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Émirats Arabes Unis	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Abu Dhabi)	Émirats Arabes Unis	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Corée du sud	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Espagne)	Espagne	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Inde)	Inde	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Japon)	Japon	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Singapour)	Singapour	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Royaume-Uni	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Hong Kong)	Hong Kong	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (New-York)	États-Unis	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Iles Caïmans)*	Iles Cayman	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Taipei)	Taiwan	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	Luxembourg	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Finlande	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Vietnam)	Vietnam	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Allemagne	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Suède)	Suède	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Italie)	Italie	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Belgique)	Belgique	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Miami)	États-Unis	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB (Canada)	Canada	France	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
<b>Établissements bancaires et financiers</b>								
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.	Brésil	Filiale	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Banque Saudi Fransi - BSF	Arabie Saoudite	Entreprise associée	Entreprise associée	mise en équivalence	31,11	31,11	31,11	
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	Algérie	Filiale	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Australie	Filiale	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB China Ltd.	Chine	Filiale	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Inde	Filiale	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
Crédit Agricole CIB AO	Russie	Filiale	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
CA Indosuez Wealth (Europe)	Luxembourg	Filiale	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	
CA Indosuez Wealth (Europe - Espagne)	Espagne	Luxembourg	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	

\* Les entités implantées à Guernesey, aux îles Caïmans et aux Bermudes sont respectivement fiscalisées en France (application de l'article 209 B du Code général des impôts), aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 30 juin 2017	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016
CA Indosuez Wealth (Europe - Belgique)		Belgique	Luxembourg	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Italie)		Italie	Luxembourg	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A.		Suisse		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A. (Hong Kong)		Hong Kong	Suisse	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A. (Singapour)		Singapour	Suisse	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CFM Indosuez Wealth		Monaco		Filiale	Intégration globale	70,13	70,13	68,96	68,96
CA Indosuez Finanziaria S.A.		Suisse		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
UBAF		France		Co- entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Japon)		Japon	France	Co- entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Corée du Sud)		Corée du Sud	France	Co- entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Singapour)		Singapour	France	Co- entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
CA Indosuez Wealth (France)		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Gestion		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Ester Finance Titrisation		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Sociétés de bourse</b>									
Crédit Agricole Securities (USA) Inc		États-Unis		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Credit Agricole Securities (Asia) Ltd		Hong Kong		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia Limited Séoul Branch (CASAL Séoul Branch)		Corée du Sud		Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Sociétés d'investissement</b>									
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM		Brésil		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV		Pays-Bas		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Global Partners Inc.		États-Unis		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume- Uni		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Groupe)		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Pays-Bas	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Finance S.A.S.		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Fininvest		France		Filiale	Intégration globale	98,33	98,33	98,33	98,33
Fletirec		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
I.P.F.O.		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Assurances</b>									
CAIRS Assurance S.A.		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Divers</b>									
Calixis Finance		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calliope srl		Italie		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLIFAP		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong Kong		Filiale	Intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 30 juin 2017	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.*		Guernsey		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.*		Guernsey		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	99,68	99,68	99,68	99,68
Crédit Agricole CIB Global Banking		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
DGAD International SARL		Luxembourg		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	99,99	99,99
Island Refinancing Srl		Italie		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
MERISMA		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sagrantino Italy srl		Italie		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Benelpart		Belgique		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	97,40	97,40
Financière des Scarabées		Belgique		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	98,67	98,67
Lafina		Belgique		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	97,74	97,74
SNGI Belgium		Belgique		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sococlabeq		Belgique		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	97,74	97,74
TCB		France		Filiale	Intégration globale	98,70	98,70	97,40	97,40
Molinier Finances		France		Filiale	Intégration globale	99,99	99,99	97,12	97,12
SNGI		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofipac		Belgique		Filiale	Intégration globale	98,58	98,58	96,02	96,02
Placements et réalisations immobilières (SNC)		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	97,40	97,40
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.		États-Unis		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole America Services Inc.		États-Unis		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Asset Management)		Luxembourg		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Atlantic Asset Securitization LLC		États-Unis		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
LMA SA		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
FIC-FIDC		Brésil		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Héphaïstos EUR FCC		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos GBP FCT		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos USD FCT		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos Multidevises FCT		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00

\* Les entités implantées à Guernsey, aux îles Caïmans et aux Bermudes sont respectivement fiscalisées en France (application de l'article 209 B du Code général des impôts), aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 30 juin 2017	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016
Eucalyptus FCT		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific USD FCT		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Shark FCC		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain EUR FCT		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain GBP FCT		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
FCT Cablage FCT		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain USD FCT		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Acieralliage EURO FCC		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Acieralliage USD FCC		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific EUR FCC		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific IT FCT		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Triple P FCC		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Elipso Finance S.r.l		Italie		Co- entreprise	mise en équivalence	50,00	50,00	50,00	50,00
CA-CIB Pension Limited Partnership		Royaume- Uni		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
ItalAsset Finance SRL		Italie		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Financière Lumis		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Lafayette Asset Securitization LLC		États-Unis		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00

**(a) Légende****Entrées (E) dans le périmètre :**

E1 : Franchissement de seuil  
E2 : Création  
E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

**Sorties (S) du périmètre :**

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)  
S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle  
S3 : Entités déconsolidées en raison de son caractère non significatif  
S4 : Fusion absorption  
S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

**Divers :**

D1 : Changement de dénomination sociale  
D2 : Modification de méthode de consolidation  
D3 : Entités nouvellement présentées dans la note de périmètre  
D4 : Entités en IFRS 5  
D5 : Entrée de périmètre en application d'IFRS 10  
D6 : Changement de méthode de consolidation en application d'IFRS 11

**(b) Légende****Type d'entité et nature du contrôle**

Filiale  
Entité structurée contrôlée  
Co-entreprise  
Co-entreprise structurée  
Opération en commun  
Entreprise associée  
Entreprise associée structurée  
Sucursale

## **NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

---

Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture.

## 4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE

### PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2017

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés intermédiaires résumés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

#### 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés intermédiaires résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 4 août 2017

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Anik Chaumartin

Emmanuel Benoist

Hassan Baaj

Olivier Durand



# 3

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION .....</b>	<b>106</b>
<b>2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ.....</b>	<b>107</b>
2.1 Composition du Conseil d'administration au 30 juin 2017.....	107
2.2 Composition de la Direction générale au 30 juin 2017.....	107
2.3 Composition du Comité des risques au 30 juin 2017.....	107
2.4 Composition du Comité d'audit au 30 Juin 2017 .....	108
2.5 Composition du Comité des nominations au 30 juin 2017 .....	108
2.6 Composition du Comité des rémunérations au 30 juin 2017.....	108
2.7 Composition du Comité exécutif au 30 juin 2017.....	108
<b>3. RAPPORT ANNUEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 RELATIF À LA POLITIQUE ET AUX PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION DES PERSONNES DÉFINIES À L'ARTICLE L. 511-71 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET EN APPLICATION DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) NO 604/2014 DE LA COMMISSION DU 4 MARS 2014 .....</b>	<b>109</b>
<b>4. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>119</b>

## 1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION

Notations	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Contrepartie long terme/court terme	N/A	Aa3(cr)/P-1(cr)	N/A
Dette long terme senior	A	A1	A+
Perspective	Stable	Stable	Stable
Dernière décision de notation	02.12.2015	19.07.2016	23.05.2017
Décision de notation	Affirmation des notes long terme et court terme ; perspective révisée de négative à stable	Relèvement d'un cran des notes long terme ; perspective révisée de positive à stable ; notes court terme affirmées	Relèvement d'un cran à A+ de la note long terme ; affirmation de la note court terme ; révision à stable de la perspective
Dette court terme	A-1	Prime-1	F1

## 2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ

### 2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2017

---

**Président**

M. Philippe Brassac

**Administrateurs**

M. Bertrand Corbeau

Mme Marie-Claire Daveu\*

Mme Claire Dorland Clauzel\*

M. Jean-Frédéric Dreyfus\*\*

Mme Elisabeth Eychenne

Mme Nicole Gourmelon

Mme Françoise Gri\*

M. François Imbault

M. Luc Jeanneau

M. Marc Kyriacou\*\*

Mme Anne-Laure Noat\*

M. Jean-Pierre Paviet

Mme Catherine Pourre\*

M. François Thibault

M. Jean-Pierre Vauzanges

**Censeurs**

M. Jacques Ducerf

M. Nicolas Venard

\* Administrateurs indépendants

\*\*Administrateurs représentant les salariés

### 2.2 COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2017

---

Au 30 juin 2017, la Direction générale est composée comme suit :

- M. Jean-Yves Hocher – Directeur général
- M. François Marion – Directeur général délégué
- M. Régis Monfront – Directeur général délégué
- M. Jacques Prost – Directeur général délégué

### 2.3 COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES AU 30 JUIN 2017

---

Mme Marie-Claire Daveu, Présidente et administratrice indépendante

Mme Nicole Gourmelon

Mme Françoise Gri, administratrice indépendante

Mme Anne-Laure Noat, administratrice indépendante

M. Jean-Pierre Paviet

Mme Catherine Pourre, administratrice indépendante

## 2.4 COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2017

---

Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administratrice indépendante  
 Mme Marie-Claire Daveu, administratrice indépendante  
 Mme Claire Dorland Clauzel, administratrice indépendante  
 M. Jean-Pierre Paviet  
 Mme Catherine Pourre, administratrice indépendante  
 M. Jean-Pierre Vauzanges

## 2.5 COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS AU 30 JUIN 2017

---

Mme Claire Dorland Clauzel, Présidente et administratrice indépendante  
 Mme Marie-Claire Daveu, administratrice indépendante  
 M. François Imbault

## 2.6 COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 30 JUIN 2017

---

Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administratrice indépendante  
 Mme Claire Dorland Clauzel, administratrice indépendante  
 M. Jean-Frédéric Dreyfus, administrateur représentant les salariés  
 M. François Imbault

## 2.7 COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF AU 30 JUIN 2017

---

La composition du Comité exécutif de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 30 juin 2017 est la suivante :

M. Jean-Yves HOCHER	Directeur général
M. François MARION	Directeur général délégué
M. Régis MONFRONT*	Directeur général délégué
M. Jacques PROST	Directeur général délégué
M. Jean-François BALAY	Risk & Permanent Control
Mme Martine BOUTINET	Human Resources
Mme Hélène COMBE-GUILLEMET	Global Investment Banking
M. Frédéric COUDREAU	Global IT
Mme Catherine DUVAUD	Global Compliance
Mme Isabelle GIROLAMI	Global Markets Division
M. Bertrand HUGONET	Corporate Secretary & Communication
M. Eric LECHAUDEL	Operations & Country COOS
M. Jamie MABILAT	Debt Optimisation & Distribution
Mme Véronique McCARROLL	Strategy and Business Transformation
M. Frédéric MERON	Finance
M. Thierry SIMON	International Trade & Transaction Banking
M. Jacques de VILLAINES	Structured Finance

\*M. Régis Monfront : Client Coverage & International Network

### **3. RAPPORT ANNUEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 RELATIF À LA POLITIQUE ET AUX PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION DES PERSONNES DÉFINIES À L'ARTICLE L. 511-71 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET EN APPLICATION DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) NO 604/2014 DE LA COMMISSION DU 4 MARS 2014**

Le présent rapport est établi conformément à l'article 450 du règlement (UE) N°575/2013 du 26 juin 2013.

#### **1. PRINCIPE GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

Crédit Agricole CIB définit une politique de rémunération responsable qui s'attache à porter ses valeurs dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, clients et actionnaires.

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations nationales et internationales, Crédit Agricole CIB veille à développer un système de rémunération qui assure à ses collaborateurs une rétribution cohérente vis-à-vis de ses marchés de référence afin d'attirer et retenir les talents dont il a besoin. Des comparaisons avec d'autres groupes financiers sont régulièrement réalisées à cet effet.

Les attributions de rémunération, notamment variables, sont effectuées avec l'objectif de développer une performance individuelle et collective durable tout en promouvant une gestion saine et maîtrisée des risques.

La politique de rémunération Crédit Agricole CIB concourt au respect de la déclaration et du cadre d'appétence au risque approuvés par sa gouvernance.

La politique de rémunération de Crédit Agricole CIB s'inscrit par ailleurs dans un cadre fortement réglementé, spécifique au secteur bancaire. De façon générale, Crédit Agricole CIB assure la conformité de sa politique de rémunération avec l'environnement juridique et réglementaire national, européen, et international en vigueur, il intègre notamment les dispositions des réglementations suivantes :

- La Directive 2013/36/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 (« Directive CRD IV ») ;
- Le règlement délégué de la Commission européenne n°604/2014 et l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne ;
- La Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires (« Loi Bancaire Française ») ;
- Le Règlement introduit par la Section 13 du Bank Holding Company Act, pour faire suite à la Section 619 du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (« Règle Volcker ») ;
- La Directive 2004/39/EC du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2007-544 du 12 avril 2007 (« MIFID »).

#### **2. RÉMUNÉRATION GLOBALE**

La rémunération globale des collaborateurs du groupe Crédit Agricole CIB est constituée des éléments suivants :

- Rémunération fixe ;
- Rémunération variable annuelle individuelle ;
- Rémunération variable collective ;

- Rémunération variable long terme et différée ;
- Régime de retraite supplémentaire et prévoyance santé ;
- Avantages en nature et autres éléments périphériques.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences, de sa performance et de son lieu d'activité.

## 2.1 RÉMUNÉRATION FIXE

La rémunération fixe rétribue les responsabilités confiées aux collaborateurs ainsi que les compétences mises en œuvre pour les exercer, en cohérence avec les spécificités de chaque métier sur leur marché local.

Ces responsabilités sont caractérisées par une mission et des contributions, un niveau dans l'organisation et un profil de compétences et d'expérience attendus.

La rémunération fixe est déterminée dans des proportions telles qu'elle autorise la possibilité d'un non-paiement de la rémunération variable en cas de performance insuffisante.

L'évolution de la rémunération fixe des collaborateurs est fonction de l'évolution de leurs responsabilités et de leur maîtrise du poste, évaluée dans le cadre de l'entretien annuel en fonction de la réalisation de la mission et des contributions permanentes du poste.

Lors de la prise d'un nouveau poste, l'évolution de responsabilité est considérée pour la détermination de la rémunération fixe.

La rémunération fixe est composée du salaire de base ainsi que de tout autre élément de rémunération stable, récurrent et indépendant de toute performance.

## 2.2 RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE INDIVIDUELLE

La rémunération variable est directement liée à la performance annuelle, individuelle et collective. La performance individuelle est appréciée en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, ainsi que du bon respect des règles et procédures internes.

La performance collective est basée sur la détermination d'enveloppes à l'échelle de la banque puis déclinées par activités. Ces enveloppes sont définies de façon à ce qu'elles n'entravent pas la capacité de Crédit Agricole CIB à renforcer ses fonds propres en tant que de besoin. Elles prennent en compte l'ensemble des risques, y compris le risque de liquidité, ainsi que le coût du capital, dans le respect des principes réglementaires.

La rémunération variable est composée du bonus ainsi que de tout autre élément de rémunération individuelle liée à la performance, y compris rémunération variable garantie.

### 2.2.1 Constitution des enveloppes

Le montant de l'enveloppe globale de rémunération variable de Crédit Agricole CIB est déterminé en fonction de la Contribution et par la fixation d'un taux de distribution.

La Contribution est déterminée par la formule suivante, sur la base des définitions comptables habituelles :

PNB – charges directes et indirectes hors bonus – coût du risque – coût du capital avant impôts
-------------------------------------------------------------------------------------------------

- Le PNB est calculé net du coût de la liquidité
- Le coût du risque est entendu comme les provisions passées pour défaillance.
- Le coût du capital permettant de prendre en compte la rémunération des fonds propres spécifique à une activité est lui-même calculé en appliquant la formule suivante : *Emplois pondérés (RWA) x Taux d'alimentation du capital (ratio Tier 1 cible) x  $\beta$  (coefficient qui mesure le risque de marché d'une activité et permet un ajustement du ratio Tier 1 en fonction de l'exigence en capital liée au métier)*

Une fois la capacité de financement déterminée, Crédit Agricole CIB définit un taux de distribution qui est fonction :

- des budgets approuvés à l'ouverture de l'exercice
- des pratiques des sociétés concurrentes sur des métiers comparables.

### **2.2.2 Attributions individuelles des bonus**

Les bonus sont financés dans le cadre d'enveloppes fixées par activités et dont la distribution individuelle aux collaborateurs est décidée de façon discrétionnaire par la ligne managériale en fonction d'une évaluation globale de leur performance individuelle et collective, intégrant des éléments d'ordre quantitatifs et qualitatifs. Il n'existe pas de lien direct et automatique entre le niveau des résultats commerciaux et financiers d'un salarié et son niveau de rémunération variable afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts ou de non-prise en compte des intérêts du client.

Les attributions individuelles prennent en considération les comportements non respectueux des règles et procédures de conformité et des limites de risques, dans le cadre des règles et méthodes définies par Crédit Agricole CIB. Les décisions impactant la rémunération variable individuelle des collaborateurs ayant des comportements à risque constatés font l'objet d'un arbitrage annuel par la Direction Générale.

Dans certains cas, le bonus est complété d'autres éléments de rémunération variable, comme c'est le cas pour les cadres dirigeants.

### **2.2.3 Rémunérations variables garanties**

L'attribution de rémunération variable garantie n'est autorisée que dans le contexte d'un recrutement et pour une durée ne pouvant excéder un an. A l'occasion du recrutement, un rachat des rémunérations variables attribuées par le précédent employeur et perdues définitivement à la cessation du contrat de travail peuvent également être attribuées.

Des primes de maintien de poste peuvent exceptionnellement être accordées pour une période de temps prédéterminée dans certains cas spécifiques (par exemple en cas de restructuration, de liquidation ou de transfert d'activité).

L'attribution d'une rémunération variable garantie est soumise aux modalités de paiement applicable sur l'exercice et peuvent conduire à un versement conditionnel différé.

### **2.2.4 Plafonnement des rémunérations variables**

L'attribution de rémunération variable au titre d'un exercice est plafonnée au montant de la rémunération fixe pour l'ensemble des collaborateurs. Ce plafond peut être relevé chaque année à deux fois le montant de la rémunération fixe sur décision de l'Assemblée Générale de Crédit Agricole CIB.

Conformément à la réglementation, une résolution pour approuver un ratio maximal de rémunération variable supérieur à 100% de la rémunération fixe (dans la limite de 200%) a été soumise à l'Assemblée générale de Crédit Agricole CIB. Cette résolution a été présentée et approuvée lors de l'Assemblée générale du 9 mai 2016.

### **2.2.5 Rémunération variable différée**

Au-delà d'un certain seuil, la rémunération variable se décompose entre une partie non-différée et une partie différée par tiers sur 3 ans.

L'acquisition de la part différée se fait par tiers : 1/3 en année N+1, 1/3 en année N+2 et 1/3 en année N+3 par rapport à l'année de référence (N), sous réserve que les conditions d'acquisition soient remplies :

- Condition de performance ;
- Condition de présence ;
- Respect des règles internes et des limites de risque.

La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. ou d'instruments adossés à des actions.

Toute stratégie de couverture ou d'assurance limitant la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans le dispositif de rémunération est prohibée.

Les collaborateurs personnels identifiés sont soumis à un dispositif spécifique décrit en section 3.

### **2.2.6 Rémunération variable des employés dont les activités sont soumises à un mandat (Loi Bancaire Française, Volcker rule, etc.)**

Les rémunérations variables sont attribuées de sorte à ne pas récompenser ou promouvoir des activités de trading interdites, mais peuvent récompenser la génération de revenus ou la fourniture de services aux clients et doivent par conséquent respecter les politiques et procédures internes, incluant le manuel de conformité Volcker.

Entre autres éléments, le bonus de performance individuel se base sur une appréciation de l'atteinte d'objectifs prédéfinis, individuels et collectifs, fixés au salarié en stricte conformité avec les termes du mandat géré.

Des contrôles trimestriels effectués par les Direction des Risques et Direction des activités de marché permettent de vérifier la bonne application des mandats.

Dans le cadre des évaluations de fin d'année, le management évalue la performance des collaborateurs en fonction des objectifs fixés en début d'année, y compris le respect des mandats de trading. Cette évaluation tient compte des comportements qui ne seraient pas conformes avec les règles et procédures internes ou des limites de risque, et en particulier du non-respect des mandats.

### **2.2.7 Programme de rémunération variable des fonctions de contrôle**

Afin de prévenir tout conflit d'intérêt, la rémunération des personnels des fonctions de contrôle est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations. Les objectifs qui leur sont fixés et les enveloppes servant à la détermination de leur rémunération variable ne prennent pas en considération des critères relatifs aux résultats et aux performances économiques des secteurs dont ils assurent le contrôle. Le niveau des enveloppes est défini en fonction des pratiques de marché.

Le comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB, dans le cadre de ses missions, s'assure du respect des principes de détermination de la rémunération des responsables des filières risques et conformité.

## **2.3 RÉMUNÉRATION VARIABLE COLLECTIVE**

La politique de Crédit Agricole CIB est également, depuis de nombreuses années, d'associer collectivement ses collaborateurs à ses résultats et à sa performance. Pour ce faire, un mécanisme de rémunération variable collective (intéressement et participation) est en place en France. Des dispositifs similaires, assurant le partage des résultats avec l'ensemble des salariés, ont également été développés dans certaines entités à l'international.

## **2.4 RÉMUNÉRATION VARIABLE LONG TERME**

Cet élément de rémunération variable, fédérateur, motivant et fidélisant, complète le mécanisme de rémunération variable annuelle en rétribuant la performance long terme et collective du groupe.

Il est composé de plusieurs dispositifs différenciés selon le niveau de responsabilité dans l'organisation :

- 1) L'actionnariat « salarié » ouvert à l'ensemble des collaborateurs ;
- 2) La rémunération variable différée pour les cadres clefs et le personnel identifié ;
- 3) La rémunération long terme en actions et/ou en numéraire indexé sous conditions de performance selon des critères économiques, financiers et sociétaux établis en cohérence avec la stratégie à long terme du groupe Crédit Agricole S.A.. Elle est réservée aux cadres dirigeants et cadres-clés du groupe.

## **2.5 RETRAITE, PRÉVOYANCE, SANTÉ**

En fonction des pays et des pratiques marché, Crédit Agricole CIB s'engage à fournir à ses employés une couverture sociale destinée à :

- Accompagner la création d'un revenu ou d'une épargne retraite ;
- Apporter un bon niveau de protection sociale aux salariés et à leur famille.

Ces dispositifs sont mis en place dans le cadre de régimes collectifs spécifiques à chaque pays.

## 2.6 AVANTAGES EN NATURE ET AUTRES ÉLÉMENTS PÉRIPHÉRIQUES

Dans certains cas, la rémunération globale est également constituée d'avantages en nature. Ceci concerne principalement :

- L'attribution de véhicules de fonction selon les responsabilités exercées ;
- L'attribution d'avantages destinés à couvrir le différentiel de coût de vie pour les populations expatriées.

Ces éléments peuvent être complétés selon les pays par divers dispositifs destinés à fournir un environnement de travail stimulant ainsi qu'un équilibre vie privée-vie professionnelle.

## 3. RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS IDENTIFIÉS

En cohérence avec les principes généraux du Groupe, la politique de rémunération des personnels identifiés s'inscrit dans un contexte réglementaire fortement encadré (CRD4), imposant des règles dans la structuration de leurs rémunérations.

La catégorie des personnels identifiés regroupent les collaborateurs qui de par leurs fonctions sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exposition aux risques de Crédit Agricole CIB.

La détermination des collaborateurs en tant que personnel identifié relève d'un processus conjoint entre Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. et entre les fonctions Ressources Humaines et les différentes fonctions de contrôle. Ce processus est revu annuellement.

Par ailleurs, les entités à l'international de Crédit Agricole CIB peuvent être soumises à des réglementations locales plus contraignantes.

### 3.1 PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Au sein de Crédit Agricole CIB, sont notamment intégrés au périmètre des personnels identifiés :

- les Dirigeants et membres de la Direction ;
- les responsables des principales activités business ;
- les responsables des fonctions de contrôles ;
- les collaborateurs ayant un pouvoir d'engagement important sur des risques de crédit ;
- les collaborateurs ayant une capacité d'engagement importante sur des risques de marché ;
- les collaborateurs ayant une rémunération totale importante ;
- ainsi que sur proposition des Directions des Risques, de la Conformité et des Ressources humaines, et sur décision de la Direction Générale, tout collaborateur susceptible d'avoir un impact significatif sur l'exposition aux risques de Crédit Agricole CIB.

Par ailleurs, des collaborateurs peuvent également être considérés comme des preneurs de risque à l'échelle de la filiale au titre de réglementations locales.

### 3.2 AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS IDENTIFIÉS

#### **3.2.1 Règles d'encadrement des rémunérations des personnels identifiés**

Conformément aux obligations réglementaires, la politique de rémunération des personnels identifiés est caractérisée par les éléments suivants :

- De même que pour l'ensemble des collaborateurs, les montants de rémunérations variables ainsi que leur répartition n'entravent pas la capacité des établissements à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin ;
- De même que pour l'ensemble des collaborateurs, la composante variable ne peut excéder 100 % de la composante fixe. Néanmoins, chaque année, l'Assemblée générale des actionnaires peut approuver un ratio maximal supérieur à condition que le niveau global de la composante variable n'excède pas 200 % de la composante fixe de chaque collaborateur ;
- De même que pour l'ensemble des collaborateurs, une partie de la rémunération variable est différée sur trois ans et acquise par tranches, sous condition de performance. La proportion à différer est cependant plus importante pour les personnels identifiés ;
- De même que pour l'ensemble des collaborateurs, une partie de la rémunération variable est versée en actions Crédit Agricole S.A. ou instruments adossés à l'action Crédit Agricole S.A.

La proportion versée en instruments est cependant plus importante pour les personnels identifiés ;

- L'acquisition de chaque tranche de différé est suivie d'une période de conservation de six mois. Une partie de la rémunération non différée est également bloquée pendant six mois.

### **3.2.2 Caractéristiques des règles de différé**

La rémunération variable individuelle est composée de deux éléments distincts :

- une rémunération variable court terme non-différée ;
- une rémunération variable long terme, différée et conditionnelle représentant de 40 à 60 % de la rémunération variable individuelle totale.

Le système mis en place favorise l'association des collaborateurs à la performance moyen terme de Crédit Agricole CIB et à la maîtrise des risques.

En pratique, compte tenu du principe de proportionnalité, les collaborateurs dont le bonus ou la part variable est inférieure à 120 000€ sont exclus du champ d'application des règles de différé sauf exigence contraire des régulateurs locaux des pays où Crédit Agricole CIB est implanté.

La part différée évolue en fonction de la rémunération variable globale allouée pour l'exercice. Plus la rémunération variable est élevée, plus la part différée dans la rémunération variable totale est importante.

Les modalités d'acquisition sont identiques au dispositif applicable à tous collaborateurs : différé par tiers sur 3 ans suivant l'attribution et mêmes conditions d'acquisition (présence, performance, risques).

### **3.2.3 Versements en titres ou instruments équivalents**

Pour les personnels identifiés, le paiement en actions ou instruments équivalents représente :

- La totalité de la part différée de la rémunération variable
- Une partie de la part non différée de la rémunération variable, à concurrence de 10% de cette dernière.

Ainsi, 50 % au moins de la rémunération variable des personnels identifiés est attribuée en actions ou instruments équivalents.

Les versements s'effectuent au terme d'une période de portage, en phase avec la réglementation.

Cette période de portage est définie au niveau du Groupe Crédit Agricole S.A. et représente six mois.

Toute stratégie de couverture ou d'assurance limitant la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans le dispositif de rémunération est prohibée.

## **4. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX**

La politique de rémunération applicable aux cadres dirigeants-mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération des cadres dirigeants de Crédit Agricole SA.

La politique de rémunération des membres de la Direction générale de Crédit Agricole CIB est approuvée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Cette politique est revue annuellement par le Conseil d'administration afin de prendre en compte l'évolution de l'environnement et du contexte concurrentiel.

Elle est cohérente avec la politique de rémunération de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe Crédit Agricole S.A. Ce principe permet de fédérer les acteurs majeurs du Groupe autour de critères communs et partagés.

Par ailleurs, la rémunération des membres de la Direction générale de Crédit Agricole CIB se conforme :

- au cadre réglementaire défini par le Code Monétaire et Financier et l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement qui - transpose en France les dispositions européennes relatives à la rémunération du personnel identifié dont font partie les dirigeants mandataires sociaux ;
- aux recommandations et principes du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées révisé en novembre 2016 (« Code AFEP-MEDEF ») ;
- aux dispositions de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et de l'article L 225-42-1 du Code de Commerce, relativement à l'acquisition des droits annuels conditionnels de retraite supplémentaire à prestations définies.

Les éléments de la rémunération des membres de la Direction générale sont revus annuellement par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, avec pour objectif principal la reconnaissance de la performance dans le long terme.

La politique de rémunération ainsi que les informations sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux sont détaillées au chapitre 3 du document de référence de Crédit Agricole CIB au titre de 2016 (lien internet : <http://www.ca-cib.fr/profil/elements-financiers.htm>).

## **5. GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

La politique de rémunération de Crédit Agricole CIB est revue annuellement par la Direction Générale, sur proposition de la Direction des Ressources Humaines et conformément aux lignes directrices de la politique de rémunération du groupe Crédit

Agricole SA. Elle reçoit la contribution des fonctions de contrôle. La politique de rémunération est approuvée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations.

## 5.1 COMPOSITION ET RÔLE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le règlement intérieur du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB prévoit que le Comité des rémunérations est composé de quatre Administrateurs au moins et qu'il comprend un Administrateur représentant les salariés.

Le comité des rémunérations se compose, au 31 décembre 2016, de quatre membres :

- Madame Anne-Laure Noat, Administrateur indépendant, Présidente du Comité,
- Monsieur Jean-Frédéric Dreyfus, Administrateur élu par les salariés,
- Madame Fabienne Haas, Administrateur indépendant,
- Monsieur Jean-Louis Roveyaz, Administrateur, Président de la CRCAM de l'Anjou et du Maine.

Ce Comité, présidé par un Administrateur qualifié d'indépendant, comporte au total quatre Administrateurs dont deux Administrateurs indépendants, un Administrateur représentant les salariés et un Administrateur du Groupe Crédit Agricole. Ce Comité est donc composé majoritairement d'Administrateurs indépendants conformément aux dispositions du Code Afep-Medef (recommandations 14.1 et 17.1).

Les missions du Comité des rémunérations s'inscrivent dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe. Dans un objectif d'harmonisation des politiques de rémunération du Groupe Crédit Agricole S.A., le Directeur des Ressources humaines Groupe, ou son représentant ainsi que le Président du Conseil d'administration de la Société, également Directeur général de Crédit Agricole S.A. sont invités aux séances du Comité des rémunérations. En effet, un suivi global de la politique de rémunération applicable à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole S.A. est effectué depuis 2010 au sein de Crédit Agricole S.A. Ce suivi, présenté au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., comprend notamment des propositions de principes de détermination des enveloppes de rémunérations variables, l'examen de l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux activités concernées, ainsi qu'une revue annuelle, par le Comité des rémunérations du Conseil de Crédit Agricole S.A., du respect des dispositions réglementaires et des normes professionnelles sur les rémunérations.

Les principales missions du comité des rémunérations sont les suivantes :

Le Comité des rémunérations prépare les décisions du Conseil d'administration concernant les rémunérations, notamment celles qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques dans la Société. Il l'assiste dans l'élaboration des politiques de rémunération et la supervision de leur mise en œuvre.

Il fait des recommandations au Conseil concernant notamment :

- le montant de l'enveloppe des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires ;
- les modalités de répartition des jetons entre les membres du Conseil d'administration ;
- les rémunérations ordinaires et exceptionnelles, prévues à l'article 14 des statuts «Rémunération des Administrateurs» versées aux membres du Conseil d'administration, à son Président et à ses Vice-présidents.

Au moins annuellement, il examine :

- les principes de la politique de rémunération de la Société ;
- les rémunérations, indemnités, avantages de toute nature, engagements de retraite et droits pécuniaires accordés d'une part au Directeur général, et d'autre part aux Directeurs généraux délégués sur proposition du Directeur général ;
- les principes en matière de rémunération variable de l'ensemble des collaborateurs de la Société dont ceux relevant du personnel identifié défini en conformité avec la réglementation européenne, ainsi que des membres de la Direction générale (composition, assiette, plafonnement, conditions, forme et date de versement) et le montant de l'enveloppe attribuée dans le cadre de cette rémunération ; le Comité des rémunérations est informé de la déclinaison de cette enveloppe au niveau individuel, au-delà d'un seuil proposé par la Direction générale et qui doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration.

Il assure également notamment les missions suivantes :

- il s'assure que le système de rémunération tient compte de tout type de risque et des niveaux de liquidité et de fonds propres et que la politique de rémunération globale est cohérente, qu'elle promeut une gestion saine et efficace des risques et qu'elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs d'entreprise ainsi qu'aux intérêts à long terme de la Société ;
- il prépare les travaux et décisions du Conseil d'administration en matière d'identification du personnel identifié défini en conformité avec la réglementation européenne ;

- il rend compte au Conseil d'administration de sa revue annuelle des principes et des politiques de rémunération, de la vérification de leur conformité à la réglementation en vigueur et le cas échéant, propose des modifications ;
- il contrôle la rémunération du Responsable de la fonction de gestion des risques et du Responsable de la Conformité ainsi que celle du Responsable du contrôle périodique ;
- en ce qui concerne les rémunérations variables différées, il évalue la réalisation des objectifs de performance et la nécessité d'un ajustement au risque ex post y compris l'application des dispositifs de malus et de récupération, dans le respect de la réglementation applicable en vigueur ;
- il veille à ce que la politique et les pratiques de rémunération de la Société fassent l'objet d'une évaluation par le Contrôle périodique au moins une fois par an, il examine les résultats de cette évaluation et les mesures correctrices mises en œuvre et il formule toute recommandation ;
- il examine les projets de rapports sur les rémunérations notamment des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux, avant leur approbation par le Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2016.

Ces séances ont été principalement consacrées aux points suivants :

- synthèse des distributions de l'enveloppe de rémunération variable au titre de 2015 et dispositif de rémunération variable différée au titre de 2015 - Examen de la déclinaison de l'enveloppe au niveau individuel pour les montants les plus significatifs ;
- détermination de l'enveloppe globale de rémunération variable pour 2016 ;
- éléments de rémunération des mandataires sociaux, dont la fixation des objectifs 2016 - Revue de la rémunération des membres de la Direction générale (Directeurs généraux délégués) ;
- revue de la méthode de détermination du personnel identifié ;
- partie du rapport de gestion relative à la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2015 ;
- examen de la politique de rémunération 2016 ;
- examen du résultat du contrôle de l'Inspection générale Groupe sur l'encadrement de la rémunération du personnel identifié ;
- revue du rapport requis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et présentant les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération au sein de la Société ;
- projets de résolutions à présenter à l'Assemblée générale tenue en 2016 concernant les rémunérations ;
- examen des droits conditionnels et des conditions de performance concernant les régimes de retraite dont bénéficient les mandataires sociaux ;
- examen du supplément d'intéressement pour l'ensemble des collaborateurs ;
- information sur les évolutions réglementaires et les politiques de rémunération dans certains pays.

Chacune de ces séances a fait l'objet d'un compte rendu au Conseil d'administration.

Le taux de présence des membres du Comité des rémunérations au cours de l'année 2016 a été de 94 %.

## 5.2 RÔLE DES FONCTIONS DE CONTRÔLE

En conformité avec les principes de la politique groupe, la Direction des ressources Humaines associe les fonctions de contrôle à la prise en compte des risques dans la gestion des rémunérations, notamment en ce qui concerne la définition du personnel identifié, le respect des normes réglementaires et le contrôle des comportements à risques. En outre, comme toutes les fonctions support, ces fonctions sont rétribuées sur des enveloppes de rémunération variable déterminées sur des objectifs propres, indépendamment des résultats des activités qu'elles contrôlent.

La mise en œuvre de la politique de rémunération est soumise annuellement au contrôle de l'Inspection Générale Groupe.

## 5.3 ALIGNEMENT RISQUES-RÉMUNÉRATION

L'alignement de la rémunération sur les risques est assuré par les mesures suivantes :

- Les enveloppes de rémunération variable tiennent compte de l'ensemble des risques y compris le risque de liquidité, ainsi que le coût du capital, dans le respect des principes réglementaires et sont définies de façon à ce qu'elles n'entravent pas la capacité de Crédit Agricole CIB à renforcer ses fonds propres en tant que de besoin.
- La performance est évaluée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, tenant compte du respect des mandats et des intérêts du client, ainsi que sur le bon respect des limites de risques et des règles internes.
- Tous les employés Crédit Agricole CIB sont soumis à un contrôle des comportements à risque réalisé chaque année par les Directions des Risques et de la Conformité. Les résultats de ces contrôles sont partagés avec le management en amont des campagnes d'évaluation et de rémunération. La rémunération des cas les plus significatifs est validée par la Direction Générale.
- En fonction des résultats, les employés peuvent être sujets à diverses sanctions, incluant des ajustements sur leur attribution de rémunération variable et/ou des malus appliqués à leur rémunération variable non-acquise.

- Au-delà d'un certain seuil de rémunération variable, celle-ci comprends nécessairement une partie différé selon un taux progressif, à acquérir sur trois ans prorata temporis et versée sous forme d'instruments financiers.

- Bien que toutes ces mesures s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs Crédit Agricole CIB, une liste de collaborateurs pouvant avoir un impact significatif sur l'exposition aux risques du Groupe ou de l'entité considérée est établie chaque année conformément aux dispositions réglementaires applicables. Ces collaborateurs font l'objet de mesures renforcées d'alignement des rémunérations aux risques.

## 6. INFORMATIONS QUANTITATIVES CONSOLIDÉES SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ORGANE EXÉCUTIF ET DU PERSONNEL IDENTIFIÉ, RÉMUNÉRÉS PAR CRÉDIT AGRICOLE CIB

### 6.1 RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Au titre de 2016, 352 collaborateurs font partie du personnel identifié au sens du règlement délégué de la Commission européenne n°604/2014 et l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. L'enveloppe totale de rémunération variable qui leur est attribuée s'élève à 98,4 millions d'euros.

### 6.2 MONTANTS DES RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE 2016, RÉPARTIS ENTRE PART FIXE ET PART VARIABLE, ET NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES – EN M€

	Dirigeants effectifs	BFI	Fonctions Support	Fonction de contrôle	Total
Nombre de personnes concernées	4	320	17	11	352
Total des rémunérations	2,8	178,2	8,0	5,6	194,5
Montant de la part fixe	1,6	87,1	4,3	3,2	96,2
Montant de la part variable	1,2	91,1	3,7	2,4	98,4

### 6.3 MONTANTS ET FORME DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES, RÉPARTIS ENTRE MONTANTS ACQUIS ET MONTANTS DIFFÉRÉS CONDITIONNELS DES COLLABORATEURS DONT LA RÉMUNÉRATION EST DIFFÉRÉE – EN M€

	Dirigeants effectifs	BFI	Fonctions Support	Fonction de contrôle	Total
Nombre de personnes concernées	4	276	14	8	302
Montant acquis	0,5	40,9	1,7	1,0	44,2
Montant en numéraire indexé *	0,1	8,8	0,3	0,2	9,5
Montant différé conditionnel	0,5	38,5	1,4	0,8	41,2

\* Montant attribué en mars 2017, indexé sur l'action Crédit Agricole S.A. et payable en septembre 2017

### 6.4 MONTANTS ET FORME DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES, RÉPARTIS ENTRE PAIEMENT EN ESPÈCES, EN ACTIONS ET TITRES ADOSSÉS À DES ACTIONS DES COLLABORATEURS DONT LA RÉMUNÉRATION EST DIFFÉRÉE – EN M€

	Dirigeants effectifs	BFI	Fonctions Support	Fonction de contrôle	Total
Nombre de personnes concernées	4	276	14	8	302
Paiement en espèces	0,5	40,9	1,7	1,0	44,2

Paiement en actions ou en instruments équivalents	0,6	47,3	1,8	1,0	50,7
---------------------------------------------------	-----	------	-----	-----	------

### 6.5 ENCOURS DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES

Montants des encours de rémunérations différées, non acquises – en M€.

	Dirigeants effectifs	Reste du Groupe
Montant des encours de rémunérations différées non acquises au titre de 2016	0,5	40,7
Montant des encours de rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs	0,4	36,1

### 6.6 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES OU RÉDUITES DU FAIT DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016

Montants des encours de rémunérations différées attribués au cours de l'exercice, versés ou réduits, après ajustements en fonction des résultats

	Au titre de 2013	Au titre de 2014	Au titre de 2015
Montant des rémunérations différées versées *	9,2	10,2	13,2
Montant des réductions effectuées sur les rémunérations différées	0	0	0

\* Les montants versés aux bénéficiaires au titre des exercices, 2013, 2014 et 2015, exprimés en valeur d'attribution, ne tiennent pas compte de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. entre l'attribution et l'acquisition.

### 6.7 SOMMES VERSÉES AU TITRE DES EMBAUCHES ET DES RUPTURES AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Paiements au titre de nouvelles embauches ou d'indemnités de licenciement effectués au cours de l'exercice, et nombre de bénéficiaires de tels paiements – en M€

	Sommes versées	Nombre de bénéficiaires
Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires	3,5	7
Montant des sommes payées pour les nouvelles embauches et nombre de bénéficiaires	3,5	5

### 6.8 GARANTIES D'INDEMNITÉS DE RUPTURE

Garanties d'indemnités de licenciement accordées au cours de l'exercice, nombre de bénéficiaires et somme la plus élevée accordée à ce titre à un seul bénéficiaire

	2016
Montant des garanties d'indemnités de rupture	0
Nombre de bénéficiaires	0
Garantie la plus élevée	0

### 6.9 INFORMATIONS SUR LES MEMBRES DE L'ORGANE EXÉCUTIF ET DU PERSONNEL IDENTIFIÉ AYANT UNE RÉMUNÉRATION TOTALE SUPÉRIEURE À 1 M€

Rémunération totale	France	Europe (hors France)	Reste du monde
De 1 000 000 à 1 500 000 €	2	7	2
De 1 500 000 à 2 000 000 €		2	
De 2 000 000 à 2 500 000 €		1	
Supérieure à 2 500 000 €			

## **4. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **(ARTICLE 435 [2-C] DU RÈGLEMENT (UE) N°575/2013 ET ARTICLE L511-99 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)**

Conformément à l'article L.511-99 du Code monétaire et financier, le Comité des nominations, constitué par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, a examiné, lors de sa séance du 20 avril 2017, l'objectif à atteindre concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration, ainsi que la politique à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.225-17 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Conformément à l'article L.225-18-1 du Code de commerce, cette représentation équilibrée doit s'établir pour Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à une proportion qui ne peut être inférieure à 40% pour chaque sexe.

La proportion de femmes parmi les administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est actuellement de 50%. La Banque s'est donné pour objectif de maintenir ce ratio à un niveau au moins égal à 40% pour chaque sexe. La politique définie à cette fin passe notamment par la recherche active de candidatures de qualité d'administrateurs hommes ou femmes permettant de continuer à respecter ce ratio en cas d'évolution de la composition du Conseil d'administration, tout en assurant une complémentarité dans les parcours, les expériences et les compétences des administrateurs.





# INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES.....	122
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	123
3. TABLE DE CONCORDANCE.....	124

# 1. PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

M. Jean-Yves Hocher, Directeur général de Crédit Agricole CIB

## ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés intermédiaires sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Montrouge, le 11 août 2017

Le Directeur général de Crédit Agricole CIB

Jean-Yves HOCHER

## 2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

<b>Commissaires aux comptes titulaires</b>	
Ernst & Young et Autres Membre du réseau Ernst & Young	PricewaterhouseCoopers Audit Membre du réseau PricewaterhouseCoopers
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles Société représentée par : Hassan Baaj et Olivier Durand	Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles Société représentée par : Anik Chaumartin et Emmanuel Benoist
Siège social : 1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie - PARIS-La Défense	Siège social : 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
<b>Commissaires aux comptes suppléants</b>	
Picarle et Associés Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles Société représentée par : Marc Charles	M. Étienne Boris Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
Siège social : 1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie - PARIS-La Défense	63, rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
<b>Mandats des Commissaires aux comptes titulaires</b>	
Le mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.	Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.
<b>Mandats des Commissaires aux comptes suppléants</b>	
Le mandat de la société Picarle et Associés en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.	Le mandat de M. Pierre Coll, Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit est venu à expiration lors de l'Assemblée du 9 mai 2012. L'Assemblée générale du 9 mai 2012 a nommé M. Étienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices.

### 3. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen N°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe XI du Règlement européen N°809/2004	N° de page de ce document	N° de page du document de référence
1. Personne responsable	122	399
2. Contrôleurs légaux des comptes	123	400
3. Facteurs de risque	11 à 21	167 à 195 290 à 297 321 à 323
4. Informations concernant l'émetteur		
4.1. Histoire et évolution de la Société		3 à 9
5. Aperçu des activités		
5.1. Principales activités		10 à 13
5.2. Principaux marchés		10 à 13
6. Organigramme		345 à 350
6.1. Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur		2 à 3
6.2. Liens de dépendance entre les entités du Groupe	97	266
7. Informations sur les tendances	9	156
8. Prévisions ou estimations du bénéfice		N/A
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance		55 à 73
9.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	109 à 118	88 à 147
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance		111
10. Principaux actionnaires	83	323
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
11.1. Informations financières historiques <sup>(1)</sup>	53 à 103	262 à 389
11.2 États financiers	54 à 103	264 à 353 358 à 387
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	103	354 388 à 389
11.4 Dates des dernières informations financières	53	262 à 356
11.5 Informations financières intermédiaires	53 à 103	N/A
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	20 à 21	193 à 194 et 392
11.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale		392
12. Contrats importants		392
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		N/A
14. Documents accessibles au public		392

<sup>(1)</sup> En application des articles 28 du Règlement (CE) N°809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016, l'examen de la situation financière et du résultat 2016, les facteurs de risque présentés respectivement aux pages 262 à 354, 148 à 161 et 167 à 195 du document de référence 2016 de Crédit Agricole CIB enregistré par l'AMF le 22 mars 2017 sous le numéro D.17-0208 et disponible sur le site internet de Crédit Agricole CIB ([www.ca-cib.fr](http://www.ca-cib.fr)).





12, place des États-Unis - CS 70052  
92547 MONTROUGE CEDEX - France

Tél. : +33 (0)1 41 89 00 00  
[www.ca-cib.fr](http://www.ca-cib.fr)

Le présent document est disponible sur le site de Crédit Agricole CIB ([www.ca-cib.fr](http://www.ca-cib.fr))  
et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).